



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 2 JUIN 1877.

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUINZIEME jour du mois de MAI, dans l'année Notre-Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le quinzième jour du mois de mai mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 2nd JUNE, 1877.

Proclamations.

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

L. LETELLIER.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councilors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Québec, on the FIFTEENTH day of the month of MAY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, to every of you—GREETING.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the fifteenth day of the month of May, one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Québec, you were held and constrained to appear.

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the TENTH day of the month of JULY next, you meet us in Our Legislature of the

DIXIEME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce ONZIEME jour de MAI, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,
L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.
1035

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.
Département des Terres de la Couronne.
AVIS.

(Adj. 4543.)

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Pontefract.
(6e rang.)

La vente des lots Nos. 44 et 45, faite à Charles McInnis.

La vente du lot No. 46, faite à Zotique Bélanger.

" " 47, faite à John Bte. Rollin.

" " 48, faite à Frs. Desrosier.

" " 49, faite à Alphonse Remon.

" " 50, faite à Alphonse Picher.

" " 51, faite à Thomas Craig.

Canton Mansfield.
(4e rang.)

La vente du lot No. 30, faite à l'Hon. George Bryson.

La vente des lots Nos. 31 et 32, faite à George Bryson.

La vente du lot No. 33, faite à George Bryson.

" " 43, faite à Isidore Cousineau.

" " 44, faite à Tanuse Mousseau.

" " 45, faite à Francis Dyelle, junr.

Canton Allumette.
(7e rang.)

La vente du lot No. 6, faite à Samuel Adams.

" " 7, faite à Edward Monk.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 4 mai 1877.

PROVINCE DE QUÉBEC.
Département des Terres de la Couronne.

(A. j. 1499.)

AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 34 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les locations de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Mailloux.

(Range N. E.—Chemin Mailloux.)

La location du lot No. 11, faite à Denis Morin.

" " No. 15, " Pierre Tanguay.

" " No. 18, " Ls. Godbout, senior.

" " No. 19, " Frs. Goulet.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 28 mai 1877.

4123

said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this ELEVENTH day of MAY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,
L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.
1036

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.
Department of Crown Lands.
NOTICE.

(Adj. 4543.)

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of Pontfract.
(6th range.)

Lots Nos. 44 and 45, sold to Charles McInnis.

Lot No. 46, sold to Zotique Bélanger.

" 47, sold to John Bte. Rollin.

" 48, sold to Frs. Desrosier.

" 49, sold to Alphonse Remon.

" 50, sold to Alphonse Picher.

" 51, sold to Thomas Craig.

Township of Mansfield.
(4th range.)

Lot No. 30, sold to Hon. George Bryson.

Lot No. 31 and 32, sold to George Bryson.

Lot No. 33, sold to George Bryson.

" 43, sold to Isidore Cousineau.

" 44, sold to Tanuse Mousseau.

" 45, sold to Francis Dyelle, junr.

Township of Allumette.
(7th range.)

Lot No. 6, sold to Samuel Adams.

" 7, sold to Edward Monk.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 4th May, 1877.

PROVINCE OF QUEBEC.
Department of Crown Lands.

(Adj. 1499.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the locations of the undermentioned lands has been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township Mailloux.

(Range N. E.—Mailloux Road.)

The location of lot No. 11, made to Denis Morin.

" " No. 15, " Pierre Tanguay.

" " No. 18, " Ls. Godbout, senior.

" " No. 19, " Frs. Goulet.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 28th May, 1877.

4124

BOURSES DE GILCHRIST, 1877.

Les candidats résidant dans la province de Québec, qui désirent concourir pour ces bourses et subir l'examen qui doit avoir lieu le dernier lundi de juin prochain, doivent transmettre immédiatement leurs réquisitions, accompagnées des pièces et certificats nécessaires, au Département de l'Instruction Publique, où ils pourront avoir tous les renseignements requis.

Québec, 18 mai 1877.

3809

ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit :

L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes ; la navigation proprement dite ; la manière de faire le point ; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur circum-méridienne du soleil ; trouver la longitude par le chronomètre ; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut ; trouver le temps de la haute marée ; la correction des sondages ; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son application et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments ; les règlements concernant les bâtimens en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de *vice voiz* que les aspirants ont à subir devant le bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory) ; trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel ; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS.

Partie Théorique.

Etudes mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le bureau des examinateurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines ; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets, devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et

THE GILCHRIST SCHOLARSHIP, 1877.

Candidates resident in the province of Quebec, desiring to compete for the same at the examination appointed to be held on the last Monday of June next, must immediately transmit their applications with the necessary proofs and certificates, to the Department of Public Instruction, where any required information may be obtained.

Quebec, 18th May, 1877.

3810

QUEBEC GOVERNMENT SCHOOL OF NAVIGATION.

This school will be opened on the first of February next, in the buildings of the Legislative Assembly, under the tuition of William C. Seaton, esquire, professor of navigation, and late nautical master to the Society of Merchant Venturers Bristol, England.

The terms of time will be as follows :

The school will be opened daily throughout the year, (except from the first July till the end of August), from nine in the forenoon till four in the afternoon.

On Saturdays, it will close at noon.

The course of studies to be followed at this school will be :

FIRST COURSE.

For the preparation of candidates for the masters' and mates' certificates of competency, and after successful examination, by the Board of Examiners of the Dominion of Canada. This will embrace the use of logarithms ; the sailings ; day's work ; finding the latitude by meridian altitude of the sun, of a star, by an ex-meridian altitude of the sun ; finding the longitude by chronometer ; the variation and deviation of the compass by an amplitude and by an azimuth, to find the times of high water ; the correction of soundings ; to make observations for the formation of the table of deviations, its application, also the laying off and use of Napier's diagram ; the use of the chart of instruments ; the rule of the road and all other subjects comprised in the *vice voiz* examination before the Dominion board of examiners.

SECOND COURSE.

An extended study of practical navigation and nautical astronomy. To find the latitude by a meridian altitude of the moon, of circum-polar stars, by an ex-meridian altitude of the pole star, by double altitudes of a celestial body (Sumner's and Ivory's methods) ; to find the longitude by double altitudes, by lunar observations ; to rate a chronometer by equal altitudes ; the use of the artificial horizon, the laws of storms, &c., &c.

THIRD COURSE.

Theory.

Mathematical investigation of the different rules and formulæ used in nautical science.

The matriculation fees will be \$15, for those studying to pass for a mate's certificate before the Dominion Board of Examiners, and \$20 for those studying to pass as masters ; and students, after having matriculated, will have the right to attend the school, free, for any length of time, until they have obtained their certificates from the Dominion Board of Examiners.

Should extra-examinations be established before the Dominion Board of Examiners, the preparation for those extra-examinations of such candidates, as will have made their studies at this school, will be free of any charge.

The tutor of the school will make a monthly report to the Provincial Secretary, stating the number and proficiency of students, and the

aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maitres.

Ceux qui désireront entrer à l'école, en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à Wm. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

27

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire de la Province de Québec.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877.

803

Avis Divers.

District de Saint-Hyacinthe—Cour Supérieure.

Philomène Chevette, épouse de François Xavier Vandal, cultivateur, de cette partie de la paroisse de Saint-Marcel, située dans le district de Saint-Hyacinthe, a ce jour, institué une action en séparation de biens contre son dit mari.

FONTAINE & MORISON,
Avocats de la Demanderesse.
Saint-Hyacinthe, 26 mai 1877. 414.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 155.
Dame Rose Delima Charest, épouse de Edmond Laflamme, commerçant, de la cité et district de Montréal, a institué une action en séparation de biens d'avec lui.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 22 mai 1877. 4033 2

number of candidates from the school who have successfully passed the Dominion Board of Examiners, for certificates of masters and mates.

Persons desirous of entering the school may apply to the Honorable the Provincial Secretary or to Wm. C. Seaton, esquire, at Quebec.

By order,

28

J. A. CHAPLEAU,
Secretary of the Province of Quebec.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877.

804

Miscellaneous Notices.

District of Saint Hyacinthe—Superior Court.
No. 1914.

Philomène Chevette, wife of François Xavier Vandal, farmer, of that part of the parish of Saint Marcel, situate in the district of Saint Hyacinthe, has this day, instituted an action against her said husband for separation as to property.

FONTAINE & MORISON,
Attorneys for Plaintiff.
Saint Hyacinthe, 26th May, 1877. 4142

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 155.
Dame Rose Delima Charest, wife of Edmond Laflamme, trader, of the city and district of Montreal, has instituted a action for separation from him as to property.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for the Plaintiff.
Montreal, 22nd May, 1877. 4034

Conformément à la 31^e Viet. chap. 25, les soussignés Didace Tassé, écuyer, notaire, Joseph Dacier, écuyer, marchand, R^{ev}. Messire Charles St. Georges, prêtre et curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, mécanicien, tous résidant dans la ville d'Iberville, voulant former une compagnie pour les fins ci-après, donnent avis qu'ils pétitionneront pour l'octroi d'une charte par lettres patentes du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

1. Le nom collectif de la compagnie est "Glasgow Poterie d'Iberville."

2. L'objet de l'incorporation est la poterie, la poterie appelé faïence et la fabrique de la vaisselle avec argile et autres matières supérieures.

3. Les opérations de la compagnie seront poursuivies dans la ville d'Iberville, dans le comté d'Iberville, P. Q.

4. Le montant du fonds social est de dix mille piastres, divisé en deux cent actions de cinquante piastres chacune.

5. Les pétitionnaires devront être les premiers directeurs sont : Didace Tassé, écuyer, notaire, Joseph Dacier, écuyer, marchand, R^{ev}. Messire Charles St. Georges, prêtre et curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, mécanicien, tous de la ville d'Iberville.

S. BESSETT,
D. TASSÉ,
C. ST. GEORGES, Prêtre.
JOS. DACIER,
R. P. MCGINNIS,

Iberville, 15 mai 1877. 3821 3

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dame Emilie Rémillard, de la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, épouse de Dominique Samoisette, cultivateur, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse ;

vs.

Le dit Dominique Samoisette, Défendeur.
La demanderesse a le vingtième jour d'avril dernier, instituée une action en séparation de biens contre son dit époux.

CHARLAND & PARADIS,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Jean, 1^{er} mai 1877. 3581 4

Province de Québec, }
District d'Iberville. } *Cour Supérieure.*

Dame Mathilde Gervais, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Joseph Napoléon Plante, cordonnier, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Napoléon Plante, Défendeur.
La demanderesse a, le vingt-huit avril dernier, instituée une action en séparation de biens contre son dit époux.

CHARLAND & PARADIS,
Avocats de la Demanderesse.

Saint-Jean, 1^{er} mai 1877. 3583 4

Province de Québec, }
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*
No. 2018.

Dame Marie Marier, actuellement de la cité et du district de Montréal, épouse de Joseph Alfred Godard, écuyer, notaire, de la ville de Saint-Ours, dûment autorisée par cette cour à ester en justice pour les fins de la présente action, Demanderesse ;

vs.

Joseph Alfred Godard, écuyer, notaire, de la ville de Saint-Ours, dans le district de Richelieu, Défendeur.

Une action en séparation de corps a été intentée en cette cause.

A. GERMAIN,
Avocat de la Demanderesse.

Sorel, 1^{er} mai 1877. 3637 4

In conformity with the 31st Viet., chap. 25, P. Q., the undersigned Didace Tassé, esquire, notary, Joseph Dacier, esquire, trader, R^{ev}d. Messire Charles St. Georges, priest and curé, Robert P. McGinnis, agent, Solime Bessett, manufacturer, all residing in the town of Iberville, give notice, that they will petition the grant of a charter by letters patents from the Lieutenant Governor in council, constituting them a body corporate and politic for the following purposes :

1. The corporate name of the company shall be "Glasgow Pottery Company of Iberville."

2. The object of the company is pottery, pottery faïence and plates of superior substances.

3. The operation of the company are to be carried on at Iberville, in the county of Iberville, P. Q.

4. The amount of its capital stock is ten thousand dollars, divided in two hundred shares of fifty dollars each.

5. The applicants who are to be the first directors of the company are : Didace Tassé, esquire, notary, Joseph Dacier, esquire, trader, R^{ev}d. Messire Charles St. Georges, priest and curé, Robert P. McGinnis, esquire, agent, Solime Bessett, manufacturer, all of the town of Iberville.

S. BESSETT,
D. TASSÉ,
C. ST. GEORGES, Priest.
JOS. DACIER,
R. P. MCGINNIS.

Iberville, 15th May, 1877. 3822

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

Dame Emilie Rémillard, of the parish of Saint-Cyprien, in the district of Iberville, wife of Dominique Samoisette, farmer, of the same place, and duly authorized to ester en justice for these presents, Plaintiff ;

vs.

The said Dominique Samoisette, Defendant.
The plaintiff has on the twentieth day of April last, instituted an action for separation as to property against her said husband.

CHARLAND & PARADIS,
Attorneys for Plaintiff.

Saint Johns, 1st May, 1877. 3582

Province of Quebec, }
District of Iberville. } *Superior Court.*

Dame Mathilde Gervais, of the town of Saint-Johns, in the district of Iberville, wife of Joseph Napoléon Plante, shoemaker, of the same place, and duly authorized to ester en justice for these presents, Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Napoléon Plante, Defendant.
The plaintiff has, on the twenty eighth day of April last, instituted an action for separation as to property against her said husband.

CHARLAND & PARADIS,
Attorneys for Plaintiff.

Saint Johns, 1st May, 1877. 3584

Province of Quebec, }
District of Richelieu. } *Superior Court.*
No. 2018.

Dame Marie Marier, actually of the city and the district of Montreal, wife of Joseph Alfred Godard, esquire, notary, of the town of Saint-Ours, duly authorized by this court to ester en justice for the purposes of the present action, Plaintiff ;

vs.

Joseph Alfred Godard, esquire, notary, of the town of Saint-Ours, in the district of Richelieu, Defendant.

An action for separation from bed and board has been instituted in this cause.

A. GERMAIN,
Attorney for Plaintiff.

Sorel, 1st May, 1877. 3638

District de Montréal—Cour Supérieure.
 Dame Esther Laurent, de la cité et du district de
 Montréal, épouse de Joseph Brunet, commer-
 çant, du même lieu, judiciairement autorisée à
 ester en justice, Demanderesse ;

vs.
 Le dit Joseph Brunet, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été insti-
 tuée en cette cause rapportable le 21 mai courant.

ROY & BOUTILLIER,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 7 mai 1877. 4003 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. } No. 115.
 Dame Mary Jane Balfour, épouse de William
 Johnson, de Montréal, cordonnier, dûment
 autorisée à ester en justice, Demandeur ;

vs.
 Le dit William Johnson, Défendeur.
 Avis est par le présent donné qu'une action en
 séparation de biens a été intentée par la dite
 demanderesse contre le dit défendeur, son mari.
 JAMES M. GLASS,
 Procureur de la demanderesse.
 Montréal, 18 mai 1877. 3975. 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Québec. } No. 1086.
 Delphine Paradis, de la paroisse de Saint-Sauveur
 de Québec, épouse de Pierre Cantin, boucher,
 du même lieu, et dûment autorisée à ester en
 justice, Demanderesse ;

vs.
 François-Xavier Laflamme, de la cité de Québec,
 boulanger, en sa qualité de curateur du dit Pier-
 re Cantin, interdit pour démence, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été intentée
 en cette cause.

BEDARD & ROULEAU,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Québec, 8 mai 1877. 3665 4

District de Chicoutimi. } *Cour Supérieure.*
 Dame Georgina Talon dit Lespérance, épouse de
 Onésime Tremblay, fils de Camille, de Chicou-
 timi, entrepreneur, dûment autorisée à ester
 en justice, a intenté le treizième jour de mars
 dernier une action en séparation de biens contre
 son dit mari.

J. A. GAGNÉ,
 3573 3 Avocat de la Demanderesse.

Mary Eliza Laughlin, a poursuivi aujourd'hui en
 séparation de biens, sous le numéro 2352, à
 Montréal, son mari, Charles Walters, gentil-
 homme, de Montréal.

A. BRUNET,
 Avocat de la Demanderesse.
 Montréal, 25 avril 1877. 3487 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Trois-Rivières. } No. 66.
 Dame Mathilde Thibodeau, de la paroisse de Mas-
 kinongé, dans le dit district de Trois-Rivières,
 épouse de Philias Racette, tailleur de pierre et
 entrepreneur, de la dite paroisse de Maskinongé,
 dûment autorisée à ester en justice et à insti-
 tuer cette action, Demanderesse ;

vs.
 Le dit Philias Racette, tailleur de pierre et entre-
 preneur, de la dite paroisse de Maskinongé, Défendeur.
 Une action a été ce jour instituée en cette cause
 en séparation de biens.

A. L. DESAULNIERS,
 Avocat de la Demanderesse.
 Trois-Rivières, 16 avril 1877. 3903 3

District of Montreal—Superior Court.
 Dame Esther Laurent, of the city and district of
 Montreal, wife of Joseph Brunet, trader, of the
 same place, duly authorized to appear in judi-
 cial proceedings, Plaintiff

vs.
 The said Joseph Brunet, Defendant.
 An action for separation as to property has been
 instituted in this cause returnable on the 21st
 of May instant.

ROY & BOUTILLIER,
 Attorneys for Plaintiff.
 Montreal, 7th May, 1877. 4001

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. } No. 115.
 Dame Mary Jane Balfour, wife of William Johnson,
 of Montreal, shoemaker, duly authorized to
 ester en justice, Plaintiff ;

vs.
 The said William Johnson, Defendant.
 Notice is hereby given that an action en sépara-
 tion de biens, has been instituted by the said
 plaintiff against the said defendant, her husband.
 JAMES M. GLASS,
 Attorney for plaintiff.
 Montreal, 18th May, 1877. 3976

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Quebec. } No. 1086.
 Delphine Paradis, of the parish of Saint Sauveur
 de Québec, wife of Pierre Cantin, butcher, of
 the same place, duly authorised à ester en justice,
 Plaintiff ;

vs.
 François Xavier Laflamme, of the city of Quebec,
 baker, in his quality of curator to the said Pierre
 Cantin, interdicted on account of insanity, Defendant.
 An action for separation as to property has been
 instituted in this cause.

BEDARD & ROULEAU,
 Attorneys for Plaintiff
 Quebec, 8th May, 1877. 3665

District of Chicoutimi. } *Superior Court.*
 Dame Georgina Talon dit Lespérance, wife of
 Onésime Tremblay, son of Camille, of Chicoutimi,
 undertaker, duly authorized à ester en justice, has
 the thirteenth day of March last, instituted an
 action en séparation de biens against her said
 husband.

J. A. GAGNÉ,
 3574 Attorney for Plaintiff.

Mary Eliza Laughlin, has sued to day, at Montreal,
 under number 2352, her husband, Charles Wal-
 ters, of Montreal, gentleman, for separation of
 property.

A. BRUNET,
 Attorney for Plaintiff.
 Montreal, 25th April, 1877. 3488

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. } No. 66.
 Dame Mathilde Thibodeau, of the parish of Mas-
 kinongé, in the said district of Three Rivers, wife
 of Philias Racette, stone cutter and contractor,
 of the said parish of Maskinongé, duly author-
 ized to appear in judicial proceedings for the
 purposes of this action, Plaintiff ;

vs.
 The said Philias Racette, stone cutter and con-
 tractor, of the said parish of Maskinongé, Defendant.
 An action for separation as to property has this
 day been instituted in this cause.

A. L. DESAULNIERS,
 Attorney for Plaintiff.
 Three Rivers, 16th April, 1877. 3904

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse T. Limoges, de la cité de Montréal, et Dame Emma Pinet, aussi de la cité de Montréal, veuve de feu Joseph T. Limoges, en son vivant, du même lieu, commis, le dit Narcisse T. Limoges et la dite Dame Emma Pinet, tous deux marchands et commerçants, tant individuellement que comme faisant affaires en société à Montréal susdit, sous les nom et raison de Limoges & Cie., faillis.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 23 mai 1877. 4127

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de William McNaughton, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 & 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour de juin A. D. 1877, à onze heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge signé en cette affaire, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Montréal, 30 mai 1877. 4125

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Abraham Gagné, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de juin prochain, après lequel le dividende sera payé.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic.
4135

Fraserville, 26 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Nelson Riff, commerçant, du canton de Simpson, dans le district d'Arthabaska, failli.

Je, soussigné, Simeon Fraser, syndic officiel, du village de L'Avenir, dans le dit district, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

S. FRASER,
Syndic.
4165

L'Avenir, 29 mai 1877.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDMENTS.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Alfred Lenoir Rolland, manufacturier et commerçant de chaussures, de la cité de Montréal, comme ayant fait commerce en société avec Gabriel Lenoir Rolland, du même lieu, sous la raison sociale de G. L. Rolland & Fils, failli.

Le sixième jour de juillet prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

ALFRED LENOIR ROLLAND,
Par ARCHAMBAULT & DAVID.
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 2 juin 1877. 4163

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse T. Limoges, of the city of Montreal, and Dame Emma Pinet, also of the city of Montreal, widow of the late Joseph T. Limoges, in his lifetime of the same place, clerk, the said Narcisse T. Limoges and the said Dame Emma Pinet, both merchants and traders, as well individually as doing business in co-partnership at Montreal aforesaid, under the name or firm of Limoges & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 23rd May, 1877. 4128

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William McNaughton, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 & 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of June, A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Montreal, 30th May, 1877. 4126

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Abraham Gagné, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared subject to objection until the twelfth day of June next, after which dividend will be paid.

J. ELZ. POULIOT,
Assignee.
4136

Fraserville, 26th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Nelson Riff, of the township of Simpson, in the district of Arthabaska, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Simeon Fraser, of the village of L'Avenir, in said district, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

S. FRASER,
Assignee.
4166

L'Avenir, 29th May, 1877.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Alfred Lenoir Rolland, wholesale dealer in and manufacturer of boots and shoes, of the city of Montreal, as having carried on business in co-partnership with Gabriel Lenoir Rolland, of the same place, under the name or firm of "G. L. Rolland & Son," an Insolvent.

On the sixth day of July next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ALFRED LENOIR ROLLAND,
By ARCHAMBAULT & DAVID,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 2nd June, 1877. 4164

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de O. Morrill, failli.

Un premier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de juin prochain, après lequel jour le dividende sera payé.

I. WOOD,
Syndic.
4143

Stanstead, 23 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Luc Beauchesne, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le sixième jour de juillet prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

LUC BEAUCHESNE,
Par P. N. MARTEL,
Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 28 mai 1877. 4145

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Napoléon Dion, failli,

Un deuxième bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de juin prochain, après lequel le dividende sera payé.

J. ELZ. POULIOT,
Syndic.
4137

Fraserville, 26 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Jasmin et George Edouard Gendron, tous deux commerçants, de la paroisse de Saint-Guillaume, dans le district de Richelieu, ci-devant associés, sous la raison sociale de Jasmin et Gendron, le dit Joseph Jasmin comme ayant été associé avec le dit George Edouard Gendron, et le dit George Edouard Gendron, tant comme ayant été associé avec le dit Joseph Jasmin qu'individuellement, faillis.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette affaire, à la poursuite de Thibodeau, Frère & Cie., et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue George, en la ville de Sorel, jeudi, le quatorzième jour de juin prochain, à quatre heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. GERMAIN,
Syndic.
4147

Sorel, 28 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles Gélinas, failli.

Je, soussigné, Adolphe Germain, avocat, de la ville de Sorel, et syndic officiel, du district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

A. GERMAIN,
Syndic.
4149

Sorel, 23 mai 1877.

Puissance du Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de George Thompson, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le septième jour de septembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

GEORGE THOMPSON,
Par GILMOUR & HOLTON,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 23 mai 1877. 4169

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of O. Morrill, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the eighteenth day of June next, after which dividend will be paid.

I. WOOD,
Assignee.
4144

Stanstead, 23rd May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three-Rivers. }

In the matter of Luc Beauchesne, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the sixth day of July next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

LUC BEAUCHESNE,
Per P. N. MARTEL,
His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 28th May, 1877. 4146

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Napoleon Dion, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared subject to objection until the twelfth day of June next, after which dividend will be paid.

J. ELZ. POULIOT,
Assignee.
4138

Fraserville, 26th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Jasmin and George Edouard Gendron, both of the parish of Saint Guillaume, in the district of Richelieu, traders, heretofore in partnership under the name and style of Jasmin and Gendron, the said Joseph Jasmin as having been in partnership with the said George Edouard Gendron, and the said George Edouard Gendron, as well as having been in partnership with the said Joseph Jasmin as individually, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this matter, at the suit of Thibodeau, Bros. & Co., and the creditors are notified to meet at my office, George street, in the town of Sorel, Thursday, the fourteenth day of June next, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the settlement of the affairs of the estate generally.

A. GERMAIN,
Assignee.
4148

Sorel, 28th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Gélinas, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Germain, of the town of Sorel, advocate, and official assignee, for the district of Richelieu, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. GERMAIN,
Assignee.
4150

Sorel, 28th May, 1877.

Dominion of Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of George Thompson, an Insolvent.

The insolvent has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the seventh day of September next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge effected thereby.

GEORGE THOMPSON,
By GILMOUR & HOLTON,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 28th May, 1877. 4170

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de L. Léonide Bélanger, ci-devant hôtelier de Chambly, et maintenant commerçant, de la cité de Saint-Hyacinthe, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le quatorzième jour de juin prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite généralement.

M. E. BERNIER,
Syndic officiel.

Saint-Hyacinthe, 26 mai 1877.

4171

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN- DEMENTS.

Dans l'affaire de J. T. Poitras, commerçant, de Sainte-Hélène, failli.

Une assemblée des créanciers du failli ci-dessus nommé est par le présent convoquée pour être tenue en mon bureau, en la cité de Saint-Hyacinthe, le dix-huitième jour de juin prochain, à onze heures a. m., pour prendre en considération un acte de composition et décharge comportant avoir été signée par la majorité requise par la loi. Les termes du dit acte dont copie est déposée à mon bureau, étant le paiement de cinquante centins dans la piastre, en trois instalments égaux par les billets promissaires du failli, datés du premier juin prochain, échéant respectivement à quatre, huit et douze mois de date, sans intérêt et garantie par une hypothèque, billets de pratique et une police d'assurance.

M. E. BERNIER,
Syndic.

Saint-Hyacinthe, 23 mai 1877.

4173

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George H. Farrar et Louis Deneau, tous deux de la cité de Montréal, commerçants, y faisant affaires comme associés sous les nom et raison de Farrar & Deneau, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le onzième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 18 mai 1877.

3965 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Elmire Sauvé, marchande publique, commerçante, de la cité de Montréal, épouse dument séparée de biens d'Alexandre Paquette, commerçant, du même lieu, y faisant affaires sous les nom et raison de E. Paquette & A. Paquette & Cie., et le dit Alexandre Paquette, pour autoriser sa dite épouse, faillie.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le onzième jour de juin A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 18 mai 1877.

3967 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Cour Supérieure.

In re :—Michel Viger, marchand, de la ville de Longueuil, failli.

Mardi, le douzième jour de juin prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

MICHEL VIGER,
Par PREVOST & PREFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 2 mai 1877.

3457 5

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND- MENTS.

In the matter of L. Leonide Bélanger, heretofore hotel keeper of Chambly, and now trader, of the city of Saint Hyacinthe, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the fourteenth day of June next, at ten o'clock a. m., to receive statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

M. E. BERNIER,
Official assignee.

Saint Hyacinthe, 26th May, 1877.

4172

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERE TO.

In the matter of J. T. Poitras, trader, of Saint Helene, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent is hereby called to be held in my office, in the city of Saint Hyacinthe, on the eighteenth day of June next, at eleven o'clock a. m., to take into consideration a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majority. The terms of said act copy of which is deposited in my office, is the payment of fifty cents in the dollar, in three equal instalments by the insolvent's own promissory notes, dated on the first of June next, maturing respectively at four, eight and twelve months from date, without interest and secured by a mortgage, customers' notes and an insurance policy.

M. E. BERNIER,
Assignee.

Saint Hyacinthe, 28th May, 1877.

4174

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George H. Farrar and Louis Deneau, both of the city of Montreal, traders, there doing business in co-partnership, under the name or firm of Farrar & Deneau, Insolvents.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the eleventh day of June, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 18th May, 1877.

3966

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Elmire Sauvé, *marchande publique*, trader, of the city of Montreal, wife duly separated as to property of Alexander Paquette, trader, of the same place, there doing business under the name or firm of E. Paquette & A. Paquette & Co., and the said Alexander Paquette, to authorize his said wife, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the eleventh day of June, A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 18th May, 1877.

3968

INSOLVENT ACT OF 1875.

Superior Court.

In re :—Michel Viger, trader, of the town of Longueuil, an Insolvent.

On Tuesday, the twelfth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

MICHEL VIGER,
By PREVOST & PREFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 2nd May, 1877.

3458

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Gastonguay, failli.
Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,
Syndic.
4019 2

Québec, 25 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Adjutor Delisle, failli.
Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour de juin prochain, après lequel le dividende sera payé.

J. AUGER,
Syndic.
4017 2

Québec, 25 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Joseph Luc Tourigny, commerçant, de la paroisse de Bécancour, failli; et J. B. O. Dumont, syndic.

Le vingtième jour de juin prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge respective en vertu du dit acte.

J. L. TOURIGNY,
J. B. O. DUMONT,
Par P. McLEOD,
Leur procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3855 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Sim Simmons et Alexander Simpson, manchoonniers, Montréal, individuellement et comme associés, sous les nom et raison de Simmons & Simpson, faillis.

Le vingt-troisième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte.

SIMMONS & SIMPSON,
Par J. MONAGHAN,
Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 12 mai 1877. 3771 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Joseph D. Desmarteau, failli.

Le vingt-cinquième jour de juin prochain (1877), le soussigné fera application à cette cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH DESMARTEAU,
Par ARTHUR DESJARDINS,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 16 mai 1877. 3825 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Dame Marie Louise Levasseur, commerçante, de la ville de Nicolet, épouse séparée de biens d'Antoine Mayrand, du même lieu, faillie; et J. B. O. Dumont, syndic.

Le vingtième jour de juin prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge respective en vertu du dit acte.

M. L. LEVASSEUR MAYRAND,
J. B. O. DUMONT,
Par P. McLEOD,
Leur procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 15 mai 1877. 3851 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Gastonguay, an Insolvent. I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,
Assignee.
4020

Quebec, 25th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Adjutor Delisle, an Insolvent. A dividend sheet has been prepared open to objection until the eleventh day of June next, after which dividend will be paid.

J. AUGER,
Assignee.
4018

Quebec, 25th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Joseph Luc Tourigny, trader, of the parish of Bécancour, an Insolvent; and J. B. O. Dumont, assignee.

On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their respective discharge under the said act.

J. L. TOURIGNY,
J. B. O. DUMONT,
By P. McLEOD,
Their attorney *ad litem*.

Three Rivers, 15th May, 1877. 3856

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Sim Simmons and Alexander Simpson, furriers, Montreal, individually and as co-partners, under the name and style of Simmons & Simpson, Insolvents.

On the twenty third day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

SIMMONS & SIMPSON,
By J. MONAGHAN,
Their attorney *ad litem*.

Montreal, 12th May, 1877. 3772

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Joseph Desmarteau, an Insolvent.

On the twenty fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH DESMARTEAU,
Per ARTHUR DESJARDINS,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 16th May, 1877. 3826

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of Dame Marie Louise Levasseur, trader, of the town of Nicolet, wife *séparée de biens* of Antoine Mayrand, of the same place, an Insolvent; and J. B. O. Dumont, assignee.

On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their respective discharge under the said act.

M. L. LEVASSEUR MAYRAND,
J. B. O. DUMONT,
By P. McLEOD,
Their attorney *ad litem*.

Three Rivers, 15th May, 1877. 3852

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Joseph¹ Moise Dufresne et de Dufresne & McGarity, faillis.

Jeudi, le vingt et unième jour de juin prochain 1877, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dispositions du dit acte.

J. M. DUFRESNE,
Par DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 12 mai 1877. 3979 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, } *Cour Supérieure—District d'Ottawa.*
Province de Québec, }
District d'Ottawa.

Dans l'affaire de Jérémie Léonard Taillefer, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le dix-huitième jour de juin prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

J. L. TAILLEFER,
Par ROCHON & ST. JULIEN,
Ses procureurs *ad litem*.
Aylmer, 5 mai 1877. 3595 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Francis O'Connor, failli.

Jeudi, le septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

FRANCIS O'CONNOR,
Montréal, 1er mai 1877. 3431 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District d'Ottawa.

Dans l'affaire de Mathias Joannis, failli.

Le dix-huitième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

MATHIAS JOANNIS,
Par ROCHON & ST. JULIEN,
Ses procureurs *ad litem*.
Aylmer, 5 mai 1877. 3597 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Montréal.

Dans l'affaire de James Anderson Watts, failli.

Lundi, le onzième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JAMES A. WATTS,
Par H. L. SNOWDON.
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 1er mai 1877. 3435 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } *Cour Supérieure.*
Province de Québec, }
District de Québec.

Dans l'affaire de Dastous, St. Laurent & Cie, faillis.

Le quatrième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

LOUIS ANTOINE DASTOUS,
FRANÇOIS ALFRED ST. LAURENT,
Par F. X. LEMIEUX,
Leur procureur *ad litem*.
Québec, 20 avril 1877. 3263 6

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } *Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Montreal.

In the matter of Joseph Moise Dufresne and Dufresne & McGarity, Insolvents.

On Thursday, the twenty first day of June next, 1877, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

J. M. DUFRESNE,
Per DUHAMEL, PAGNUELO & RAINVILLE,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 12th May, 1877. 3980

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, } *Superior Court—District of Ottawa.*
Province of Quebec, }
District of Ottawa.

In the matter of Jérémie Léonard Taillefer, an Insolvent.

The undersigned has deposited at the office (greffe) of said court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the eighteenth day of June next, he will apply to the said court to obtain a ratification of said discharge so effected.

J. L. TAILLEFER,
By ROCHON & ST. JULIEN,
His attorneys *ad litem*.
Aylmer, 5th May, 1877. 3596

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Francis O'Connor, an Insolvent.

On Thursday, the seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

FRANCIS O'CONNOR,
Montreal, 1st May, 1877. 3432

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, } *Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Ottawa.

In the matter of Mathias Joannis, an Insolvent.

On the eighteenth day of June next, the undersigned will ask from the said court his discharge under the said acts.

MATHIAS JOANNIS,
By ROCHON & ST. JULIEN,
His attorneys *ad litem*.
Aylmer, 5th May, 1877. 3598

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, } *Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Montreal.

In the matter of James Anderson Watts, an Insolvent.

On Monday, the eleventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JAMES A. WATTS,
Per H. L. SNOWDON.
His attorney *ad litem*.
Montreal, 1st May, 1877. 3436

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } *Superior Court.*
Province of Quebec, }
District of Quebec.

In the matter of Dastous, St. Laurent & Co., an Insolvent.

On the fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

LOUIS ANTOINE DASTOUS,
FRANÇOIS ALFRED ST. LAURENT,
By F. X. LEMIEUX,
Their attorney *ad litem*.
Quebec, 20th April, 1877. 3264

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Talbot & Frère, faillis.

Le quatrième jour de juin prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leur décharge, en vertu du dit acte.

AIMÉ TALBOT,
LOUIS BENJAMIN TALBOT,
Par F. X. LEMIEUX,
Leur procureur *ad litem*.

Québec, 19 avril 1877. 3259 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Canada,
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Michael J. O'Brien, tailleur de marbre et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le treizième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MICHAEL J. O'BRIEN.
Montréal, 3 mai 1877. 3505 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Rimouski.

Dans l'affaire de Prudent Dubé, failli.

Le septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PRUDENT DUBÉ,
Par TOUSSIGNANT & ASSELIN,
Ses procureurs *ad litem*.
Saint-Germain de Rimouski, 4 mai 1877. 3499 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de William H. Lulham, des cité et district de Montréal, failli.

Le septième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM H. LULHAM,
Par MONK & BUTLER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 3 mai 1877. 3525 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Canada,
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire d'Octave Dusseau, ci-devant boucher et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, dans le dit district, maintenant de la cité et district de Montréal, failli.

Jeudi, le quatorzième jour de juin prochain, le failli en cette affaire par le soussigné son avocat, fera application à cette honorable cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

CHS. ALB. VILBON,
Avocat du failli.
Montréal, 9 mai 1877. 3707 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Léon Bellerive, failli.

Le failli a déposé au greffe de la cour supérieure un acte de composition et décharge consenti par ses créanciers, et le sixième jour de juin prochain, il fera application pour en demander la confirmation.

Par F. X. DROUIN,
Son procureur *ad litem*.
Québec, 3 mai 1877. 3559 5

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Talbot & Frère, Insolvents.

On the fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

AIMÉ TALBOT,
LOUIS BENJAMIN TALBOT,
Per F. X. LEMIEUX,
Their attorney *ad litem*.
Quebec, 19th April, 1877. 3260

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Michael J. O'Brien, of the city of Montreal, marble cutter and trader, an Insolvent.

On Wednesday, the thirteenth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

MICHAEL J. O'BRIEN,
Montreal, 3rd May, 1877. 3506

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Rimouski.

In the matter of Prudent Dubé, an Insolvent.

On the seventh day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PRUDENT DUBÉ,
By TOUSSIGNANT & ASSELIN,
His attorneys *ad litem*.
Saint Germain de Rimouski, 4th May, 1877. 3500

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of William H. Lulham, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The undersigned will on the seventh day of June next, apply to the said court for his discharge under said act.

WILLIAM H. LULHAM,
By MONK & BUTLER,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 3rd May, 1877. 3526

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Octave Dusseau, heretofore of the village of Saint Jean Baptiste, in the district of Montreal, butcher and trader, an now of the city of Montreal aforesaid district, an Insolvent.

Thursday, the fourteenth day of June next, the insolvent in this matter will apply by the undersigned his attorney to this honorable court for a discharge under the said act.

CHS. ALB. VILBON,
Insolvent's attorney.
Montreal, 9th May, 1877. 3708

INSOLVENT ACT OF 1875.

Quebec. } *Superior Court.*

In the matter of Leon Bellerive, an Insolvent.

The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the sixth day of June next, he will apply to the said court for a confirmation.

By F. X. DROUIN,
His attorney *ad litem*.
Quebec, 3rd May, 1877. 3560

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire d'Aimé Talbot, failli.

Le quatrième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

AIME TALBOT,
Par F. X. LEMIEUX,
Son procureur *ad litem*.

Québec, 19 avril 1877. 3261 6

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, } *Cour Supérieure—*
Province de Québec, } *Saint-François.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire de Valentine Cooke et Compagnie.

Le trentième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront au juge de la dite cour pour obtenir une décharge en vertu du dit acte, tant individuellement que comme membres de la dite société de Valentine Cooke et compagnie.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Procureurs *ad litem* des dits
Valentine Cooke et Walter H. Brown.

Sherbrooke, 8 mai 1877. 3703 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Joseph E. Guilbault, commerçant, du Sault-aux-Recollets, failli; et A. B. Stewart, syndic.

Mardi, le douzième jour de juin prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

J. E. GUILBAULT,
Par PREVOST & PREFONTAINE,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 8 mai 1877. 3661 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Alphonse Dulude, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Le vingt-cinquième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE DULUDE,
Par ARCHAMBAULT & DAVID,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 18 mai 1877. 3899 3

ACTE DE FAILLITE DE 1877.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières.

Dans l'affaire de Joseph Lefebvre, fils, commerçant, de la paroisse de la Rivière du Loup, (en haut), failli.

Le vingtième jour de juin prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH LEFEBVRE, fils,
Par A. L. DESAULNIERS,
Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 16 mai 1877. 3905 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province d'Ontario, } *Cour de Comté—Comté de*
Comté de Renfrew. } *Renfrew.*

Dans l'affaire de Benjamin Sweezy, failli.

Lundi, le deuxième jour de juillet prochain, à la chambre des juges, au palais de justice, à Pembroke, à dix heures a. m., le soussigné demandera au juge de la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

BENJAMIN SWEETZ,
Pembroke, 16 mai A. D. 1877. 3911 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Aimé Talbot, an Insolvent.

On the fourth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

AIME TALBOT,
Per F. X. LEMIEUX,
His attorney *ad litem*.

Quebec, 19th April, 1877. 3262

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, } *Superior Court—Saint*
Province of Quebec, } *Francis.*
District of Saint Francis.

In the matter of Valentine Cooke and Company.

On the thirtieth day of June next, the undersigned will apply to the judge of said court for a discharge under the said act, as well individually as members of said firm of Valentine Cooke and Company.

BROOKS, CAMIRAND & HURD,
Attorneys *ad litem* for said
Valentine Cooke and Walter H. Brown.

Sherbrooke, 8th May, 1877. 3704

INSOLVENT ACT OF 1869.

Superior Court.

In the matter of Joseph E. Guilbault, trader, of Sault aux Recollets, an Insolvent; and A. B. Stewart, assignee.

On Tuesday, the twelfth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under said act.

J. E. GUILBAULT,
By PREVOST & PREFONTAINE,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 8th May, 1877. 3662

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Alphonse Dulude, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

On the twenty-fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALPHONSE DULUDE,
By ARCHAMBAULT & DAVID,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 18th May, 1877. 3900

INSOLVENT ACT OF 1877.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers.

In the matter of Joseph Lefebvre, junior, trader, of the parish of River du Loup, (en haut), an Insolvent.

On the twentieth day of June next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH LEFEBVRE, fils,
By A. L. DESAULNIERS,
His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 16th May, 1877. 3906

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Ontario, } *County Court—County of*
County of Renfrew. } *Renfrew.*

In the matter of Benjamin Sweezy, an Insolvent.

On Monday, the second day of July next, at the judge's chambers, at the court house, in Pembroke, at ten o'clock a. m., the undersigned will apply to the judge of the said court for a discharge under the said act.

BENJAMIN SWEETZ,
Pembroke, 16th May, A. D. 1877. 3912

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Ludger Champagne, failli.
Le vingt et unième jour de juin prochain, le
soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

LUDGER CHAMPAGNE,
Par LUCIEN HUOT,
Son procureur *ad litem.*
Montréal, 11 mai 1877. 3957 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Jeun, des Trois-Pistoles,
failli.

Un second et dernier dividende a été préparé
et sera ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le
douzième jour de juin 1877, après lequel jour le
dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.
Québec, 23 mai 1877. 4039 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Olivier Latour, Hull, failli.

Une assemblée des créanciers du susdit failli,
aura lieu dans mon bureau, à Hull, jeudi, le (7)
septième jour de juin A. D. 1877, à trois heures
p. m., pour l'examen du dit failli.

D. C. SIMON,
Syndic.
Hull, 22 mai 1877. 4093 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. B. A. Fournier, Saint-Anne la
Pocatière, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende
a été préparé et sera ouvert aux oppositions jus-
qu'à jeudi, le quatorzième jour de juin 1877, après
lequel jour le dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.
Québec, 23 mai 1877. 4041 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. 1877.

Dans l'affaire de Côté, Gougeon & Cie., faillis.
Mercredi, le vingt-septième jour de juin pro-
chain, les soussignés feront application pour leur
décharge séparément, en vertu du dit acte, tant
personnellement que comme membres de la société
Côté, Gougeon & Cie.,

LOUIS JANVIER,
OVIDE CÔTE,
ANTOINE GOUGEON,
Par PREVOST & PREFONTAINE,
Leurs procureurs *ad litem.*
4027 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Walter Street, de Montréal, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et sera
ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le douzième
jour de juin prochain, après lequel jour les divi-
dendes seront payés.

JOHN FULTON,
Syndic.
26, rue Saint François-Xavier,
Montréal, 23 mai 1877. 4021 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Hall, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et sera
ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de
juin prochain, après lequel jour les dividendes
seront payés.

W. S. MACLAREN,
Syndic.
Huntingdon, 23 mai 1877. 4023 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Ludger Champagne, an Insolvent.
On the twenty first of June next, the undersi-
gned will apply to the said court for a discharge
under the said act.

LUDGER CHAMPAGNE,
By LUCIEN HUOT,
His attorney *ad litem.*
Montreal, 11th May, 1877. 3958

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Jeun, of Trois Pistoles,
an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared
open to objection until Tuesday, the twelfth day
of June, 1877, after which dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.
Quebec, 23rd May, 1877. 4040

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Latour, Hull, an Insol-
vent.

A meeting of the above named insolvent's of
creditors will be held in my office, at Hull, Thurs-
day, the (7th) seventh day of June, A. D. 1877, at
three o'clock p. m., for the examination of said
insolvent.

D. C. SIMON,
Assignee.
Hull, 22nd May, 1877. 4096

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. B. A. Fournier, Saint Anne la
Pocatière, an Insolvent.

A first and final dividend has been prepared
open to objection until Thursday, the fourteenth
day of June, 1877, after which dividend will be
paid.

D. LORTIE,
Assignee.
Quebec, 23rd May, 1877. 4042

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. 1877.

In the matter of Côté, Gougeon & Co., Insolvents.
On Wednesday, the twenty seventh day of June
next, the undersigned will apply for their dis-
charge, under said act, both individually and as
member of the firm "Côté, Gougeon & Co."

LOUIS JANVIER,
OVIDE CÔTE,
ANTOINE GOUGEON,
By PREVOST & PREFONTAINE,
Their attorneys *ad litem.*
4028

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Walter Street, of Montreal,
an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared subject to
objection until Tuesday, the twelfth day of June
next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,
Assignee.
26, Saint-François-Xavier street,
Montreal, 23rd May, 1877. 4022

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Hall, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared open to
objection until the twelfth day of June next, after
which dividend will be paid.

W. S. MACLAREN,
Assignee.
Huntingdon, 23rd May, 1877. 4024

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dans l'affaire de Edmond Mathieu, dentiste et
marchand, des cité et district de Montréal, failli.

Le vingt-huitième jour de juin prochain (1877),
le soussigné présentera une requête devant cette
cour, aux fins d'obtenir sa décharge en vertu du
dit acte.

EDMOND MATHIEU,
Par A. MATHIEU,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 23 mai 1877. 4105 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SÈS
AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Muir et James Ewan,
tous deux de la cité de Montréal, manufactu-
riers et marchands, y faisant affaires ensemble
comme tels, en société, sous les nom et raison
de Muir, Ewan & Cie., faillis.

Un bordereau de dividende a été préparé et sera
ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de
juin prochain, après lequel jour les billets pour le
dividende seront livrés.

JOHN FAIR,
Syndic.
4073 2

Montréal, 23 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Cléophas Guimont, marchand de
marchandises sèches, failli.

Un deuxième bordereau de dividendes a été
préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au
dix huitième jour de juin prochain, après lequel
jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.
4035 2

Québec, 23 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jules Bertrand, marchand de
chaussures, de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette af-
faire, et les créanciers sont notifiés de s'assembler
à mon bureau, mardi, le cinquième jour de juin
prochain, à trois heures de l'après-midi, pour re-
cevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic
s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 16, rue Saint Vincent,
Montréal, 23 mai 1877. 4079 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de F. L. Deguire, commerçant, de
Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette
affaire, et les créanciers sont notifiés de s'assembler
à mon bureau, lundi, le quatrième jour de
juin prochain, à trois heures de l'après-midi, pour
recevoir un état de ses affaires, et nommer un
syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURS,
Syndic officiel.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 23 mai 1877. 4077 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMEN-
DEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Martin, commerçant, de
la paroisse de Sainte-Eulalie, comté de Nicolet,
failli.

Un premier bordereau des dividendes sur le
produit des immeubles a été préparé et restera
ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour
du mois de juin prochain, après lequel les divi-
dendes seront payés.

A. O. HOULE,
Syndic.
4117 2

Saint-Célestin, 21 mai 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS
THERETO.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Edmond Mathieu, dentist and
trader, of the city and district of Montreal, an
Insolvent.

The twenty eighth day of June next, (1877), the
undersigned will apply to the said court for a
discharge under the said act.

EDMOND MATHIEU,
By A. MATHIEU,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 23rd May, 1877. 4106

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMEND-
MENTS THERETO.

In the matter of William Muir and James Ewan,
both of the city of Montreal, manufacturers and
merchants, there carrying on business together
as such in co-partnership under the name, style
and firm of Muir, Ewan & Co., Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to
objection, until the twelfth day of June next, after
which notes for dividend will be delivered.

JOHN FAIR,
Assignee.
4074

Montreal, 23rd May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Cleophas Guimont, dry goods
merchant, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared
open to objection until the eighteenth day of June
next, after which dividends will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.
4036

Quebec, 23rd May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of Jules Bertrand, dealer in boots
and shoes, of Montreal, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause,
and the creditors are notified to meet in my office,
on Tuesday, the fifth day of June next, at three
o'clock in the afternoon, to receive statements of
his affairs, and to appoint an assignee if they see
fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 23rd May, 1877. 4080

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of F. L. Deguire, trader, of Montreal,
an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause,
and the creditors are notified to meet in my office,
on Monday, the fourth day of June next, at three
o'clock in the afternoon, to receive statement of
his affairs, and to appoint an assignee if they see
fit.

O. LECOURS,
Official assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 23rd May, 1877. 4078

INSOLVENT ACT OF 1869 AND ITS AMEND-
MENTS.

In the matter of Thomas Martin, trader, of the
parish of Sainte Eulalie, in the county of Nicolet,
an Insolvent.

A first dividend sheet upon the proceeds of real
estate has been prepared subject to objection
until the eighteenth day of June next, after which
dividend will be paid.

A. O. HOULE,
Assignee.
4118

Saint Celestin, 21st May, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Arthabaska }

Dans l'affaire de S. M. Gilman & Cie., failli.

Le vingt-cinquième jour de juin prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leur décharge en vertu du dit acte.

STEPHEN M. GILMAN,

EUGENE E. GILMAN,

Par LAURIER & LAVERGNE,

Leurs procureurs *ad litem*.

Arthabaskaville, 15 mai 1877.

3799 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Hugh Shannon et Patrick C. Shannon, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de "Shannon, Freres," épiciers, faillis.

Un bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au onzième jour de juin prochain A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,

59, rue Saint-François-Xavier.

Montréal, 23 mai 1877.

4111 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Louis Payette, des cité et district de Montréal, faisant commerce sous les nom et raison de Boyce & Cie., dans la dite cité et district, commerçant, failli.

Une feuille de dividende a été préparée et sera ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de juin prochain, A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,

59, rue Saint-François-Xavier.

Montréal, 23 mai 1877.

4109 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de H. E. Poulin et Compagnie, faillis ; et Henri Eugène Poulin, l'un deux requérant décharge, et Michel Esdras Bernier, syndic, requérant décharge.

Le sixième jour de juillet prochain, le dit Henri Eugène Poulin, tant personnellement que comme membre de la dite société H. E. Poulin & Compagnie, s'adressera au juge de la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

Et le dit syndic fera également application au dit juge, le dit jour pour en obtenir sa décharge comme syndic en cette affaire.

HENRI EUGENE POULIN,

MICHEL ESDRAS BERNIER,

Par FONTAINE & MORISON,

Leurs procureurs *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 21 mai 1877.

4103 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Ovide Malo, de la cité de Montréal, marchand tailleur, faisant affaires sous les nom et raison de O. Malo & Cie., failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quatorzième jour de juin prochain, A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,

59, rue Saint-François-Xavier,

Montréal, 23 mai 1877.

4113 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Arthabaska }

In the matter of S. M. Gilman & Co., an Insolvent.

On the twenty fifth day of June next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

STEPHEN M. GILMAN,

EUGENE E. GILMAN,

By LAURIER & LAVERGNE,

Their attorneys *ad litem*.

Arthabaskaville, 15th May, 1877.

3800

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Hugh Shannon and Patrick C. Shannon, of the city of Montreal, doing business under the name and style of "Shannon, Brothers," grocers, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until, the eleventh day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,

Assignee.

Office of Doutre & Whitton,

59, Saint François Xavier street,

Montreal, 23rd May, 1877.

4112

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Payette, of the city and district of Montreal, trading under the name and style of Boyce & Co., in said city and district, trader, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the thirteenth day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,

Assignee.

Office of Doutre & Whitton,

59, Saint François-Xavier street,

Montreal, 23rd May, 1877.

4110

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. }

In the matter of H. E. Poulin and Company, Insolvents ; and Henri Eugène Poulin, one of them petitioner for discharge, and Michel Esdras Bernier, assignee, also petitioner for discharge.

On the sixth day of July next, the said Henri Eugène Poulin, both personally and as a member of the said firm of H. E. Poulin & Company, will apply to a judge of the said court for discharge under the said act.

The said assignee will also apply on the same day to the said judge for his discharge as assignee in this matter.

HENRI EUGENE POULIN,

MICHEL ESDRAS BERNIER,

By FONTAINE & MORISON,

Their attorneys *ad litem*.

Saint-Hyacinthe, 21st May, 1877.

4104

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Ovide Malo, of the city of Montreal, merchant tailor, doing business as such at the same place, under the name, style and firm of O. Malo & Co., Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared and open to objection until the fourteenth day of June next, A. D. 1877, after which dividend will be paid.

ALPHONSE DOUTRE,

Assignee.

Office : Doutre & Whitton,

59, Saint François Xavier street,

Montreal, 23rd May, 1877,

4114

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Laughlin, failli.
Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingtième jour de juin prochain, après lequel le dividende sera payé.

ELZ. COTÉ,
Syndic.
4107 2

Rimouski, 23 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Québec. }

Dans l'affaire de Sévère Vaillancourt, failli.
Lundi, le troisième jour de septembre prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

E. A. DERY,
Procureur du failli.
4121 2

Québec, 25 mai 1877.

Règles de Cour.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour de Circuit—Dis-*
District de Saint-François. } *trict de Saint-Fran-*
Le vingt-unième jour du mois de mai mil huit cent } *çois.*
soixante-dix-sept

PRÉSENT :—L'hon. juge DOHERTY.

Maurice Cuvillier *et al.*, Demandeurs ;
vs.
George Caswell, Défendeur,
et
Charles Holmes, Tiers-saisi,
et
Charles Brooks, Opposant.

Il est ordonné sur requête de l'opposant en autant qu'une opposition afin de conserver pour les argents prélevés par l'huissier Matthew Bostwick, en vertu d'un bref de *Venditioni Exponas* émané en cette cause et rapporté avec le dit bref en cette cour a été produit, et que le défendeur était et est réellement en état de déconfiture, que, les produits prélevés en vertu du dit bref du dit requérant et des créanciers du dit défendeur soient payés au marc la livre de leur réclamations respectives, et que, par un ordre à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, dans les langues française et anglaise, les créanciers en général du dit défendeur soient notifiés de comparaître et de produire leurs réclamations dans les quinze jours à compter de la première insertion du dit ordre tel que requis par la loi.

Par la cour
(Signé), SHORT & MORRIS,
4129 G. C. C.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de David T. Hoerner, John Hoerner et Louis Hoerner, tous des cité et district de Montréal, tant individuellement que comme associés, faisant affaires à Montréal susdit, sous les nom et raison de D. T. Hoerner & Frères, faillis.

Vente—Propriété à Montréal.

VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of George Laughlin, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared subject to objection until the twentieth day of June next, after which dividend will be paid.

ELZ. COTÉ,
Assignee.
4108

Rimouski, 23rd May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Quebec. }

In the matter of Sévère Vaillancourt, an Insolvent.
On Monday, the third day of September next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

E. A. DERY,
Attorney for Insolvent.
4122

Quebec, 25th May, 1877.

Rules of Court.

Canada, }
Province of Quebec, } *Circuit Court—Dis-*
District of Saint Francis. } *trict of Saint Fran-*
The twenty first day of the month of May, one } *cis.*
thousand eight hundred and seventy seven.

PRESENT :—Mr. Justice DOHERTY.

Maurice Cuvillier *et al.*, Plaintiffs ;
vs.
George Caswell, Defendant,
and
Charles Holmes, Tiers saisi,
and
Charles Brooks, Opposant.

Ordered on the petition of opposant in as much as an opposition *afin de conserver* for the moneys levied by the bailiff Matthew Bostwick, under and by virtue of a writ of *Venditioni Exponas* in this cause issued and returned with said writ into this court has been filed and that defendant was as he really is *en état de déconfiture*, that out of the proceeds levied under said writ said petitioner and the creditors of said defendant, be paid *au marc la livre* their respective claims and that by an order to be twice inserted and published in the *Quebec Official Gazette*, in the french and english language, the creditors generally of said defendant do appear and file their claims within fifteen days from the first insertion of said order in the manner required by law.

By the court,
(Signed), SHORT & MORRIS,
4130 C. C. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of David T. Hoerner, John Hoerner, and Louis Hoerner, all of the city and district of Montreal, as individuals and co-partners, carrying on business in Montreal aforesaid, under the name and style of D. T. Hoerner & Bros., Insolvents.

Sale :—Property in Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of

700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé sur le côté nord-ouest de la rue Berthelet, dans le quartier Saint-Laurent, dans la dite cité de Montréal, étant ci-devant le lot numéro treize et maintenant étant le lot numéro vingt-trois de la dite rue Berthelet, contenant vingt-cinq pieds et quatre pouces de largeur sur le front de la rue Berthelet, et le même en arrière par cent trente et un pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise—avec une maison en bois dont les fondations sont en pierre et autres bâtisses sus-érigées; le tout borné en front au sud-est par la dite rue Berthelet, en arrière au nord-ouest par un lot vacant appartenant à une personne inconnue, d'un côté au nord-est par un autre lot de terre et maison appartenant en commun à M. et Madame Charles Augustin Tanner, de lesquels cependant le Révérend John Emanuel Tanner, leur père et beau-père, l'usufruit durant sa vie, et une petite partie par une ruelle en commun, quinze pieds et dix pouces, et au passage conduisant de la dite ruelle à la dite rue Berthelet et *vice versa*, et situé entre la propriété de feu Peter Cooper, et le lot ci-devant connu comme lot numéro neuf et maintenant comme lot numéro dix-neuf de la dite rue Berthelet, sujet à l'obligation de contribuer à tenir en bon ordre le dit passage et la dite ruelle, le dit lot maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Laurent, déposé de record au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, sous le numéro officiel (194) cent quatre-vingt-quatorze.

Pour être vendu au palais de justice, en la cité de Montréal, MERCREDI, le ONZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 2 mai 1877. 3509 5
[Première publication, 5 mai 1877.]

ACTE DE FAI LITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Almour, boulanger, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer et égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Tous les droits, intérêts et prétentions du dit failli, en vertu du testament de sa mère feu Dame Margaret Ferguson, en premier lieu, veuve de feu William Almour, boulanger, de Montréal, et lors de son décès, épouse de Mungo Ramsay, de Montréal, alors boulanger, maintenant bourgeois, le

Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montréal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situated on the north west side of Berthelet street, in the Saint Lawrence ward, in the said city of Montréal, being formerly lot number thirteen and now being lot number twenty three of said Berthelet street, containing twenty five feet and four inches in width in front on Berthelet street, and the same in rear by one hundred and thirty one feet in depth, the whole english measure, more or less, and without warranty of measurement—with a wooden house on a stone foundation and other buildings thereon erected; the whole bounded in front to the south east by said Berthelet street, in rear to the north west by vacant land belonging to same unknown person, on one side to the north east by another lot of land and house owned in common between Mr. and Mrs. Charles Augustus Tanner, of which however the Reverend John Emanuel Tanner, their father and father in law, has the usufruct during his lifetime, and a small part by a lane in common, fifteen feet and ten inches, and to the passage leading from the said lane to the said Berthelet street and *vice versa*, and lying between the property of the late Peter Cooper, and the lot formerly known as lot number nine and now as lot number nineteen of said Berthelet street, subject to the obligation of contributing towards the keeping in order of the said passage and of the said lane, said lot now known and distinguished upon the official plan and book of reference for the Saint Lawrence ward, deposited of record in the registry office for the registration division of Montréal, at Montréal, by the official number (194) one hundred and ninety four.

To be sold at the court house, in the city of Montréal, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montréal, 2nd May, 1877. 3510
[First published, 5th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Almour, of the city and district of Montréal, baker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, or other* oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montréal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

All the rights and interest of the said insolvent, under the last will and testament of his mother the late Dame Margaret Ferguson, formerly widow of the late William Almour, of Montréal, baker, but at the time of her death wife of Mungo Ramsay, of Montréal, then baker, now gentleman, said

dit testament passé le 18 mai 1849, devant T. Doucet, et son collègue, notaires publics.

La propriété de la testatrice léguée par le dit testament, consiste en la moitié indivise de la communauté de biens qui a existé entre elle et le dit Mungo Ramsay, et est établie et constatée par l'inventaire de la dite communauté dûment fait par J. Smith et son collègue, notaires publics, en date du dix mai et du trente-unième jour de juillet 1860, et les propriétés immobilières suivantes qui forment partie de la dite communauté.

Premièrement.—Le lot connu et désigné sous le numéro (1129) onze cent vingt-neuf, du plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine, ayant front sur la rue Hanover—avec deux maisons en brique à deux étages sus-érigées.

Deuxièmement.—Le lot connu et désigné sous le numéro (1877) dix-huit cent soixante-dix-sept, du plan et au livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne; borné en front par la rue Saint-Joseph—avec une maison, boulangerie, écuries et autres bâtisses sus-érigées.

Troisièmement.—Le lot de terre connu et désigné sous le numéro (1343) treize cent quarante-trois, du plan et au livre de renvoi officiels du quartier Saint-Antoine—avec quatre maisons en pierre à trois étages sus-érigées.

Copies authentiques des dits testaments et inventaires peuvent être examinées au bureau du soussigné. Les dits droits, intérêts du failli seront vendus en un seul lot.

Pour être vendus au bureau du soussigné, Merchants' Exchange, 11, rue Saint-Sacrement, VENDREDI, le VINGTIÈME jour de JUILLET A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 14 mai 1877. 3945 3
[Première publication, 19 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de C. D. Phaneuf, commerçant, de Saint-Damase, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées au bureau du soussigné, à son bureau, dans la cité de Saint-Hyacinthe, au coin sud-est des rues Girouard et Saint-Denis, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur, de quatre-vingt pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, tenant devant au chemin public, en profondeur Jacques Blanchard, d'un côté J. J. E. Sauvageau, et de l'autre Dame veuve Joseph Richer—sans bâtisses.

2. Une terre située en la paroisse de Saint-Damase, rang Marie-Anne, d'un arpent de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant devant au chemin public, en profondeur Théophile Robert et Jacques Beauregard, d'un côté Eusebe Gaudreau et de l'autre Xavier Hébert, en bois debout.

Pour être vendus comme suit : l'immeuble en premier lieu désigné, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur, le SEIZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, et celui en second lieu désigné, à la porte de l'église de la paroisse de

will passed 18th May, 1849, before T. Doucet and his colleague, notaries public.

The property of the testatrix bequeathed by said will consisted of one undivided half of the community of property which had existed between her and said Mungo Ramsay, and is established by the inventory of said community duly made by J. Smith and his colleague, notaries public, under dates tenth May and thirty first July 1860, and the following real properties formed part of said community.

Firstly.—The lot known and distinguished as number (1129) eleven hundred and twenty nine, of the official plan and book of reference of Saint Antoine ward, fronting on Hanover street—with two storey brick houses thereon.

Secondly.—The lot known and distinguished as number (1877) eighteen hundred and seventy seven, of the official plan and book of reference of Sainte Anne ward; bounded in front by Saint Joseph street—with a dwelling house, bakery, stables and other buildings thereon erected.

Thirdly.—The lot of land known and distinguished as (1343) thirteen hundred and forty three, of the official plan and book of reference of Saint Antoine ward—with four three storey stone houses thereon.

Authentic copies of said will and inventory may be inspected at the office of the undersigned. The rights and interest of insolvent as above will be sold in one lot.

To be sold at the office of the undersigned, Merchants Exchange, 11, Saint Sacrament street, on FRIDAY, the TWENTIETH day of JULY, A. D. 1877, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 14th May, 1877. 3946
[First published, 19th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of C. D. Phaneuf, trader, of Saint-Damase, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of the insolvent above named will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Saint Hyacinthe, at the south east corner of Girouard and Saint Denis streets, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Saint Hyacinthe le Confesseur, of eighty feet in front by ninety feet in depth, joining in front the public road, in rear Jacques Blanchard, on one side J. J. E. Sauvageau, and on the other side the widow of the late Joseph Richer—without buildings.

2. A lot of land situate in the parish of Saint Damase, Mary Anne range, of one arpent in front by thirty in depth, more or less, joining in front the public road, in rear Théophile Robert and Jacques Beauregard, on one side Eusebe Gaudreau, and on the other side Xavier Hébert, covered with standing timber.

To be sold as follows : the property first above described, at the church door of the parish of Saint Hyacinthe le Confesseur, on the SIXTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, and the immovable secondly described, at the church door of the parish of Saint Damase, on

Saint-Damase, le DIX-SEPTIEME jour de JUILLET aussi prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

M. E. BERNIER,

Syndic.

Saint-Hyacinthe 9 mai 1877.

3601 2

[Première publication, 12 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de ROBERT GRAHAM, marchand de bois, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, en sa qualité d'exécuteur testamentaire du testament de feu JOHN ROBB, en son vivant, fabricant de biscuits, de la cité de Montréal, district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens immeubles ci-après décrits et appartenant à la succession du dit failli, *ès-qualité*, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Vingt-sept lots de terre ou emplacements sis et situés dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, et connus et désignés comme étant les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-sept, vingt-huit et vingt-neuf, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, sous le numéro mille trois cent soixante et quatre (Nos. 1364-1, 1364-2, 1364-3, 1364-4, 1364-5, 1364-6, 1364-7, 1364-8, 1364-10, 1364-11, 1364-12, 1364-13, 1364-14, 1364-15, 1364-16, 1364-17, 1364-18, 1364-19, 1364-20, 1364-21, 1364-22, 1364-23, 1364-24, 1364-25, 1364-27, 1364-28 et 1364-29)—sans bâtisses.

2. Deux autres lots de terre ou emplacements situés au même lieu, connus et désignés sous les numéros trente et trente et un, de la subdivision officielle du dit lot de terre, portant le numéro treize cent soixante et quatre (Nos. 1364-30 et 1364-31)—avec une manufacture de biscuits, en briques à deux étages et boulangeries, et ses accessoires dessus érigés.

3. Huit autres lots de terre ou emplacements situés au même lieu, et connus et désignés comme étant les numéros trente-deux, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf et quarante, de la dite subdivision officielle du lot de terre portant le dit numéro treize cent soixante et quatre—sans bâtisses, (Nos. 1364-32, 1364-34, 1364-35, 1364-36, 1364-37, 1364-38, 1364-39 et 1364-40.)

4. Huit autres lots de terre ou emplacements situés au même lieu, et connus et désignés comme étant les numéros quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept et quarante-huit, de la dite subdivision officielle du lot de terre portant le dit numéro mille trois cent soixante et quatre—avec huit maisons (cottages), en brique à un étage, soubassements en pierre et attique, comble français, avec aussi hangard et buanderie en brique dessus construits, (Nos. 1364-41, 1364-42, 1364-43, 1364-44, 1364-45, 1364-46, 1364-47 et 1364-48.)

5. Six lots de terre ou emplacements aussi situés au même lieu, connus et désignés comme

the SEVENTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

M. E. BERNIER,

Assignée.

Saint Hyacinthe, 9th May, 1877.

3602

[First published, 12th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of ROBERT GRAHAM, of the city of Montreal, in the district of Montreal, wood merchant, in his capacity of testamentary executor of the will of the late JOHN ROBB, in his lifetime, of the said city of Montreal, district of Montreal, biscuit manufacturer, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, belonging to the estate of the said insolvent, *as-qualité*, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Twenty seven lots of land or emplacements lying and situated in Sainte Mary's ward, in the city of Montreal, and known and described as being the number one, two, three, four, five, six, seven, eight, ten, eleven, twelve, thirteen, fourteen, fifteen, sixteen, seventeen, eighteen, nineteen, twenty, twenty one, twenty two, twenty three, twenty four, twenty five, twenty seven, twenty eight and twenty nine, of the official subdivision of lot of land known and described on the official plan and in the book of reference of Saint Mary's ward, of the city of Montreal, as lots thirteen hundred and sixty four (Nos. 1364-1, 1364-2, 1364-3, 1364-4, 1364-5, 1364-6, 1364-7, 1364-8, 1364-10, 1364-11, 1364-12, 1364-13, 1364-14, 1364-15, 1364-16, 1364-17, 1364-18, 1364-19, 1364-20, 1364-21, 1364-22, 1364-23, 1364-24, 1364-25, 1364-27, 1364-28 and 1364-29)—without buildings.

2. Two other lots of land or emplacements situated at the same place, known and described as numbers thirty and thirty one, of the official subdivision of the aforesaid lot of land bearing number thirteen hundred and sixty four (Nos. 1364-30 and 1364-31)—with a two story brick factory of biscuit and bakery, and accessories thereon erected.

3. Eight other lots of land or emplacements situated at the same place, and known and described as being the numbers thirty two, thirty four, thirty five, thirty six, thirty seven, thirty eight, thirty nine and forty, of the aforesaid official subdivision of lot of land bearing numbers thirteen and sixty four—without buildings, (Nos. 1364-32, 1364-34, 1364-35, 1364-36, 1364-37, 1364-38, 1364-39 and 1364-40.)

4. Eight other lots of land or emplacements situated at the same place, and known and described as being the numbers forty one, forty two, forty three, forty four, forty five, forty six, forty seven and forty eight, of the said official subdivision of the lot of land bearing the said number one thousand three hundred and sixty four—with eight one storey high houses (cottages) with stone basements and attics, french roof with shed and brick laundry thereon erected. (Nos. 1364-41, 1364-42, 1364-43, 1364-44, 1364-45, 1364-46, 1364-47 and 1364-48.)

5. Six lots of land or emplacements also situated at the same place, known and described as being

étant les numéros quatre et cinq, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, sous le numéro quatorze cent trois (Nos. 1403-4 et 1403-5), et les numéros huit et neuf, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent deux, aux dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie (Nos. 1402-8, 1402-9), et les numéros un, deux et trois de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent quatre aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie (Nos. 1404-1, 1404-2 et 1404-3), et les numéros un, deux et trois, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent cinq, aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, (Nos. 1405-1, 1405-2 et 1405-3)—avec une rangée de maisons en brique à deux étages, avec soubassements en pierre et attiques, comble français, formant six maisons et contenant douze logements, avec hangars en bois lambrissés en brique dessus construits.

Enfin trois lots de terre ou emplacements situés au même lieu, et connus et désignés sous les numéros un, deux et trois, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent trois, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, (No. 1403-1, 1403-2, 1403-3), et les numéros cinq, six et sept, de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent deux, aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, (Nos. 1402-5, 1402-6 et 1402-7)—sans bâtisses dessus érigées.

Avec droit aux acquéreurs de ces lots et à tous autres qu'il appartiendra de la jouissance des rues montrées au plan de la dite subdivision officielle, et connus et désignés sous les numéros neuf, vingt-six, trente-trois et quarante-neuf, de la subdivision officielle du lot numéro mille trois cent soixante et quatre (Nos. 1364-9, 1364-26, 1364-33 et 1364-49), ainsi que de la ruelle montrée au dit plan de la dite subdivision, et portant le numéro quatre de la subdivision du lot de terre portant le numéro quatorze cent deux (No. 1402-4), et le numéro quatre de la dite subdivision officielle du lot de terre portant le dit numéro quatorze cent quatre (No. 1404-4), et le numéro quatre de la dite subdivision officielle du dit lot de terre portant le numéro quatorze cent cinq (No. 1405-4).

Pour être vendus au palais de justice, en la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillites, SAMEDI, le VINGT-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à MIDI précis.

EDWARD EVANS,
Syndic.
4061

Montréal, 19 mai 1877.

[Première publication, 26 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Godette, commerçant de bois et propriétaire de moulins, de la paroisse de Saint-Jacques, district de Joliette, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Joliette, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

numbers four and five, of the official subdivision of lot of land known and described on the official plan and in the book of reference of Sainte Mary's ward, as numbers fourteen hundred and three (Nos. 1403-4 and 1403-5), and numbers eight and nine, of the official subdivision of lot of land known and described as number fourteen hundred and two, on the said official plan and book of reference of Sainte Mary's ward (Nos. 1402-8, 1402-9), and numbers one, two and three, of the official subdivision of the lot of land known as number fourteen hundred and four, on the said official plan and book of reference of said Sainte Mary's ward (Nos. 1404-1, 1404-2 and 1404-3), and numbers one, two and three, of the official subdivision of a lot of land known and described as number fourteen hundred and five, on the said official plan and in the book of reference of the said Sainte Mary's ward (Nos. 1405-1, 1405-2 and 1405-3)—with a row of two story high brick houses, with stone basements and attics, french roof forming six houses and containing twelve tenements—with sheds encased in brick thereon erected.

Lastly three lots of land or emplacements situated at the same place, known and described under numbers one, two and three, of the official subdivision of lots of land known and described under number fourteen hundred and three, on the official plan and book of reference of said Sainte Mary's ward, (Nos. 1403-1, 1403-2, 1403-3), and numbers five, six and seven, of the official subdivision of the lot of land known and described under the number fourteen hundred and two, on the official plan and in the book of reference of the said Sainte Mary's ward (Nos. 1402-5, 1402-6 and 1402-7)—without buildings thereon erected.

With right for the purchasers of these lots and for whom it may concern of using the streets shown on the plan of the said official subdivision, and known and described as numbers nine, twenty six, thirty three and forty nine, of the official subdivision of said lot thirteen hundred and sixty four (Nos. 1364-9, 1364-26, 1364-33 and 1364-49), and also of the line shown on said plan of said subdivision and bearing number four of the said subdivision of lot of land bearing said number fourteen hundred and two (No. 1402-4), and the number four of the official subdivision of said lot of land bearing number fourteen hundred and four (No. 1404-4), and the number four of the said official subdivision of said lot of land bearing the said number fourteen hundred and five (No. 1405-4).

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceeding in insolvency, on SATURDAY, the TWENTY EIGHTH day of JULY next, at the hour of TWELVE of the clock noon precisely.

EDWARD EVANS,
Assignee.
4062

Montreal, 19th May, 1877.

(First published, 26th May, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Antoine Godette, lumber merchant and mill owner, of the parish of Saint Jacques, district of Joliette, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables belonging to the estate of said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Joliette, previous to the fifteen days next preceding the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Un lopin de terre de forme irrégulière, situé dans la paroisse de Saint-Jacques, district de Joliette, contenant environ six arpents de terre en superficie; tenant par devant à la rivière du Lac Ouareau, par l'autre bout à Maxime Mireau et autres, d'un côté à Ulric Dupuis, d'autre côté à la brasserie du dit Ulric Dupuis—avec deux maisons, un moulin à scie, un estacade, chaînes, etc., et autres dépendances.

Pour être vendu le dit lopin de terre à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jacques, district de Joliette, MERCREDI, le ONZIEME jour de JUILLET A. D. mil huit cent soixante et dix-sept, à DIX heures de l'avant-midi.

2. Un lopin de terre de forme irrégulière, situé dans la paroisse de Saint-Liguori, district de Joliette, contenant environ un arpent et demie de terre en superficie; joignant partie à la Rivière Lac Ouareau, partie au chemin de la Reine, partie au terrain de Simon Richard et autres—avec un moulin à scie, deux maisons et autres dépendances y érigées.

Cette vente est faite sous la réserve et condition suivante, savoir :

1. De se conformer à un bail emphytéotique passé devant M^{re} C. F. P. Renaud et collègue, notaire, le vingt-trois d'octobre mil huit cent cinquante-huit, par Narcisse Goulet à Joseph Brault, et consistant en la jouissance et possession pendant quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter du dit vingt-trois d'octobre, mil huit cent cinquante-huit.

2. De permettre à Georges Guilmour, écuyer, propriétaire de moulins, de la ville de Joliette, de se servir de l'estacade attenant au dit moulin.

3. De permettre au dit Georges Guilmour, d'aller et venir dans les dites bâtisses ou autrement sur le dit terrain.

4. De payer au dit Georges Guilmour, pendant la durée du dit bail, la somme de un dollar courant, le vingt-trois d'octobre chaque année.

5. A peine de nullité du dit bail et de la présente vente de ne bâtir ou faire bâtir, ne pouvoir ou faire poser aucune machine propre à carder la laine ou à fouler l'étoffe, ou à manufacturer aucune étoffe, de n'y faire aucun tapis en coton ou en toile tel que stipulé plus au long dans le dit bail du vingt-trois d'octobre 1858.

Pour être vendu le dit lopin de terre à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Liguori, district de Joliette, MERCREDI, le ONZIEME jour de JUILLET prochain A. D., mil huit cent soixante et dix-sept, à DEUX heures de l'après-midi.

ED. GUILBAULT,

Syndic.

Joliette, 20 avril 1877.

3207 3

[Première publication, 28 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Henriette Hardy Craig, marchande publique, de la cité et du district des Trois-Rivières, épouse duement séparée quant aux biens de Sieur J. C. H. Craig, son mari, et de lui duement autorisée, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. A lot of land of irregular outline, situate in the parish of Saint Jacques, district of Joliette, containing about six arpents of land in superficial extent; bounded in front by the river of lake Ouareau, at the other end by Maxime Mireau and others, on one side by Ulric Dupuis, on the other side by the brewery of the said Ulric Dupuis—with two houses, a saw mill, booms, chains, &c., and other dependencies.

Said lot of land to be sold at the door of the parish church of Saint Jacques, district of Joliette, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of JULY A. D. one thousand eight hundred and seventy seven, at TEN o'clock in the forenoon.

2. A lot of land of irregular outline, situate in the parish of Sainte Liguori, in the district of Joliette, containing about one arpent and a half of land in superficial extent; bounded partly by the lake Ouareau river, partly by the Queen's highway, partly by the property of Simon Richard and others—with a saw mill, two houses and other dependencies thereon erected.

This sale is made subject to the following reservation and condition, to wit :

1. Of complying with the emphyteutic lease passed before C. F. P. Renaud and colleague, notaries, on the twenty third day of October, one thousand eight hundred and fifty eight, by Narcisse Goulet to Joseph Brault, and consisting of the enjoyment and possession during ninety nine years, from and after the said twenty third day of October, one thousand eight hundred and fifty eight.

2. Of allowing Georges Guilmour, esquire, mill owner, of the town of Joliette, to use the boom adjoining said mill.

3. Of allowing the said Georges Guilmour, to go and come in the said buildings and otherwise on said land.

4. Of paying to the said Georges Guilmour, during the continuation of the said lease, the sum of one dollar currency, on the twenty third day of October of every year.

5. Under penalty of the nullity of the said lease and of the said sale, not to build or cause to be built, nor to place any machine fit for carding wool or fulling stuff, or to manufacture any stuff, nor make any cotton or linen carpet such as stipulated more fully in the said lease of the twenty third day of October 1858.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Liguori, district of Joliette, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of JULY next, A. D. one thousand eight hundred and seventy seven, at TWO o'clock in the afternoon.

ED. GUILBAULT,

Assignee.

Joliette, 20th April, 1877.

3208

[First published, 28th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Henriette Hardy Craig, public trader, of the city and district of Three Rivers, wife duly separated as to property of J. C. H. Craig, her husband, and by him duly authorized, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Un terrain ou emplacement sis et situé en la cité des Trois-Rivières, de la contenance de quarante-sept pieds et dix pouces de front, all nt en rétrécissant de manière à n'avoir que quarante-cinq pieds de large à la profondeur qui est de cent vingt-quatre pieds et six pouces dans la ligne du nord-est, et de cent vingt-trois pieds et six pouces dans celle du sud-ouest, formant en superficie cinq mille sept cent cinquante-cinq pieds, mesure française, équivalant à six mille cinq cent soixante et quatre pieds, mesure anglaise; borné en front au sud-est par la rue Notre Dame, en profondeur au nord-ouest par le No. 502, d'un côté au nord-est par le No. 508, et de l'autre côté au sud-ouest par le No. 510—avec une maison en briques et autres bâtiesse dessus érigées, circonstances et dépendances; étant le dit terrain connu sous le numéro cinq cent neuf (509), des plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

2. Un terrain ou emplacement sis et situé en la cité des Trois-Rivières, de la contenance de cinquante-deux pieds de front allant un peu en élargissant de manière à avoir cinquante-deux pieds et six pouces de large à la profondeur qui est de cent vingt-trois pieds et six pouces dans la ligne du nord-est et de cent vingt-deux pieds et six pouces dans celle du sud-ouest, formant en superficie six mille quatre cent vingt-six pieds, mesure française, équivalant à sept mille trois cent vingt-neuf pieds, mesure anglaise; borné en front au sud-est par la rue Notre-Dame, en profondeur au nord-ouest par le No. 502, d'un côté au nord-est par le No. 509, et de l'autre côté au sud-ouest par le No. 511—avec une maison en pierre et autres bâtiesse dessus construites, circonstances et dépendances; étant le dit terrain connu sous le numéro cinq cent dix (510), des plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

3. Un terrain sis et situé en la cité des Trois-Rivières, de figure irrégulière, mesurant quarante-neuf pieds sur la rue Saint-George, quarante-sept pieds sur la ligne qui la divise des numéros six cent vingt-quatre et six cent vingt-cinq (624 et 625), cent sept pieds sur la ligne qui le divise des numéros six cent seize et six cent vingt-six (616 et 626), et cent un pieds sur celle qui le divise du numéro six cent dix-huit (618), contenant en superficie quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze pieds, mesure française, équivalant à cinq mille six cent quatre-vingt-treize pieds, mesure anglaise; borné en front au sud-ouest par la rue Saint-George, en profondeur au nord-est par les Nos. 624 et 625, d'un côté au sud-est par les Nos. 616 et 626, et de l'autre côté au nord-ouest par le No. 618—circonstances et dépendances; étant le dit terrain connu sous le numéro six cent dix-sept (617), des plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

4. Un terrain sis et situé en la dite cité des Trois-Rivières, de la contenance de vingt-huit pieds de front sur une profondeur de cent un pieds dans la ligne du sud-est, et de quatre-vingt-seize pieds dans celle du nord-ouest, formant en superficie deux mille sept cent cinquante-huit pieds, mesure française, équivalant à trois mille cent quarante-cinq pieds, mesure anglaise; borné en front au sud-ouest par la rue Saint-George, en profondeur au nord-est par le No. 624, d'un côté au sud-est par le numéro 617, et de l'autre côté au nord-ouest par le No. 619—circonstances et dépendances; étant le dit terrain connu sous le numéro six cent dix-huit (618), des plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

5. Un terrain sis et situé en la dite cité des Trois-Rivières, de forme irrégulière, mesurant quatre-vingt-cinq pieds sur la rue Saint-George, vingt-deux pieds sur la ligne qui le divise du No. 624, au nord-est cinquante-sept pieds et six pouces, sur la rue des Forges, quatre-vingt-seize pieds sur

1. A lot situate and being in the city of Three Rivers, measuring forty seven feet ten inches in front, and narrowing so as to have only forty five feet in width in rear which is one hundred and twenty four feet six inches on the north eastern alignment, and one hundred and twenty three feet six inches on the south western alignment, forming a superficial extent of five thousand seven hundred and fifty five feet, french measure, equal to six thousand five hundred and sixty four feet, english measure; bounded in front to the south east by Notre-Dame street, in rear to the north west by No. 502, on one side to the north east by No. 508, and on the other side to the south west by No. 510—with a brick house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; said lot being known as number five hundred and nine (509), on the official plan and in the book of reference for the city of Three Rivers.

2. A lot situate and being in the city of Three Rivers, measuring fifty two feet in front and widening somewhat so as to measure fifty two feet six inches in width in rear which is one hundred and twenty three feet six inches on the north eastern alignment and one hundred and twenty two feet six inches on the south western alignment, forming a superficial extent of six thousand four hundred and twenty six feet, french measure, equal to seven thousand three hundred and twenty nine feet, english measure; bounded in front to the south east by Notre Dame street, in rear to the north west by No. 502, on one side to the north east by No. 509, and on the other side to the south west by No. 511—with a stone house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies; said lot being known as number five hundred and ten (510), on the official plan and in the book of reference for the city of Three Rivers.

3. A land situate and being in the city of Three Rivers, of irregular outline, measuring forty nine feet on Saint George street, forty seven feet on the line dividing it from numbers six hundred and twenty four and six hundred and twenty five (624 and 625), one hundred and seven feet on the line dividing numbers six hundred and sixteen and six hundred and twenty six (616 and 626), and one hundred and one feet on the line which divides it from number six hundred and eighteen (618), containing in superficial extent, four thousand nine hundred and ninety two feet, french measure, equivalent to five thousand six hundred and ninety three feet, english measure; bounded in front to the south west by Saint George street, in rear to the north east by Nos. 624 and 625, on one side to the south east by Nos. 616 and 626, and on the other side to the north west by No. 618—circumstances and dependencies; said land being known as number six hundred and seventeen (617), on the official plan and in the book of reference for the city of Three Rivers.

4. A lot situate in the said city of Three Rivers, containing twenty eight feet in front by a depth of one hundred and one feet on the south eastern alignment, and of ninety six feet on the north western alignment, forming a superficial extent of two thousand seven hundred and fifty eight feet french measure; equivalent to three thousand one hundred and forty five feet, english measure; bounded in front to the south west by Saint George street, in rear to the north east by No. 624, on one side to the south east by No. 617, on the other side to the north west by No. 619—circumstances and dependencies said lot being known as number six hundred and eighteen (618), on the official plan and in the book of reference for the city of Three Rivers.

5. A lot situate and being in the city of Three Rivers, of irregular outline, measuring eighty five feet on Saint George street, twenty two feet on the line dividing it from No. 624, on the north east fifty seven feet six inches on Des Forges street, ninety six feet on the line dividing it from No. 618,

la ligne qui le divise du No. 618, quatre-vingt-six pieds sur celle qui le divise du No. 624, au sud-est, et cent soixante et quatre pieds sur la ligne qui le divise du No. 623, contenant en superficie douze mille sept cent soixante et douze pieds, mesure française, équivalant à quatorze mille cinq cent cinquante-six pieds, mesure anglaise; borné en front au sud-ouest par la rue Saint-George, en profondeur au nord-est par la rue des Forges et le No. 624, d'un côté au sud-est par les Nos. 618 et 624, et de l'autre côté au nord-ouest par le No. 623—circonstances et dépendances; étant le dit terrain connu sous le numéro six cent dix-neuf (619), des plan et livre de renvoi officiels pour la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendus au palais de justice, en la cité des Trois-Rivières, JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour de SEPTEMBRE prochain (1877), à MIDI.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
Montréal, 21 mai 1877. 3991
[Première publication, 26 mai 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Lafrenière & Barolet, de Montréal, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées, en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Ursule, dans le comté de Maskinongé, dans le rang de Terre-Neuve, de quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front par la petite Rivière du Loup, aboutissant en profondeur aux terres de la concession Des Fourches, joignant au sud à Joseph Lessard, et au nord à Pierre Lafrenière—avec circonstances et dépendances.

Pour être vendue à Trois-Rivières, au palais de justice, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures a. m.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 25 avril 1877. 3279 3
[Première publication, 28 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Edouard Saucier, de Chicoutimi, et Pierre Thémistocle Dupont, de Saint-Roch des Aulnets, faisant affaires à Chicoutimi, sous les nom et raison de T. Saucier & Cie., faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessus mentionnés seront vendus aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les opposi-

ninety six feet on the line dividing it from No. 624, on the south east, and one hundred and sixty four feet on the line dividing it from No. 623, containing in superficial extent twelve thousand seven hundred and seventy two feet, french measure, équivalent to fourteen thousand five hundred and fifty six feet, english measure; bounded in front to the south west by Saint George street, in rear to the north east by Des Forges street; and No. 624, on one side to the south east by Nos. 618 and 624, and on the other side to the north west by No. 623—circumstances and dependencies; said lot being known as number six hundred and nineteen (619), on the official plan and in the book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold at the court house, in the city of Three Rivers, on THURSDAY, the TWENTY SEVENTH day of SEPTEMBER next, (1877), at NOON.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
Montreal, 21st May, 1877. 3992
[First published, 26th May, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Lafrenière & Barolet, of Montreal, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A land situate and being in the parish of Sainte-Ursule, in the county of Maskinongé, in the Terre-Neuve range, of four arpents in front by twenty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the little River du Loup, in rear by the lands of the Des Fourches concession, on the south by Joseph Lessard, and on the north by Pierre Lafrenière—circumstances and dependencies.

To be sold at the court house, at Three Rivers, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock a. m.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 25th April, 1877. 3280
[First published, 28th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Edouard Saucier, of Chicoutimi, and Pierre Thémistocle Dupont, of Saint Roch des Aulnets, carrying on business at Chicoutimi, under the style and firm of T. Saucier & Co., Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovable properties, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six

tions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le juste tiers nord-est au sud-est du lot de parc numéro un, au sud de la première rue de front, dans la partie sud-est du village de Chicoutimi, contenant le dit lot de parc deux acres, plus ou moins, en superficie, sans garantie de mesure ; borné le dit tiers de lot par le front à la rivière Saguenay, par derrière à la rue du front numéro deux, joignant par le côté nord-est, nord-ouest au sud-est aux héritiers de feu James Alexander, et par le côté nord-ouest au reste du dit lot de parc — avec ensembles toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, en le comté de l'Islet, en le premier rang, avoisinant le rivage du Saint-Laurent, et ayant la forme d'une pointe, contenant environ un arpent de front sur environ six à sept arpents de profondeur, et renfermant tout le terrain ayant appartenu à Chrisolophe Arton, compris entre le terrain de Michel Francoeur du côté nord-est, et les terrains de Augustin Dupuis, et Prudent Arton et le terrain de Madame Amable Dionne, et le lit de la rivière "Ferrée" du côté sud-ouest — avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. A distraire un emplacement enclavé dans ce lopin de terre, propriété de Thomas Saucier, père, en vertu d'un bail emphytéotique payant une rente annuelle de deux piastres, qui sera laissé au profit de l'acquéreur, et le dit terrain ou emplacement ainsi enclavé sera également la propriété de l'acquéreur, à l'expiration du dit bail emphytéotique.

Pour être vendu le lot No. 1, à la porte de l'église de Chicoutimi, MERCREDI, le QUATRIEME jour de JUILLET 1877, à DIX heures de l'avant-midi ; et le lot No. 2, à la porte de l'église de Saint-Roch des Aulnets, JEUDI, le VINGT-HUITIEME jour de JUIN 1877, à DEUX heures de l'après-midi.

D. LORTIE,
Syndic.

Québec, 24 avril 1877.

3265 3

[Première publication, 28 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Jane Tattersall, des cité et district de Montréal, veuve de feu Edmund Sutcliffe, en son vivant, commerçant, de la dite cité de Montréal, tant personnellement comme légataire universelle en usufruit de son dit époux, que comme tutrice des enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit Edmund Sutcliffe, à savoir : Suzanna Jane et Daisy Bright, légataires universelles en propriété du dit Edmund Sutcliffe, faillie.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, No. 60, rue Saint Jacques, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement sis et situé dans la dite cité de Montréal, formant partie de la propriété ci-devant connue comme la ferme Saint-Gabriel, et désignée sous le numéro seize du plan de la dite ferme déposé dans le bureau de E. Lafleur, écuyer, notaire public ; borné en front à la rue Centre, d'un côté par Thomas Duggan ou ses représentants,

days next after the day of sale, to wit :

1. The exact third north east to exact third &c., south east of the park lot number one, south of the first front street, in the south east part of the village of Chicoutimi, said park lot containing two acres ; more or less, in superficies, without warranty of measurement ; said third of the lot being bounded in front by the river Saguenay, in rear by the front street number two, on the north east side by north west, south east by the heirs of the late James Alexander, and on the north west side by the residue of the said park lot — together with all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot of land situate in the parish of Saint Roch des Aulnets, in the county of l'Islet, in the first range, adjoining the bank of the Saint Lawrence and being in the shape of a point, measuring about one arpent in front by about six to seven arpents in depth, and taking in all the ground which belonged to Chrisolophe Arton, comprised between Michel Francoeur's property, on the north east side, and the property of Augustin Dupuis, and Prudent Arton, and the property of Mrs. Amable Dionne, and the bed of the river Ferrée, on the south west side — with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving therefrom a lot enclosed in this lot of ground, belonging to Thomas Saucier, senior, in virtue of an emphyteutic lease, paying an annual rent of two dollars, which shall be left to the profit of the purchaser, and the said lot so enclosed shall be the property of the purchaser upon the expiration of the said emphyteutic lease.

To be sold lot No. 1, at the church door of Chicoutimi, on WEDNESDAY, the FOURTH day of JULY 1877, at TEN o'clock in the forenoon ; and lot No. 2, at the church door of Saint Roch des Aulnets, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of JUNE, 1877, at TWO o'clock in the afternoon.

D. LORTIE,
Assignee.
3266

Quebec, 24th April, 1877.

[First published, 28th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Jane Tattersall, of the city of Montreal, in the district of Montreal, widow of the late Edmund Sutcliffe, in his lifetime, trader, of the said city of Montreal, as well personally as universal legatee in usufruct of her said husband, as in her quality of tutrix, to the minor children, issue of her marriage with the said Edmund Sutcliffe, to wit : Suzanna Jane and Daisy Bright, universal legatees in property of the said Edmund Sutcliffe, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate lying and being in the said city of Montreal, forming part of the property heretofore known as the Saint Gabriel farm, and designated under the number sixteen, of the plan of said farm deposited in the office of E. Lafleur, esquire, notary public ; bounded in front by Centre street, on one side by Thomas Duggan or his

de l'autre côté à Théophile Guérin ou ses représentants; et en arrière par Agapite Roussin ou ses représentants—avec une bâtisse à deux étages lambrissée en brique, et hangard à bois sus-érigés; contenant le dit lot de terre, quarante pieds de largeur en front sur cent vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, le dit lopin de terre étant aussi connu et désigné sur les plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne, dans la dite cité, comme lot cadastral numéro neuf cent deux, le tout avec frais, à qui de droit distraits.

Pour être vendu au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60 rue Saint-Jacques, Montréal, VENDREDI, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUIN A. D. 1877, à ONZE heures a. m.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Montréal, 18 avril 1877.

[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Wilfrid S. Danis, commerçant, de la ville de Salaberry, de Valleyfield, failli.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après désigné, sera vendu au temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la paroisse Saint-Louis de Gonzague, district de Beauharnois, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir

La moitié indivise du tiers en largeur, par toute la profondeur d'un certain lot de terre faisant partie du lot numéro vingt et un de la première concession de la paroisse Saint-Anicet, dans le comté de Huntingdon, district de Beauharnois, contenant le dit tiers un acre et demi de large par toute la profondeur du dit lot; borné au nord-ouest par la propriété de Donald McKillop, au sud-est par la propriété de Thomas Quinn, d'un côté au sud-ouest par Archibald Cameron, et de l'autre côté au nord-est par le reste du dit lot à Hugh McKin, sans bâtisse, avec le droit et privilège de passer et repasser dans un certain chemin sur la propriété de Donald McKillop, pour communiquer au Lac Saint-François, et de mettre du bois ou autres effets sur les bords du dit lac, vis-à-vis le dit lot de terre.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, dans le village de Huntingdon, SAMEDI, le TRENTIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

E. L. NORMANDIN,

Syndic.

Saint-Louis de Gonzague, 23 avril 1877. 3337 3

[Première publication 28 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Joubert et Moïse Joubert, tous deux propriétaires de moulins et commerçants, de la paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton, dans le district de Richelieu, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, sera vendu aux temps et lieux fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler,

representatives, on the other side by Théophile Guérin or his representatives, and in rear by Agapit Roussin or his representatives—with a two story frame building cased with brick, and wood shed thereon erected, containing the said lot of land forty feet in breadth in front by one hundred and twenty feet in depth, the whole more or less, said lot of land being also known and designated upon the official plan and in the book of reference of Saint Ann's ward, in said city, as cadastral lot number nine hundred and two, the whole with costs, à qui de droit distraits.

To be sold at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, 61 Saint James street, Montreal, on FRIDAY, the TWENTY SECOND day of JUNE A. D. 1877, at ELEVEN o'clock a. m.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Montreal, 18th April, 1877.

[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Wilfrid S. Danis, of the town of Salaberry, of Valleyfield, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undementioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the parish of Saint Louis de Gonzague, district of Beauharnois, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

The undivided half of the third in width, by the whole length of a certain lot of land making part of lot number twenty one, in the first concession of the parish of Saint Anicet, in the county of Huntingdon, district of Beauharnois, containing the said third one acre and a half in width by the whole length of said lot; bounded at the north west end by the property of Donald McKillop, at the south east end by the property of Thomas Quinn, on the south westerly side by Archibald Cameron, and on the north easterly side, by the remainder of said lot to Hugh McKin, without building, with the privilege of a road to pass and repass through the property of Donald McKillop, in order to communicate with the Lake Saint Francis, and to lay wood and other effect on the bank of said lake.

To be sold, at the registry office of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on SATURDAY, the THIRTIETH day of JUNE next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

E. L. NORMANDIN,

Assignee.

Saint Louis de Gonzague, 23rd April, 1877. 3338

[First published 28th April, 1877]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Joubert and Moïse Joubert, both of the parish of Saint Bonaventure d'Upton, in the district of Richelieu, mills proprietors and trader, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de*

afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, rue Georges, en la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une portion de terre située en la paroisse de Saint-Pie Deguire, dans la concession Saint-Charles, de la contenance de deux arpents de front, plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir à partir du chemin de front de la dite concession Saint-Charles à aller au ruisseau appelé Bras Pakso; tenant devant au dit chemin de front, derrière au dit ruisseau appelé Bras Pakso, et des deux côtés à Narcisse Parenteau—avec un moulin à scie mû par la vapeur, les mouvements tournants, machineries et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de Saint-Pie Deguire, MERCREDI, le ONZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. GERMAIN,
Syndic.

Sorel, 21 avril 1877.

[Première publication, 23 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert Moore, des cité et district de Montréal, fabricant de chaudière et forgeron, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans la dite cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Anne de la dite cité de Montréal, sous le numéro six cent sept (No. 607)—avec deux maisons et autres bâtisses sus-érigées, contenant le dit lot à peu près trente pieds de front sur la rue Saint-Patrick, sur à peu près cent huit pieds et quatre poudes de profondeur.

2. Un autre lot de terre ou emplacement autre que celui sus-désigné, sis et situé dans la dite cité de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal, sous numéro six cent huit (No. 608)—avec deux maisons et autres bâtisses sus-érigées; contenant le dit lot à peu près seize pieds et quatre poudes de front sur à peu près cent huit pieds et quatre poudes de profondeur, ayant aussi front sur la dite rue Saint-Patrick.

Pour être vendu au palais de justice, dans la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, MARDI, le TROISIEME jour de JUILLET, A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 26 avril 1877.

[Première publication, 23 Avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Michael J. Harper, hotelier, de Warden, dans le township et comté de Shefford, district de Bedford, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes per-

charge, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, George street, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A portion of land situate in the parish of Saint Pie Deguire, in the concession Saint Charles, containing two arpents in front, more or less, by the depth it may have from the front road of said concession Saint Charles, to the stream called Bras Pakso; bounded in front by said front road, in rear by said stream Bras Pakso, and on both sides by Narcisse Parenteau—with the steam saw mill, its machineries and other dependences thereon erected.

To be sold at the church door of Saint Pie Deguire, on WEDNESDAY, the ELEVENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. GERMAIN,
Assignee.

Sorel, 21st April, 1877.

[First published, 23th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert Moore, of the city and district of Montreal, boiler maker and blacksmith, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the im-movables hereinafter mentioned, will be sold at the time and place below mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land situate in the said city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Ann's ward of the said city of Montreal; as number six hundred and seven (607)—with two houses and outbuildings thereon erected, said lot measuring nearly thirty feet in front on Saint Patrick street, by nearly one hundred and eight feet, four inches depth.

2. Another lot of land being in the said city of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Ann's ward aforesaid, of the said city of Montreal, as number six hundred and eight (608)—with two houses and outbuildings thereon erected; said lot containing nearly sixteen feet four inches in front by nearly one hundred and eight feet four inches in depth, also fronting on Saint Patrick street.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on TUESDAY, the THIRD day of JULY A. D. 1877, at the hour of TEN of the clock in the forenoon,

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 26th April, 1877.

[First published, 28th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Michael J. Harper, hotel-keeper, of Warden, in the township and county of Shefford, district of Bedford, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the im-movables hereinafter described, will be sold at the time and place mentioned below. All persons

sonnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, au village de Waterloo, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un certain emplacement situé à Warden, dans le township et comté de Shefford, formant partie du lot numéro vingt-trois, dans la sixième rangée de concessions du dit township de Shefford; borné et décrit comme suit: commençant à quarante pieds au sud-est du coin sud-est de la maison érigée sur le dit emplacement, du côté sud-ouest du chemin tel qu'actuellement ouvert, et onze perches (rods) du coin ouest d'un certain moulin à farine, la propriété de Mark Whitcomb ou représentants; de là dans une direction nord-est suivant le dit chemin, dix perches et seize mailles; de là à angle droit avec le dit chemin dans une direction sud-ouest à la rivière (Mill Pond), à la marque des hautes eaux à une borne; de là suivant la dite rivière (Mill Pond) à un certain rocher, à une distance de quinze perches du coin du dit moulin à farine en remontant la dite rivière; de là en droite ligne au lieu de départ, supposé contenir le dit emplacement trois quarts d'acre de terre en superficie, le tout plus ou moins—avec l'hôtel et autres bâtisses dessus construites.

2. Et enfin, un certain lot de village ou emplacement situé dans le village de Waterloo, dans le dit comté de Shefford, étant partie du lot de village numéro (4) quatre, du carré numéro (10) dix, du dit village, partie du lot numéro vingt et un, de la quatrième rangée de concessions du dit township de Shefford, (le dit lot et autres maintenant inclus dans les limites assignées au dit village de Waterloo), cette partie du dit lot de village étant quarante pieds de front sur toute la profondeur du dit lot, ensemble un droit de passage de dix pieds de large sur la longueur du dit lot; et borné à l'ouest en front par la rue Foster, à l'arrière au terrain de l'Eglise Universaliste, du côté sud par le dit passage, et du côté nord par les représentants George Hudon—ensemble le magasin et résidence à deux étages et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, dans le dit village de Waterloo, MARDI, le VINGT-SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, P. Q., 18 avril 1877. 3145 3
[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James McClure, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Waterloo, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain building lot lying at said Warden, in the said township and county of Shefford, forming part of the lot number twenty three, in the sixth range of lots of the said township of Shefford; bounded and described as follows: commencing forty feet south easterly of the south east corner of the house erected on the said emplacement, on the south west side of the road as now travelled, and eleven rods from the west corner of a certain grist mill owned by Mark Whitcomb or representatives; thence running a north easterly course along said road, ten rods and sixteen links; thence at right angle with the said road in a south westerly course to the Mill Pond at high water mark, at a stake and stone boundary; thence along said Mill Pond, to a certain ledge fifteen rods up the river from said grist mill's corner; thence in a straight line to place of commencement, supposed to contain said emplacement three fourths of an acre of land, in superficies, more or less—with the hotel and other buildings thereon made.

2. And lastly, a certain village lot or emplacement lying being and situate in the village of Waterloo, in the said county of Shefford, being part of village lot number (4) four, in block number (10) ten, of the said village or part of the lot number twenty one, in the fourth range of lots of the said township of Shefford, (the said lot with others now included in the limits assigned to the said village of Waterloo), that part of said village lot being forty feet in front by the depth of the said village lot, together with the right to a passage ten feet wide by the length of said lot; and bounded west in front by Foster street so called, in rear by the Universalist Church lot, on the south side by the said passage, and on the north side by the representatives George Hudon—together with the two story store and dwelling and other buildings thereon made.

To be sold at the registry office, in the said village of Waterloo, on TUESDAY, the TWENTY SIXTH day of JUNE now next, at TEN of the clock in the forenoon.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, P. Q., 18th April, 1877. 3146
[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James McClure, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveable hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Un lopin de terre situé dans le village de Longueuil, dans le comté de Chambly, contenant soixante-dix pieds de front jusqu'au trait quarré nord-est, et quatre vingt-dix pieds jusqu'au trait quarré sud-ouest sur cent trente-trois pieds de profondeur, le tout plus ou moins; borné au nord-est par la rue Grant, et au sud-ouest par un nommé Henry J. Gear, au nord-ouest par la rivière Saint-Laurent, et de l'autre côté au sud-est par Jacques Lespérance—avec une maison et autres bâties sus-érigées. Le dit immeuble connu et désigné sous le numéro cent vingt-quatre, sur les plan et livre de renvoi officiels du dit village de Longueuil, sujet aux conditions stipulées dans un acte fait entre A. P. Jodoin, maire de Longueuil susdit, et le failli, passé le premier jour de février A. D. 1876, concernant la construction d'un mur et d'un trottoir sur la ligne nord-ouest du dit lot.

Pour être vendu au bureau du soussigné, dans la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour de JUIN 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

THOMAS DARLING,
Syndic.

No. 182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 19 avril 1877. 3179 3
[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Valérie Paquette, veuve de Joseph Lanthier, faillie.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Les lots de terrains ou emplacements sis et situés dans le village Saint-Jean-Baptiste, de la paroisse de Montréal, désignés sous les numéros 120 et 121, sur le plan de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro dix (10), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, en la dite paroisse de Montréal—avec une maison en bois lambrissée en briques dessus construite.

2. Les lots de terrains ou emplacement sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, et désignés sous les numéros, 44, 45, 46, 79, 80, 81, 82 et 83, sur le plan de subdivision du lot de terre connu et désigné comme lot numéro douze cent sept (1207), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal—sans bâties.

Pour être vendus au palais de justice, en la salle réservée pour les procédés en faillite, en la cité de Montréal, SAMEDI, le VINGT-TROISIEME jour de JUIN 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

A. L. CHAPUT,
Syndic.

Montréal, 8 avril 1877. 3143 3
[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacob Robin dit Lapointe, marchand, épiciier, de la paroisse de Saint Lin, dans le district de Joliette, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu

A lot of land situate at the village of Longueuil, in the county of Chambly, containing seventy feet in front to the north east *trait quarré*, and ninety feet to the south west *trait quarré* by one hundred and thirty three feet in depth, the whole more or less; bounded to the north east by Grant street, and to the south west by one Henry J. Gear, on the north west by the river Saint Lawrence, and on the other side to the south east by Jacques Lespérance—with a house and other buildings thereon erected. Said immovable known and distinguished as number one hundred and twenty four, on the official plan and book of reference for the village of Longueuil aforesaid, subject to the conditions set forth in a deed made between A. P. Jodoin, mayor of Longueuil aforesaid, and the insolvent, executed on the first day of February A. D. 1876, as to the construction of a wall and side walk on the north west boundary of the said lot.

To be sold at the office of the undersigned, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of JUNE, 1877, at TEN of the clock in the forenoon.

THOMAS DARLING,
Assignee.

No. 182, Saint James street.
Montreal, 19th April, 1877. 3180
[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Valérie Paquette, widow of Joseph Lanthier, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit:

1. The lots situate and being in the village of Saint Jean Baptiste, of the parish of Montreal, designated as number 120 and 121, on the subdivision plan of lot number ten (10), on the official plan and in the book of the said village of Saint Jean Baptiste, in the said parish of Montreal—with a wooden house encased in brick thereon erected.

2. The lots of land situate and being in Saint James ward, of the city of Montreal, designated as numbers 44, 45, 46, 79, 80, 81, 82 and 83, on the subdivision plan of lot number twelve hundred and seven (1207), on the official plan and in the book of reference for Saint James ward, in the said city of Montreal—no buildings.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriated to proceedings in insolvency, on SATURDAY, the TWENTY THIRD day of JUNE, 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

A. L. CHAPUT,
Assignee.

Montreal, 18th April, 1877. 3144
[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jacob Robin dit Lapointe, grocer, of the parish of Saint Lin, in the district of Joliette, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold

aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

La désignation suivante a été prise textuellement dans le contrat de vente qu'a consenti Joseph Gauthier au dit failli, devant M^{re} Polycarpe Renaud, N. P., le 11 septembre 1874, ainsi qu'il suit : Un lot de terre ou un emplacement et demi situé dans la paroisse de Saint-Lin, comté de l'Assomption, contenant soixante et sept pieds et demi de front sur la première rue de travers qui se débouche pour rejoindre la rue Saint-Isidore, pour laquelle le vendeur s'oblige de fournir le terrain pour rejoindre la rue Saint-Isidore, et qui descendra la largeur de la terre du vendeur, en montant à partir de l'église, où il tiendra par devant sur quatre vingt-dix pieds de profondeur; tenant par derrière et d'un côté au vendeur, et de l'autre côté à une grande rue que le vendeur s'oblige de fournir le terrain pour la faire. La largeur de cette rue qui sera de cinquante à soixante pieds, se fera sur le long de la terre que le vendeur a acquis de M. Venance Meunier, cultivateur, à Saint-Lin, le coin de la rue ci-haut vendu sera en bas de la grande rue du côté sud de la rue de travers ci-haut projetée—sans bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lin, LUNDI, le DIX-HUITIEME jour de JUNE prochain, à ONZE heures a. m.

A. MAGNAN,

Syndic.

Joliette, 9 avril 1877. 3053 3
[Première publication, 21 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de Michel Bélanger, commerçant, du coteau Saint-Louis, dans le district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit appartenant à la succession du dit failli, sera vendu au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

1. Un lopin de terre situé dans la paroisse de Saint-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, contenant quarante-cinq pieds de front sur cent vingt pieds de profondeur; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière par Joseph Aubin, d'un côté par Thomas Haric, et de l'autre côté par Pierre Godard—avec une maison en bois et dépendances sus-érigées.

2. Un lopin de terre situé au coteau Saint-Louis, dans la paroisse de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro 92, sur le plan et au livre de renvoi officiels du village du coteau Saint-Louis, dans le comté d'Hochelaga, contenant qua-

at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, are required to be filed at the office of the undersigned, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:*

The following description has been taken verbatim from the deed of sale by Joseph Gauthier to said Insolvent, before M^{re} Polycarpe Renaud, N. P., on the 11th September, 1874, to wit: A lot of land or an emplacement and a half situated in the parish of Saint Lin, county of l'Assomption, containing sixty seven feet and a half in front on the first cross street which shall be opened to join Saint Isidore street, the land for which shall be furnished by said vendor, to join Saint Isidore street, and which shall come down the breadth of vendor's lands, going up from the church and joining the same in front by ninety feet in depth; bounded in rear and on one side by the vendor, and on the other side by a large street, the vendor obliging himself to furnish the land for same. The width of said street which will be from fifty to sixty feet, shall be made running along the farm which the vendor has bought from Mr. Venance Meunier, farmer, at Saint Lin, the corner of the above street shall be below the large street, on the south side of the cross street above projected—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Lin, on MONDAY, the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock a. m.

A. MAGNAN,

Assignee.

Joliette, 9th April, 1877. 3056
[First published, 21st April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of Michel Bélanger, of Coteau Saint Louis, in the district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable property, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within six days next after the day of sale to wit:*

1. A lot of land situate in the parish of Saint Jerome, in the county of Terrebonne, containing forty five feet in front by one hundred and twenty feet in depth; bounded in front by the Queen highway, in the rear by Joseph Aubin, on one side by Thomas Haric and on the other side by Pierre Godard—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate at Coteau Saint Louis, in the parish of Montreal, and known and designated as lot number 92, on the official plan and book of reference of the village of Coteau Saint Louis, in the county of Hochelaga, containing forty feet in

rante pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française—avec une maison en briques et autres bâties sus-érigées.

3. Un lopin de terre situé au susdit coteau Saint-Louis, et étant partie du lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro 133, sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village de coteau Saint-Louis et contenant cent trente-cinq pieds de front sur la rue Saint-Dominique, sur une profondeur de soixante-quinze pieds; borné en front à la rue Saint-Dominique, d'un côté à la rue Saint-Joseph, de l'autre côté à un nommé Rodier ou représentants, et en arrière au lot No. 92—avec une maison en brique à trois étages et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu le lot numéro un en premier lieu désigné à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jérôme susdit, MERCREDI, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

Les lots en deuxième et troisième lieu ci-dessus décrits pour être vendus dans la salle réservée pour les affaires de faillite, dans le palais de justice, dans la cité de Montréal, VENDREDI, le SIXIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JAMES PARKYN,

Syndic.

Montréal, 20 avril 1877.

3205 3

[Première publication, 28 avril 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Osro Dustin, d'Ayers Flats, Q., failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, plus particulièrement connue comme partie du lot numéro deux, dans le septième rang des lots du dit canton, situé sur le côté nord-est du chemin public, conduisant de la station de Ayers Flat au village de Magog, et décrite comme suit: commençant à un point sur le côté nord-est du dit chemin public, vis-à-vis du coin nord-ouest de la nouvelle bâtisse ou du nouveau magasin; de là nord-est le long du dit chemin public, une distance de huit perches, mesure précise; de là est à angles droits avec le dit chemin public la distance de quinze perches; de là nord-ouest, la distance de huit perches sur une ligne parallèle avec le dit chemin public; de là ouest, sur une ligne parallèle avec le côté sud-est de la terre par le présent décrite jusqu'au point de départ, la distance de quinze perches, mesure précise; contenant trois quarts d'acres de terre avec un chemin carrossable d'une largeur suffisante sur le côté nord-ouest de la dite bâtisse ou du dit magasin, pour communiquer du dit chemin public à la ligne en arrière de l'étendue de terre par le présent décrite, le tout tel que mentionné dans un acte de vente d'icelle consentie par Carlton Ayer à un nommé Calvin Dustin, passé devant Charles M. Thomas, notaire public, en date du dix-huitième jour de septembre 1871, et enregistré sous le numéro 131—avec toutes les améliorations dessus faites et bâties sus-érigées.

Pour être vendue au magasin du dit failli, à

front by eighty feet in depth, more or less, french measure—with a brick house and other buildings thereon erected.

3. A lot of land situated at Coteau Saint Louis aforesaid, and being part of the lot of land known and designated as lot number 133, on the official plan and book of reference of the said village of Coteau Saint Louis, and containing one hundred and thirty five feet in front on Saint Dominique street, by a depth of seventy five feet; bounded in front by Saint Dominique street, on one side by Saint Joseph street, on the other side by one Rodier or representatives, and in rear by lot No. 92—with a three story brick house and other buildings thereon erected.

Lot number one of the above advertisement to be sold at the church door of the parish of Saint Jerome aforesaid, on WEDNESDAY, the FOURTH day of JULY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

Lots number two and three of the above advertisement to be sold in the room set apart for proceedings in insolvency, in the court house, at the city of Montreal, on FRIDAY, the SIXTH day of JULY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon.

JAMES PARKYN,

Assignee.

Montreal, 20th April, 1877.

3206

[First published, 28th April, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Osro Dustin, of Ayers Flats, Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter prescribed will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Hatley, more particularly known as part of the lot number two, in the seventh range of lots in the said township, lying on the north easterly side of the highway, leading from Ayers Flat station to Magog village, and described as follows: commencing at a point on the north easterly side of the said highway, opposite to the north westerly corner of the new building or store; thence south easterly, along said highway, a distance of eight rods, exact measure; thence easterly, at right angles with the said highway the distance of fifteen rods; thence north westerly, the distance of eight rods on a line parallel with said highway; thence westerly on a line parallel with the south easterly side of the land hereby described to the place of beginning, the distance of fifteen rods exact measure, containing three quarters of an acre of land, together with a carriage road of sufficient width on the north westerly side of the said building or store to communicate from the said highway to the rear line of the piece of land hereby described, the whole as mentioned and contained in that certain deed of sale thereof from Carlton Ayer to one Calvin Dustin, dated and passed before Charles M. Thomas, notary public, the eighteenth day of September, 1871, and registered under number 131—together with all the betterment building and improvements thereon erected.

To be sold at the store of said insolvent. i

Ayer's Flat, P. Q., MARDI, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

R. W. OLIVER,
Syndic.

Bureau de Oliver & Miller,
Bâtisses Union,
43, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 19 avril 1877. 3183 4
[Première publication, 21 avril 1877.]

Ayer's Flat, P. Q., on TUESDAY, the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

R. W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
Union Buildings,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 19th April, 1877. 3181
(First published, 21st April, 1877).

Ventes par le Shérif.—Beauce.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauce.

Beauce, à savoir : } **PIERRE FELTEAU** alias
No. 50, A. D. 1876. } **FECTEAU**, Demandeur,
contre **THEODORE GAGNON**, Défendeur,
savoir :

Une terre sise et située dans le neuvième rang du township de Tring, étant le premier quart du lot numéro cinq du dit rang, de la contenance de cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins ; bornée d'un bout au huitième rang, de l'autre au bout du dixième rang, tenant d'un côté à Olivier Poulin, de l'autre à la veuve Groleau—avec une maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le PREMIER jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Joseph, Beauce, 29 mai 1877. 4213
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Québec.

Beauce, à savoir : } **ANTOINE CARRIER**, de
No. 4671. } **A** la ville de Lévis, marchand, Demandeur ; contre **THOMAS FECTEAU**, fils, de Broughton, cultivateur, Défendeur, savoir :

1. Une terre située dans le township de Broughton, dans le district de Beauce, étant un juste quart du lot de terre numéro trois du huitième rang, et contenant deux arpents et demi de front sur environ vingt huit arpents de profondeur ; borné en avant et en arrière par les lignes du dit rang, d'un côté par la terre de Pierre Fortier, et d'autre côté par celle de Louis Turgeon—circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située dans le dit township de Broughton, formant partie du lot numéro quatre du septième rang, de deux arpents de front sur environ vingt-huit arpents de profondeur ; et bornée en avant et en arrière par les lignes du dit rang, d'un côté par la terre de Cyrille Rosberry, et de l'autre côté par celle de Jean Bilodeau—

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauce.

Beauce, to wit : } **PIERRE FELTEAU** alias
No. 50, A. D. 1876. } **FECTEAU**, Plaintiff ;
against **THEODORE GAGNON**, Defendant, to wit :

A land situate in the ninth range of the township of Tring, being the first quarter of lot number five of the said range, measuring fifty acres of land in extent, more or less ; bounded at one end by the eighth range, at the other end by the tenth range, on one side by Olivier Poulin, and on the other side by Mrs. widow Groleau—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the FIRST day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Joseph, Beauce, 29th May, 1877. 4214
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Circuit Court—District of Quebec.

Beauce, to wit : } **ANTOINE CARRIER**, of the
No. 4671. } **A** town of Lévis, merchant, Plaintiff ; against **THOMAS FECTEAU**, junior, of Broughton, farmer, Defendant, to wit :

1. A land situate in the township of Broughton, in the district of Beauce, being the exact quarter of lot number three of the eighth range, and measuring two arpents and a half in front by about twenty eight arpents in depth ; bounded in front and in rear by the lines of the said range, on one side by Pierre Fortier's property, and on the other side by Louis Turgeon—circumstances and dependencies.

2. Another land situate in the said township of Broughton, forming part of lot number four in the seventh range, of two arpents in front by about twenty eight arpents in depth ; bounded in front and rear by the lines of the said range, on one side by Cyrille Rosberry's property, and on the other side by Jean Bilodeau's—with a house

avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, en la paroisse de Saint-François de la Beauce, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain.

T. J. TASCHEREAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauce, 24 février 1877. 1677 3.
[Première publication, 3 mars 1877.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, à savoir : } ULYSSE JANVIER
No. 912. } ROBILLARD,
écuyer, marchand, de la ville et du district de
Beauharnois, Demandeur; contre TIMOTHEE
COUSINEAU, cultivateur, de la paroisse de Saint-
Stanislas de Kotska, Défendeur.

Une terre composée du numéro treize et partie du numéro quatorze de Catharinestown, dans la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska, contenant environ soixante-dix arpents en superficie, et comprise dans les bornes suivantes : bornée en front par le chemin Bogue, en profondeur par la propriété d'Olivier St. Onge, du côté nord-ouest par celle de Louis Montpetit, et du côté sud-est par celle de Michel Joly—avec une maison en pierre, une maison en bois, une grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Beauharnois, dans la ville de Beauharnois, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le second jour de novembre prochain.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 23 mai 1877. Shérif.
[Première publication, 2 juin 1877.] 4133

Ventes par le Shérif.—Bedford

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

5

thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Beauce, in the parish of Saint François de la Beauce, on the TENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of August next.

T. J. TASCHEREAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauce, 24th February, 1877. 1678
[First published, 3rd March, 1877.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Beauharnois, to wit : } ULYSSE JANVIER
No. 912. } ROBILLARD, esquire,
merchant, of the town and district of Beauharnois,
Plaintiff; against TIMOTHEE COUSINEAU, farmer,
of the parish of Saint Stanislas de Kostka,
Defendant.

A land composed of number thirteen and part of number fourteen of Catharinestown, in the parish of Saint Stanislas de Kostka, containing about seventy arpents in extent, and comprised within the following limits; bounded in front by Bogue's road, in rear by the property of Olivier St. Onge, on the north west side by the property of Louis Montpetit, and on the south east side by the property of Michel Joly—with a stone house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

To be sold at the registry office for the county of Beauharnois, in the town of Beauharnois, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the second day of November next.

L. HAINAULT,

Beauharnois, 23rd May, 1877. Sheriff.
[First published, 2nd June, 1877.] 4134

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Comté de Shefford.

Bedford, à savoir : } **A**MEDEE ROY, de la paroisse de Saint-Pie, dans le district de Saint-Hyacinthe, commerçant, Demandeur ; contre les terres et tenements d'ISAIE HEBERT, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Pudentienne, dans le comté de Shefford, cultivateur, Défendeur.

Tout ce lopin de terre sis et situé dans le canton de Milton, et district de Bedford, maintenant compris dans les limites de la paroisse de Sainte-Pudentienne, et étant une partie du lot numéro deux, dans le premier rang des lots situés dans Milton susdit, ayant deux arpents de front en largeur sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins ; borné en front par Edouard Renaud ou ses représentants, en arrière par Narcisse Huot et Paul Hébert ou leurs représentants, joignant d'un côté au sud-ouest à un nommé Lebrin ou représentants, et de l'autre côté au sud est à un nommé St. Michael ou ses représentants, et ayant trente arpents de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de juillet prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 27 février 1877.

Shérif.
1813 3

[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } **J**AMES A. DOWNS, marchand, du village de Granby, dans le dit district Demandeur ; contre les terres et tenements de JAMES AITCHISON, du canton de Granby, dans le dit district, cultivateur, Défendeur.

Une étendue de terre située dans le canton de Granby, district de Bedford, connue et désignée comme le quart sud-ouest du lot numéro quatre, dans le quatrième rang de Granby susdit, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de juillet prochain.

P. COWAN,

Bureau du Shérif,
Sweetsburgh, 27 février 1877.

Shérif.
1817 3

[Première publication, 3 mars 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District d'Iberville.

Bedford, à savoir : } **P**ETER LECLAIR, écuyer, No. 111. } avocat, demeurant à Winooski, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis de l'Amérique, Demandeur ; contre les terres et tenements de DAME JULIE LANOUE, du canton de Granby, dans le district de Bedford, veuve de feu Jacques Vincelette, en son vivant, cultivateur, Défendeur.

Une étendue de terre étant partie du lot connu et désigné sous le numéro vingt-un, dans le premier rang du canton de Granby, dans le comté de Shefford, district de Bedford, contenant la dite étendue de terre cent cinquante acres, plus ou moins, en superficie, ayant dix acres de largeur sur quinze acres de profondeur ; bornée en front vers le sud par un chemin public, en arrière par l'autre partie du dit lot de terre possédée par Delphis Vincelette, d'un côté vers l'ouest par un chemin public, et de l'autre côté par Nazaire Giroux—avec

FIERI FACIAS.

Circuit Court—County of Shefford.

Bedford, to wit : } **A**MEDEE ROY, of the parish No. 703. } of Saint Pie, in the district of Saint Hyacinthe, trader, Plaintiff ; against the lands and tenements of ISAIE HEBERT, of the municipality of the parish of Sainte Pudentienne, in the county of Shefford, farmer, Defendant.

All that piece parcel or lot of land lying and being in the township of Milton, and district of Bedford, now included in the limits of the parish of Sainte Pudentienne, and being a part or parcel of lot number two, in the first range of lots in Milton aforesaid, being two arpents in front in width by fifteen arpents in depth, more or less ; bounded in front by Edouard Renaud or his representatives, in rear by Narcisse Huot and Paul Hebert or their representatives, joining on one side to the south west to one Lebrin or representatives, and on the other side to the south east to one St. Michael or his representatives, being thirty arpents of land, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the FIFTH day of JULY next, at the hour of ONE of the clock of the afternoon. The said writ returnable the fourteenth day of July next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,

Sweetsburgh, 27th February, 1877.

Sheriff.

1814

[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Bedford.

Bedford, to wit : } **J**AMES A. DOWNS, of the No. 9017. } village of Granby, in said district, merchant, Plaintiff ; against the lands and tenements of JAMES AITCHISON, of the township of Granby, in said district, farmer, Defendant.

A piece of land situated in the township of Granby and district of Bedford, known and distinguished as the south west quarter of lot number four, in the fourth range of said Granby, containing fifty acres in superficies, more or less—with all the buildings thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the FIFTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twelfth day of July next.

P. COWAN,

Sheriff's Office,

Sweetsburgh, 27th February, 1877.

Sheriff.

1818

(First published, 3rd March, 1877.)

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Iberville.

Bedford, to wit : } **P**ETER LECLAIR, esquire, No. 111. } advocate, residing at Winooski, in the State of Vermont, one of the United States of America, Plaintiff ; against the lands and tenements of DAME JULIE LANOUE, of the township of Granby, in the district of Bedford, widow of the late Jacques Vincelette, in his lifetime, yeoman, Defendant.

A parcel of land being part of lot known and distinguished as number twenty one, in the first range of the township of Granby, in the county of Shefford and district of Bedford, containing the said parcel of land, one hundred and fifty acres, more or less, in superficies, being ten acres wide by fifteen acres in depth ; bounded in front towards the south by a public road, in rear by the other part of said lot of land owned by Delphis Vincelette, on one side towards the west by a public road, and on the other side by Nazaire Giroux—

une maison, grange et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le CINQUIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif
Sweetsburg, 27 février 1877.
[Première publication, 3 mars 1877.]

P. COWAN,
Shérif.
1815 3

with a house barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford and district of Bedford, on THURSDAY, the FIFTH day of JULY next, at the hour of TEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of July next.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 27th February, 1877.
[First published, 3rd March, 1877.]

P. COWAN,
Sheriff.
1816

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS CONTRE LE DEMANDEUR.

Cour de Circuit—District de Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir : } **OCTAVE TREMBLAY**,
No. 86. } **O** du village de Chicoutimi, huissier, Demandeur; contre **ISAIE GIRARD**, du township Tremblay, cultivateur, Défendeur, et Jean Alfred Gagné, du village de Chicoutimi, écuyer, avocat, procureur du dit défendeur, distrayant.

Immeuble saisi sur le demandeur.

Un emplacement faisant partie des lots de pare numéros cinq et quatre, situés au sud de la seconde rue de front dans la partie sud-est du village de Chicoutimi, lequel peut mesurer quarante-deux pieds de front, plus ou moins, sur quatre cent soixante et six pieds de profondeur, plus ou moins; et est borné par un bout au sud-est à la rue transversale, numéro huit, par l'autre bout au nord ouest; à Dame veuve Pierre Blackburn, d'un côté au sud ouest à Paul Fortin, et de l'autre côté au nord-est à Pierre Blackburn, fils—avec maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le TROISIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

Bureau de Shérif,
Chicoutimi, 25 mai 1877.
[Première publication, 2 juin 1877.]

O. BOSSÉ,
Shérif.
4167

Ventes par le Shérif—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS AGAINST PLAINTIFF.

Circuit Court—District of Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit : } **OCTAVE TREMBLAY**,
No. 86. } **O** of the village of Chicoutimi, bailiff, Plaintiff; against **ISAIE GIRARD**, of the township of Tremblay, farmer, Defendant, and Jean Alfred Gagné, of the village of Chicoutimi, esquire, advocate, attorney for the said defendant, distracting for cost.

Immovables seized upon plaintiff.

An emplacement forming part of the park lots numbers five and four, situate to the south of the second front street, in the south east part of the village of Chicoutimi, which may measure forty two feet in front, more or less, by four hundred and sixty six feet in depth, more or less; and is bounded at one end to the south east by cross street, number eight; at the other end to the north west by Mrs. widow Pierre Blackburn, on one side to the south west by Paul Fortin, and on the other side to the north east by Pierre Blackburn, junior—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at Chicoutimi, at the registry office of the county of Chicoutimi, number one, on the THIRD day of the month of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of the month of October next.

Sheriff's Office,
Chicoutimi, 25th May, 1877.
[First published, 2nd June, 1877.]

O. BOSSÉ,
Sheriff.
4168

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known

Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } **ARCADE DECELLES,**
No. 29. } Demandeur; vs. **LA**
COMPAGNIE DE VERRE DE SAINT-JEAN,
"The Saint Johns Glass Company," Défenderesse.

Une pointe de terre située en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, composée de la totalité du lot numéro trois cent trente-trois et d'une partie du lot numéro trois cent trente-quatre au côté est de la rue Queen, et d'une partie du lot numéro trois cent trente-trois au côté ouest de la rue Albert, le dit lot numéro trois cent trente-trois, contenant soixante et douze pieds de largeur sur cent quarante quatre pieds de profondeur, mesure française, et les deux parties des dits lots numéros trois cent trente-quatre et trois cent trente-trois, formant ensemble à peu près la contenance du dit lot numéro trois cent trente-trois, plus ou moins; le tout ensemble étant borné au bout ouest par la dite rue Queen, au bout est par la dite rue Albert, du côté sud par la rue Saint-George, et du côté nord par le chemin à lisses Montréal et Champlain—avec les quatre bâtisses dessus construites. Laquelle propriété est désignée au plan et livre de renvoi officiels de la ville de Saint-Jean, pour les fins d'enregistrement, sous les numéros six cent quatre-vingt-dix-neuf et sept cent.

Pour être vendue en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 23 mai 1877. 4131
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Saint-Hyacinthe.

Canada, } **JEAN-BAPTISTE PLA-**
Province de Québec, } **MONDON,** Demandeur;
District d'Iberville. } vs. **THOMAS O'BRIEN et**
No. 2040. } *al.* Défendeurs.

Une terre située au côté nord de la rivière du sud-ouest, dans la paroisse de Sainte-Brigide, comté et district d'Iberville, de la contenance de deux arpents de largeur sur trente arpents de longueur; tenant devant à la dite rivière, derrière aux terres d'Edouard Desroches, d'un côté à la terre de Godfroy Tessier, et de l'autre côté à la terre de Pierre Beaudry—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour d'octobre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 30 mai 1877. 4197
[Première publication, 2 juin 1877.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES et HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et

according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } **ARCADE DECELLES,**
No. 298. } Plaintiff; vs. **THE**
SAINT JOHNS GLASS COMPANY, "La Compagnie de verre de Saint-Jean," Defendant.

A point of land situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, composed of the totality of the lot number three hundred and thirty three and a part of lot number three hundred and thirty four, on the west side of Queens street, and part of lot number three hundred and thirty three on the west side of Albert street, the said lot number three hundred and thirty three, containing seventy two feet in width by one hundred and forty four feet in depth, french measure, and the parts of said lots numbers three hundred and thirty four and three hundred and thirty three, forming together about the contenance of said lot number three hundred and thirty three, more or less; the whole being bounded at the west end by said Queen street, at the east end by Albert street, on the south side by Saint George street, and on the north side by the railway Montreal and Champlain—with the four buildings thereon erected. Said property being designated on the plan and official book of reference of the town of Saint Johns, for registration purposes, under the numbers six hundred and ninety nine and seven hundred.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the THIRD day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of October next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 23rd May, 1877. 4132
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Saint-Hyacinthe.

Canada, } **JEAN-BAPTISTE PLA-**
Province of Québec, } **MONDON,** Plaintiff;
District of Iberville. } vs. **THOMAS O'BRIEN et**
No. 2040. } *al.* Defendants.

A farm situate on the north side of the south west river, in the parish of Sainte-Brigide, county and district of Iberville, containing two arpents in front by thirty arpents in depth; joining in front the said river, in rear the lands of Edouard Desroches, on one side the land of Godfroy Tessier, and on the other side the land of Pierre Beaudry—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Brigide, on the FOURTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twelfth day of October next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Saint Johns, 30th May, 1877. 4198
[First published, 2nd June, 1877.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respect

lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, } ISSAAC PERRY, Deman-
District de Joliette, } deur; contre G E R-
No. 929. } MA IN GRENIER, Défend-
deur.

1. Un lot de terre situé dans le canton de Wexford, étant le numéro cinquante-sept du premier rang, contenant cent acres en superficie.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant le numéro cinquante-huit du dit premier rang du canton de Wexford, et contenant aussi cent acres de terre en superficie.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, étant le numéro cinquante-neuf du dit premier rang du canton de Wexford, contenant cent acres acres en superficie—avec une maison, une grange et autres bâties.

4. Un autre lopin de terre, étant au front du lot numéro cinquante-neuf du premier rang du township de Wexford, se trouvant dans le Gore, entre les townships de Kilkenny et de Rawdon, de soixante et dix arpents en superficie, ayant pour voisin, Ludger Grenier, Damase Daigle et Joseph Leblanc—sans bâties.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement, en la paroisse de Sainte-Julienne, comté de Montcalm, MARDI, le TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de Juillet prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Shérif.
Joliette, 12 février 1877. 1695 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Québec, } L'HONORABLE JEAN
No. 1128. } THOMAS TASCHE-
CHEREAU, de la cité de Québec, un des juges de la Cour Suprême du Canada; contre PIERRE NADEAU, fils de Joseph, de la paroisse de Saint-Lazare, ci-devant de la paroisse de Saint-Charles, cultivateur, savoir :

five times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Province of Quebec, } ISSAAC PERRY, Plaintiff;
District of Joliette. } Against GERMAIN GRE-
No. 929. } NIER, Defendant.

1. A lot of lands situate in the canton of Wexford, being the number fifty seven of the first range, containing about a superficies of hundred acres.

2. Another lot of land situate in the same place, being the number fifty eight of said first range of the township of Wexford, and containing about a superficies of hundred acres.

3. Another lot of land situated in the same place, being the number fifty nine of said first range of the township of Wexford, containing about a superficies of hundred acres—with house, barn and other buildings.

4. Another piece of land, being in front of lot number fifty nine of the first range of the township of Wexford, being in the Gore, between the Kilkenny and Rawdon townships, with about a superficies of seventy arpents, adjoining Ludger Grenier, Damase Daigle and Joseph Leblanc—without buildings.

To be sold at the registry office, in the parish of Sainte-Julienne, county of Montcalm, TUESDAY, the THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Joliette, 12th February, 1877. 1696
[First published, 3rd March, 1877.]

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Quebec, } THE HONORABLE JEAN
No. 1128. } THOMAS TASCHE-
CHEREAU, of the city of Quebec, one of the judges of the Supreme Court of Canada; against PIERRE NADEAU, son of Joseph, of the parish of Saint-Lazare, heretofore of the parish of Saint-Charles, farmer, to wit :

Neuf arpents de terre de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, formant les numéros 12, 13, 14, du dixième rang du fief et seigneurie de l'augmentation de Saint-Michel, en la paroisse de Saint-Lazare; borné en front au nord au neuvième rang, en profondeur au sud au bout des trente arpents ou environ de profondeur, d'un côté au nord-est à Pierre Aubin dit Mignault, et du côté sud-ouest à Ferdinand Audet—avec maison, grange, étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lazare, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

J. D. LEPINE,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 10 février 1877. 1263 3
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Districte de Montréal.

Montréal, à savoir: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2538. } **AND MORTGAGE**
COMPANY, Demanderesse; contre THELES-
PHORE NADON, Défendeur.

1. Deux lots de terre contigus situés au village de Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Montréal, district de Montréal, connus sous les numéros neuf cent quatre-vingt-treize (993) et neuf cent quatre-vingt-quatorze (994), de la subdivision du numéro officiel quinze (15), suivant le plan et livre de renvoi officiels fait pour le dit village Saint-Jean-Baptiste; tenant en front à la rue Sanguinet—avec une maison en briques et autres dépendances dessus construites.

2. Deux autres lots de terre aussi contigus sis et situés au même endroit, connus et désignés sous les numéros cent quinze (115) et cent seize (116), de la subdivision du lot officiel connu sous le numéro sept (7), suivant le plan et livre de renvoi officiels faits pour le dit village de Saint-Jean-Baptiste.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 20 mai 1877. 4155
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Districte de Montréal.

Montréal, à savoir: } **MAGLOIRE E. CHAR-**
No. 1612. } **PENTIER, Deman-**
deur; contre DAME CHRISTINE TESSIER,
Défendresse.

Nine arpents of land in front by thirty arpents in depth, more or less, forming numbers 12, 13, 14, of the tenth range of the fief and seigniorie of the gore of Saint Michel, in the parish of Saint Lazare; bounded in front to the north by the ninth range, in rear to the south by the said depth of thirty arpents or thereabouts, on one side to the north-east by Pierre Aubin dit Mignault, and on the south west side by Ferdinand Audet—with house, barn and stables thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Lazare, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of July next.

J. D. LEPINE,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 10th February, 1877. 1264
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Districte of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2538. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, Plaintiff; against THELES-
PHORE NADON, Defendant.

1. Two contiguous lots of land situate in the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of Saint Jean Baptiste de Montreal, in the district of Montreal, known as numbers nine hundred and ninety three (993) and nine hundred and ninety four (994), of the subdivision of the official number fifteen (15), according to the official plan and book of reference made for the village of Saint Jean Baptiste; bounded in front by Sanguinet street—with a brick house and other dependencies thereon erected.

2. Two other lots of land also contiguous situate at the same place, designated as numbers one hundred and fifteen (115) and one hundred and sixteen (116), of the subdivision of the official lot known as number seven (7), according to the official plan and book of reference made for the said village of Saint Jean Baptiste.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of OCTOBER next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 29th May, 1877. 4156
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Districte of Montreal.

Montreal, to wit: } **MAGLOIRE E. CHAR-**
No. 1612. } **PENTIER, Plaintiff;**
against DAME CHRISTINE TESSIER, Defendant.

La moitié indivise d'un lot de terre sis et situé au quartier Saint-Louis, dans la cité et district de Montréal, paroisse de Notre-Dame, formant l'encoignure des rues Sainte-Catherine et Saint-Dominique, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Louis, sous le numéro cinq cent trente-six (536)—avec une maison en briques et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 mai 1877. 4159
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 919. } NENTE DE CONS-
TRUCTION MONT-ROYALE, Demanderesse ;
contre DAME MARIE CARDINAL *et al.*, Défenderesses.

La moitié sud-est d'un lot de terre ou emplacement sis et situé en la cité de Montréal, connu et désigné sous le (No. 922) numéro neuf cent vingt-deux, aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Anne, dite cité de Montréal, contenant le dit lot en entier quarante pieds de front sur quatre-vingt (80) pieds de profondeur ; borné en front par la rue des Seigneurs—avec deux maisons en bois à deux étages, dont l'une lambrissée en briques et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 mai 1877. 4157
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Montréal, à savoir : } THOMAS SÉNÉCAL, ès-
No. 1700. } qualité, Demandeur ;
contre les terres et tenements de ZEPHIRIN
LECLAIRE, Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Visitation, contenant trente-quatre pieds de front sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur, plus ou moins, connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro mille quatre-vingt-deux—avec une maison en bois et dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité et district de Montréal, le CINQUIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'octobre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 mai 1877. 4161
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ANTOINE GOYER, De-
No. 163. } mandeur ; contre EME-
RY PAGÉ, Défendeur.

Un lopin de terre situé en la côte Saint-Christophe, en la paroisse de Saint-Constant, district de Montréal, désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels du bureau d'enregistrement de la première division du ci-devant comté de Huntingdon, comprenant le comté de Laprairie, et connu sous le numéro trois cent quarante-trois, contenant un

The undivided half of a lot of land situate in Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, parish of Notre Dame, forming the corner of Sainte Catherine and Saint Dominique street, and known and designated on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward aforesaid, as number five hundred and thirty six (536)—with a brick house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of OCTOBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty second day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 29th May, 1877. 4160
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 919. } NENTE DE CONSTRUCTION MONT-ROYALE, Plaintiff ; against DAME
MARIE CARDINAL *et al.*, Defendants.

The south east half of a lot of land situate in the city of Montreal, known and designated as number nine hundred and twenty two (No. 922), on the official plan and in the book of reference for Sainte Anne's ward, of the said city of Montreal, said lot containing in all forty feet in front by eighty (80) feet in depth ; bounded in front by Seigneurs street—with two wooden houses, two storeys high, one faced with brick, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of OCTOBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 29th May, 1877. 4158
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Montreal, to wit : } THOMAS SÉNÉCAL, ès-
No. 1700. } qualité ; against the lands
and tenements of ZEPHIRIN LECLAIRE, Defendant.

A lot situate and being in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Visitation street, measuring thirty four feet in front by ninety seven feet in depth, more or less, known and designated on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward, as number one thousand and eighty two—with a wooden house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of October next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 29th May, 1877. 4162
(First published, 2nd June, 1877.)

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ANTOINE GOYER, Plain-
No. 163. } tiff ; against EMERY
PAGÉ, Defendant.

A lot of land situate Côte Saint Christophe, in the parish of Saint Constant, district of Montreal, described on the official plan and book of reference for the registry office of the first division of the heretofore county of Huntingdon, comprising the county of Laprairie, and known as number three hundred and forty three, containing one ar-

arpent de largeur sur dix arpents de profondeur ; borné au nord-ouest par le chemin de la côte Saint Christophe, au sud-est et d'un côté au sud-ouest par Moïse Bouthillier, et du côté nord-est par Joseph Boyer—avec une grange dessus construite.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Constant, le CIN-QUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 28 février 1877. Shérif. 1751 3
[Première publication, 3 mars 1877].

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE MONTREAL PER-**
No. 1777. } **MANENT BUILDING**
SOCIETY, Demanderesse ; contre MATHEW BOYLE, Défendeur.

Un lot de terre situé dans les cité et district de Montréal, étant le lot numéro mil (1000), sur le plan et livre de renvoi officiels, pour le quartier Sainte-Anne, de la dite cité ; borné en front par la rue Richardson, d'un côté par F. F. Mullins ou représentants, de l'autre côté par Patrick O'Neil ou représentants, et en arrière par James O'Brien ou représentants, contenant quarante-cinq pieds de profondeur, plus ou moins—avec une maison en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon Bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 27 février 1877. Shérif. 1703 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **DAME ANNIE A.**
No. 879. } **SYMONS ALIAS SIMS,**
Demanderesse ; contre JOHN KELLY, comme usufruitière en possession de la succession de feu John Patrick Kelly, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans la ville de Longueuil, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Longueuil, comme lot numéro cent soixante et quatre (164) de la dite ville—avec deux maisons en bois et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Longueuil, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 26 février, 1877. Shérif. 1701 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **LE CREDIT FONCIER**
No. 550. } **DU BAS-CANADA, De-**
mandeur ; contre ANTHIME CHAPUT, Défendeur.

Deux emplacements contigus situés en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, sur la rue Wolf, connue et désignés aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous les numéros cent soixante et onze et cent soixante et douze, de la subdivision du lot numéro neuf cent soixante et quatorze, des dits plan et livre de renvoi officiels—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus construites (974-171), (974-172).

pent in width by ten arpents in depth ; bounded on the north west by the Côte Saint Christophe road ; to the south east and on one side to the south west by Moïse Bouthillier, and on the north east side by Joseph Boyer—with a barn thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Constant, on the FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 28th February, 1877. Sheriff. 1752
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE MONTREAL PERMA-**
No. 1777. } **NENT BUILDING SO-**
CIETY, Plaintiff ; against MATHEW BOYLE, Defendant.

A lot of land situate in the city and district of Montreal, being lot number one thousand (1000), on the official plan and book of reference for the Sainte Ann's ward, of the said city ; bounded in front by Richardson street, on one side by F. F. Mullins or representatives, on the other side by Patrick O'Neil or representatives, and in the rear by James O'Brien or representatives, containing forty five feet in depth, more or less—with a wooden house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 27th February, 1877. Sheriff. 1704
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **DAME ANNIE A. SYMONS**
No. 879. } **ALIAS SIMS, Plaintiff ;**
against JOHN KELLY, as usufructuary in possession of the estate and succession of the late John Patrick Kelly, Defendant.

A lot of ground lying and situate in the town of Longueuil, in the district of Montreal, known and designated on the official plan and book of reference of the said town of Longueuil, as lot number one hundred and sixty four (164) of said town—with two wooden houses and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Longueuil, on the FOURTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 26th February, 1877. Sheriff. 1702
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LE CREDIT FONCIER DU**
No. 550. } **BAS-CANADA, Plaintiff ;**
against ANTHIME CHAPUT, Defendant.

Two contiguous lots situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Wolf street, known and described on the official plan and book of reference for the said city of Montreal, Saint James ward, as numbers one hundred and seventy one and one hundred and seventy two, on the subdivision of lot number nine hundred and seventy four, on the said official plan and book of reference—with a two storey wooden house faced with brick, and outbuildings thereon erected 974-171, 974-172.)

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 février 1877. 1705 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } ALEXANDRE EDMOND
No. 1588. } A LEBER *et al.*, Deman-
deurs ; contre JOSEPH OVIDE LEBER, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la cité et le district de Montréal, sur le niveau de la rue Saint-Félix, et connu sous le numéro six cent quatre-vingt-dix-huit (698), suivant les plan et livre de renvoi officiels faits pour le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 février 1877. 1699 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } THE MONTREAL MU-
No. 191. } TUAL BUILDING SO-
CIETY, Demanderesse ; contre DAME MARIE OLIVINE STE. MARIE *et vir.*, Défendeurs.

Le lot de terre et tenements mentionnés et désignés dans la cédule A, annexée au dit bref, étant la propriété de Dame Marie Olivine Ste. Marie, un des Défendeurs, comme suit, savoir :

La moitié sud-est de la propriété immobilière désigné comme suit : Un lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, rue Saint-André, contenant quarante pieds de front par quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, le tout plus ou moins ; borné en front par la dite rue, en arrière et des deux côtés par la propriété de G. U. Ryland, écuyer, et de l'autre côté par Thomas St. Jean ou ses représentants—avec une double maison en briques à deux étages et autres bâtisses sus-érigées, tel que désigné sur le plan de la terre de Peter S. Murphy, déposé au bureau de feu T. Doucet, notaire, à Montréal, comme lot numéro dix (10), et tel que connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels, pour le quartier Saint-Jacques de Montréal, de record au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, à Montréal, sous le numéro officiel (544) cinq cent quarante-quatre—avec le droit de passage pour toujours sur la terre voisine du côté nord par le passage qui s'y trouve actuellement, lequel dernier lot de terre est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le dit quartier, sous le numéro cinq cent quarante-trois (543.)

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 27 février 1877. 1697 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } AUGUSTIN ROBERT
No. 1973. } *et al.*, Demandeur ; contre
CHRISTOPHER REINHARDT, Défendeur.

Un emplacement situé sur la rue Saint-André,

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of July next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th February, 1877. 1706
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } ALEXANDRE EDMOND
No. 1588. } A LEBER *et al.*, Plaintiffs ;
against JOSEPH OVIDE LEBER, Defendant.

A lot of land situate and being in the city and district of Montreal, on the alignment of Saint Felix street, and known as number six hundred and ninety eight (698), on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward, of the said city of Montreal—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of July next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th February, 1877. 1700
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE MONTREAL MU-
No. 191. } TUAL BUILDING
SOCIETY, Plaintiff ; against DAME MARIE OLIVINE STE. MARIE *et vir.*, Defendants.

The lot of land and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the said writ, being the property of Dame Marie Olivine Ste. Marie, one of the said Defendants, as follows, to wit :

The south east half of the immovable property described, as follows : A lot of land or emplacement situated in the city of Montreal, Saint André street, containing forty feet in front by eighty five feet in depth, english measure, the whole more or less ; bounded in front by said street, in rear and on both side by the property of G. U. Ryland, esquire, and on the other side by Thomas St. Jean or his representatives—with a double two story brick house and other buildings thereon erected, as designated on the plan of the land of Peter S. Murphy, deposited in the office of the late T. Doucet, notary, at Montreal, as lot number ten (10), as known and designated upon the plan and the official book of reference for the Saint James ward, of Montreal, deposited of record in the registry office for the registration division of Montreal, at Montreal, by the official number (544) five hundred and forty four—with the right of passage for ever, on the adjoining land on the north side by the passage which actually exists, which last lot of land is known and designated on the said official plan and book of reference for said ward, by the number five hundred and forty three (543.)

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at the hour of HALF PAST ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of July next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 27th February, 1877. 1698
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } AUGUSTIN ROBERT
No. 1973. } *et al.*, Plaintiffs ; against
CHRISTOPHER REINHARDT, Defendant.

A lot situate on Saint Andrew street, in the city

en la cité et district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, comme étant la partie nord-ouest du lot numéro deux, de la subdivision du numéro onze cent quatre-vingt-treize (1193-2), contenant la dite partie de lot dix-huit pieds et neuf pouces de front sur soixante et cinq pieds de profondeur—avec une maison en briques à un étage, à comble français, et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC, Shérif.
Bureau du Shérif, Montréal, 27 février 1877. 1707 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

and district of Montreal, known and described on the official plan and book of reference of the said city of Montreal, Saint James ward, as being the north west part of lot number two, of the subdivision of number eleven hundred and ninety three (1193-2), said part of lot measuring eighteen feet nine inches in front by sixty five feet in depth—with a one storey wooden house, with french roof, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of July next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.
Sheriff's Office, Montreal, 27th February, 1877. 1708
[First published, 3rd March, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Ottawa.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit—Papineauville.

Province de Québec, } EDOUARD LEDUC,
District d'Ottawa, } écuyer, de la paroisse
No. 1018. } de Saint-André Avellin,
dans les comté et district d'Ottawa, arpenteur,
Demandeur; contre les terres et tenements de
MAGLOIRE BIROLEAU dit LAFLEUR, de la
paroisse de Saint-André Avellin, dans les comté
et district susdits, cultivateur, Défendeur, à sa-
voir :

Une certaine terre sise et située dans la dite paroisse de Saint-André Avellin, composée la dite terre de la moitié est du lot numéro vingt-six du rang de Sainte-Julie, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur; bornée en devant par la base du dit rang, en arrière par les terres du rang Sainte-Magdeleine, d'un côté à l'est par Justinien Legault, et de l'autre côté à l'ouest par Louis Imbeau dit Mata, propriétaire du résidu du dit lot—avec une maison en bois, une grange et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-André Avellin susdite, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juin 1877.

LOUIS M. COUTLÉE, Shérif.
Bureau du Shérif, Aylmer, 9 février 1877. 1253 3
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—Papineauville.

Province of Québec, } EDOUARD LEDUC,
District of Ottawa, } écuyer, of the parish
No. 1018. } of Saint André Avellin, in
the said county and district of Ottawa, surveyor,
Plaintiff; against the lands and tenements of
MAGLOIRE BIROLEAU dit LAFLEUR, of the
parish of Saint André Avellin, in the said county
and district of Ottawa, farmer, Defendant, to wit :

A certain farm lying and situate in the said parish of Saint André Avellin, composed said farm of the east farm of lot number twenty six of Sainte Julie range, containing two arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the base of said range, in rear by the lands of Sainte Magdeleine range, on one side to the east by Justinien Legault, and on the other side to the west by Louis Imbeau dit Mata, proprietor of the remainder of said lot—with a wooden house and barn and other outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint André Avellin aforesaid, on the NINETEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of June, 1877.

LOUIS M. COUTLÉE, Sheriff.
Sheriff's Office, Aylmer, 9th February, 1877. 1254
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have

ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } CHARLES BROWN LANGLOIS, ci-devant de la cité et district de Québec, maintenant de la Banlieue de la dite cité, écuyer, avocat; contre EDWARD CASSIN, de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, district de Québec, cultivateur, dans sa qualité de tuteur, dûment appointé en loi à Mary Loughran, Elizabeth Loughran, Thomas Loughran, Ellen Loughran, Denis Loughran, tous enfants mineurs, issue du mariage de leur Margaret Cassin, avec feu Daniel Loughran, en son vivant, de la dite paroisse, cultivateur, décédé, à savoir:

Une terre située au lieu appelé Valcartier, en la seigneurie Saint-Ignace, de la contenance de trois arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, plus ou moins; bornée à l'ouest à la ligne de la seigneurie Saint-Gabriel, et à l'est par la grande ligne, d'un côté au nord à la veuve John McGill, et d'autre côté au sud à Thomas Robinson ou leurs représentants—avec une maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances. Le dit lot étant le lot (No. 872), donné sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Gabriel de Valcartier, le SEIZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 28 février 1877. Shérif.
[Première publication, 3 mars 1877.] 1761 3

FIERI FACIAS:

Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir: } FRANÇOIS XAVIER FIL-
No. 118. } TEAU, de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, dans le comté de Lotbinière, dans le district de Québec; contre REMI BELANGER, cultivateur et forgeron, ci-devant du même lieu, et maintenant absent de la province de Québec, à savoir:

Une terre ou lot de terre de la contenance de un arpent et demi de front sur environ quinze arpents de profondeur, situé en la concession Saint-Jean-Baptiste, de la dite paroisse Saint-Louis de Lotbinière, et limitée comme suit: au nord au chemin Royal de cette dernière concession, au sud à Stanislas Lemay, au nord-est à Barthelemy Pérusse ou ses représentants, en titres et au dit Stanislas Lemay, et au sud-ouest au dit Stanislas Lemay—et bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, sans réserve, si ce n'est l'emplacement renfermé dans les limites sus-désignées appartenant à Alfred Tousignant dit Vaudreuil, suivant ses titres.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 1er mars 1877. Shérif.
[Première publication, 3 mars 1877.] 1759 3

been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } CHARLES BROWN LANGLOIS, heretofore of the city and district of Québec, now of the Banlieue of the said city, esquire, advocate; against EDWARD CASSIN, of the parish of Saint-Gabriel de Valcartier, district of Québec, farmer, in his quality of tutor, duly appointed to Mary Loughran, Elizabeth Loughran, Thomas Loughran, Ellen Loughran, Denis Loughran, all minor children, issue of the marriage of the late Margaret Cassin, with the late Daniel Loughran, in his lifetime, of the said parish, farmer, deceased, to wit:

A land situate at the place called Valcartier, in the seigniorie of Saint Ignace, containing three arpents in front by forty two arpents in depth, more or less; bounded on the west by the limit of the seigniorie of Saint Gabriel, and on the east by the grand line, on one side to the north by Mrs. widow John McGill, and on the other side to the south by Thomas Robinson or their representatives—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies. The said lot being (No. 872), given up the plan of the parish of Saint-Gabriel de Valcartier, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Gabriel de Valcartier aforesaid, on the SIXTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 28th February, 1877. Sheriff.
[First published, 3rd March, 1877.] 1762

FIERI FACIAS.

Lotbinière Circuit.

Quebec to wit: } FRANÇOIS XAVIER FIL-
No. 118. } TEAU, of the parish of Saint-Louis de Lotbinière, in the county of Lotbinière, in the district of Québec; against REMI BELANGER, farmer and blacksmith, heretofore of the same place, and now absent from the province of Québec, to wit:

A land or lot of land measuring one arpent and a half in front by about fifteen arpents in depth, situate in the Saint Jean Baptiste concession of the said parish of Saint Louis de Lotbinière; bounded as follows: north by the Queen's highway of the said concession, south by Stanislas Lemay, north east by Barthelemy Pérusse or legal representatives and the said Stanislas Lemay, and on the south west by the said Stanislas Lemay—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies, without any reserve except the lot comprised within the above limits and belonging to Alfred Tousignant dit Vaudreuil, according to his title deeds.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Louis de Lotbinière, on the TENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the ninth day of January next.

C. ALLEYN,

Quebec, 1st March, 1877. Sheriff.
(First published, 3rd March, 1877.) 1760

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JAMES GIBB, écuyer, des
No. 1462. } cité et district de Québec,
marchand ; contre NARCISSE ROSA, des cité et
district de Québec, constructeur de vaisseaux.

1. Un lot de terre ou emplacement situé à Portneuf, ci-devant de la paroisse de Cap-Santé, et maintenant de Notre-Dame de Portneuf, contenant environ cent trente-cinq pieds de front par la profondeur qu'il peut y avoir entre les chemins de la Reine et la rivière Portneuf; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur par la rivière Portneuf, d'un côté au nord par Félix Thibault, et de l'autre côté au sud par un fossé qui conduit l'eau de l'emplacement du docteur Gaucher ou ses représentants, à la rivière Portneuf, lequel dit lot est vendu sujet à un droit de passage en faveur des successeurs ou représentants de feu Joseph Delisle.

2. Un certain lot de terre de forme irrégulière, situé au même lieu ; borné en front par la rivière Portneuf, et en arrière par Olivier Hamelin, veuve Olivier Frénette, Prime Brière, Augustin Anger, Pierre Morissette, veuve Jean Delisle et Félix Thibault ou leurs représentants, le tout tel qu'il se comporte maintenant—avec ensemble toutes les appartenances et dépendances qui s'y trouvent.

3. Ce certain lot de terre ci-devant faisant partie de la propriété d'Edward Hale, et située au même lieu, le dit lot de terre commençant à un petit quai communément appelé le quai de la Reine, construit par le dit Edward Hale, à une distance d'en-dessus de quatre cent pieds, la largeur de la dite partie des terres requise pour le Canal ; borné d'un côté par le lit de la rivière Portneuf, et de l'autre côté par une ligne irrégulière courant presque parallèle avec la dite rivière et variant en largeur, ayant une largeur de trente-huit pieds de large à l'endroit le plus étroit, et quatre-vingt-cinq pieds à l'endroit le plus large, formant en moyenne une largeur d'environ soixante-dix pieds et une longueur d'environ quatre cent pieds, tel qu'il fut acquis par Angus McDonald du dit Edward Hale, par un acte en date du dixième jour d'août mil huit cent cinquante-quatre et passé devant M. Childs et collègues, notaires, le tout tel qu'il est maintenant, avec la grève acquise par le dit James Gibb, du gouvernement de la province, par lettres patentes, en date du quatorzième jour du mois de juillet 1873—ensemble avec le moulin à scie ci-dessus érigé et toutes les appartenances et dépendances, canaux, digues, quais, ponts, écluses qui s'y trouvent et tous appareils y appartenant, tant dans le moulin que dans le hangard sur le quai de la Reine, ainsi que tous les droits et privilèges ayant rapport à iceux.

4. Un lot de terre situé dans la seigneurie de Perthuis, dans le comté de Portneuf, paroisse de Notre-Dame de Portneuf, étant le numéro trois dans la concession connue comme concession A, contenant environ cent deux arpents en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Notre-Dame de Portneuf, le DIX-SEPTIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 26 février 1877.

Shérif.

[Première publication, 3 mars 1877.]

1683 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } ELIZA LOUISA HAMIL-
No. 1911. } TON, de la cité de Québec,
dans le district de Québec, épouse dûment séparée en biens, par son contrat de mariage, de John Lindsay, du même lieu, engineer civil, et le dit John Lindsay, pour assister sa dite épouse ; contre JAMES FITZPATRICK, de la paroisse de Saint-Raymond, dans le district de Québec, maître peintre, à savoir :

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } JAMES GIBB, of the city and
No. 1462. } district of Quebec, esquire,
merchant ; against NARCISSE ROSA, of the city
and district of Quebec, ship builder, to wit :

1. A lot of land or emplacement situate at Portneuf, in the parish heretofore of Cap Santé, and now Notre-Dame de Portneuf, containing about one hundred and thirty five feet in front by the depth that may be between the Queen's highway and the river Portneuf ; bounded in front by the Queen's highway, in depth by the river Portneuf, on one side to the north by Felix Thibault, and on the other side to the south by a ditch which carries off the water from the emplacement of Dortor Gaucher or his representatives to the river Portneuf, which said lot is sold subject to a right of way thereon in favor of the successors or representatives of the late Joseph Delisle.

2. Also a certain lot of ground of an irregular figure situate at the same place ; bounded in front by the river Portneuf, and in rear by Olivier Hamelin, widow Olivier Frenette, Prime Brière, Augustin Anger, Pierre Morissette, widow Jean Delisle and Felix Thibault or their several representatives, the whole as the same now is together—with all and every the appurtenances and dependencies thereto belonging.

3. Also that certain lot of land heretofore forming part of the property of Edward Hale, and situate at the same place, said lot of land commencing from a little wharf commonly called the Queen's wharf, erected by the said Edward Hale, a distance of about four hundred feet, the width of the said portion of land required for the canal ; bounded on one side by the bed of the river Portneuf, and on the other side by an irregular line running nearly parallel with the said river, varying in width being thirty eight feet wide at the narrowest, and eighty five feet at the broadest parts thereof causing an average width of about seventy feet and a length of about four hundred feet as the same was acquired by Angus McDonald from the said Edward Hale, under deed bearing date and passed before Mr. Childs and colleague notaries, on the tenth day of August, one thousand eight hundred and fifty four, the whole as the same actually is, with the beach acquired by the said James Gibb, from the government of the province, by letters patent, dated the fourteenth day of the month of July, 1873—together with the saw mill thereon erected and being and all and every the appurtenances and dependencies, canals, dams, wharves, bridges and sluices thereto belonging, gear thereto belonging as well those in the mill as those in the store on Queen's wharf, as well as the rights and privileges in connexion therewith.

4. A lot of land situate in the seigniorie of Perthuis, in the county of Portneuf, parish of Notre-Dame de Portneuf, being the number three in the concession known as concession A, containing about one hundred and two superficial arpents, more or less, but without any guarantee as to the contents thereof.

To be sold at the church door of the said parish of Notre-Dame de Portneuf, on the SEVENTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 26th February, 1877.

Sheriff.

[First published, 3rd March, 1877.] 1684

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } ELIZA LOUISA HAMILTON,
No. 1911. } of the city of Quebec, in the
district of Quebec, wife duly separated as to property by marriage contract of John Lindsay, of the same place, civil engineer, and the said John Lindsay, to assist his said wife ; against JAMES FITZPATRICK, of the parish of Saint Raymond, in the district of Quebec, master painter, to wit :

1. Un lot de terre situé dans la seigneurie Bourg-Louis, New Guernsey, paroisse de Saint-Raymond, étant le lot numéro vingt-cinq, dans le premier rang contenant trois arpents de front par trente arpents de profondeur; borné en front par le chemin qui conduit à la rivière Sainte-Anne, à la profondeur du deuxième rang vers le nord par le lot numéro vingt-six, et au sud par le lot numéro vingt-quatre, contenant quatre-vingt-dix arpents en superficie—avec une maison et grange dessus érigées, circonstances et dépendances.

2. Un autre lot de terre sis et situé dans la même paroisse, étant le lot numéro vingt-six du premier rang, contenant trois arpents de front par trente arpents de profondeur; borné en front par le rang ouest, en arrière par le deuxième rang, d'un côté vers le nord par le lot numéro vingt-sept, propriété d'Henry Raisin, et de l'autre côté vers le sud par le lot en premier lieu décrit.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Raymond, le DIXIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 25 février 1877.

Shérif.
[Première publication, 3 mars 1877.] 1681 3

1. A lot of land situate in the seigniorie of Bourg Louis, New Guernsey, parish of Saint Raymond, being lot number twenty five, in the first range, containing three arpents in front, by thirty arpents in depth; bounded in front by the road leading to the river Sainte Anne, to the depth of the second range towards the north by lot number twenty six, and to the south by lot number twenty four, containing ninety arpents in superficies—with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another lot of land situated and being in the same parish, being lot number twenty six of the first range, containing three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the west range, in rear by the second range, on one side towards the north by lot number twenty seven, in possession of Henry Raisin, and on the other side towards the south by the lot firstly above described.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Raymond, on the TENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of July next.

C. ALLEYN,

Quebec, 23rd February, 1877.

Sherriff.
[First published, 3rd March, 1877.] 1682

Ventes par le Shérif.—Richelien.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir: } JOSEPH DENIS PEPIN, De-
No. 1335. } mandeur; contre AIME
CHAMPAGNE, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans le village Louisaboro, de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, étant le numéro quatre, de cinquante-quatre pieds de front sur cent huit pieds de profondeur; tenant pardevant au chemin de la treizième concession, par derrière à l'emplacement ci-après désigné, joignant d'un côté à Jean-Baptiste Commeault et Aimé Hébert, et de l'autre côté à Joseph Martial Charland.

2. Un autre emplacement situé dans le dit village de Saint-Pie de Deguire, de cinquante-quatre pieds de front sur cent huit pieds de profondeur; tenant d'un bout à l'emplacement ci-dessus désigné, à l'autre bout à une rue, joignant d'un côté au Révérend Messire Lebrun et Jonathan Wurtele, écuyer, et de l'autre côté à Dame Céline Guy Boisvert.

3. Un emplacement situé dans le village de la paroisse de Saint-David, dans le rang Jean-Baptiste, faisant partie du numéro quatre, tout le numéro cinq et partie du numéro six, de quatre perches et quatre pieds de front sur six perches de profondeur; tenant pardevant au chemin du deuxième rang, par derrière à Jonathan Wurtele, écuyer, joignant d'un côté au nord à Joseph Chapdelaine, et de l'autre côté à Moïse Fortier, écuyer—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendus comme suit savoir: les em-

Sheriff's Sales.—Richelien.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit: } JOSEPH DENIS PEPIN, Plain-
No. 1335. } tiff; against AIME CHAM-
PAGNE, Defendant.

1. A lot situate in the village of Louisaboro, of the parish of Saint Pie de Deguire, being number four, of fifty four feet in front by one hundred and eight feet in depth; bounded in front by the thirteenth concession road, in rear by the lot herein-after described, on one side by Jean Baptiste Commeault and Aimé Hébert, and on the other side by Joseph Martial Charland.

2. Another lot situate in the said village of Saint Pie de Deguire, measuring fifty four feet in front by one hundred and eight feet in depth; bounded at one end by the lot hereinabove described, at the other end by a street, on one side by the Reverend Mr. Lebrun and Jonathan Wurtele, esquire, and on the other side by Dame Celina Guy Boisvert.

3. A lot situate in the village of the parish of Saint David, in the Saint Jean Baptiste range, forming part of number four, the whole of number five, and part of number six, of four perches and four feet in front by six perches in depth; bounded in front by the road of the second range, in rear by Jonathan Wurtele, esquire, on one side to the north by Joseph Chapdelaine, and on the other side by Moïse Fortier, esquire—with the buildings thereon erected.

To be sold as follows: the lots firstly and secondly

placements en premier et deuxième lieu désignés, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Deguire, le QUATRIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et celui en troisième lieu mentionné, le même jour, à DEUX heures de l'après-midi, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-David. Le dit bref rapportable le neuvième jour du mois d'octobre prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 30 mai 1877. 4211
[Première publication 2 juin 1877.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } ELZEAR SIFROY
No. 292. (C. S. No. 934.) } BELANGER, Demandeur; contre FREDERIC DESJARDINS, Défendeur, savoir :

Une terre située sur le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, à la Pointe-au-Père, contenant deux arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur; bornée par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud-est au deuxième rang, au nord-est à la terre de Louis Joseph Lavoie, et au sud-ouest à Pierre Lavoie—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, le DIXIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

S. BERUBE,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Rimouski, 24 février 1877. 1685 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

Ventes par le Shérif.—Saguenay.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

described, at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the FOURTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon, and the lot thirdly described, on the same day, at the parochial church door of the parish of Saint David, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the ninth day of October next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 30th May, 1877. 4212
[First published, 2nd June, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } ELZEAR SIFROY BE-
No. 292. (S. C. No. 934.) } LANGER, Plaintiff; against FREDERIC DESJARDINS, Defendant, to wit :

A land of two arpents in front by forty two arpents in depth, situate in the first range of the parish of Saint Germain de Rimouski, at Father Point: bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the second range, on the north east by the property of Louis Joseph Lavoie, and on the south west by Pierre Lavoie—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Germain de Rimouski, on the TENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of July next.

S. BERUBE,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Rimouski, 24th February, 1877. 1686
[First published, 3rd March, 1877.]

Sheriff's Sales.—Saguenay.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } JOSEPH ELOI DE GAGNE, of No. 304.

de la paroisse des Eboulements, écuyer, marchand, Demandeur; contre JOSEPH TREMBLAY, de la dite paroisse des Eboulements, cultivateur, Défendeur, à savoir :

1. Deux arpents de terre de front sur quarante arpents de profondeur, sis et situés en la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours dite les Eboulements, concession Saint-Antoine, seigneurie de Murray Bay, dans le district de Saguenay; bornés au nord au trait carré de la concession Sainte-Christine, au sud au trait carré servant de base aux terres de la concession de Saint-Thomas, au nord-est à Augustin Rocheford ou à ses représentants, au sud-ouest à Joseph Gauthier—avec maison et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un arpent et demi de terre de front sur vingt-cinq arpents, plus ou moins, de profondeur, sis et situé en la paroisse des Eboulements, concession Sainte-Christine, seigneurie des Eboulements; borné au nord au trait carré de la concession de Saint-Nicholas, au sud au trait carré de la concession Saint-Antoine, au nord-est à Philias Tremblay, et au sud-ouest à Joseph Rocheford—sans bâties.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse des Eboulements, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

P. H. CIMON,

Bureau du Shérif, Shérif, D. S.
Malbaie, 10 février 1877. 1257 3
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } A DOLPHE GAGNON, de No. 216.

de la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, district de Saguenay, écuyer, rentier, Demandeur; contre THOMAS GAUTHIER dit LAROCHE, du même lieu, cultivateur, et SARA GRAVEL, son épouse, Défendeurs, à savoir :

Une terre située en la concession de Sainte-Marie, de la paroisse de la Baie Saint-Paul, de deux arpents et demi de front sur vingt-six arpents de profondeur, joignant d'un côté au nord-ouest à Abel Lavoie, représenté actuellement par Eloi Tremblay, et de l'autre côté au sud-est à Hippolyte Gauthier dit Larouche, représenté actuellement par William Lavoie—avec maison, grange et étable dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de la Baie Saint-Paul, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

P. H. CIMON,

Bureau du Shérif, Shérif, D. S.
Malbaie, 10 février 1877. 1255 3
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Saguenay.

Malbaie, à savoir : } ELZÉAR DANAIS, de la No. 303.

de la paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul, dite Baie Saint-Paul, agriculteur et bourgeois, Demandeur; contre LUCIEN SIMARD, du même lieu, tanneur, Défendeur, à savoir :

Un emplacement ou lopin de terre de forme irrégulière, situé en le village du côté sud-ouest de la dite Baie Saint-Paul, marqué sur le plan de la seigneurie de Beupré, sous le No. 4 F, de la Côte de l'Eglise, contenant tout le terrain à prendre par devant au sud-est à l'emplacement d'Abel Levesque, et par derrière au nord-ouest à une branche de la rivière appelée Le Bras, et par le côté nord-est partie à l'emplacement de T. Fortin et partie au terrain de Euchariste Perron, et par le côté sud-ouest encore au dit Bras—avec toutes

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } JOSEPH ELOI DE GAGNE, of No. 304.

the parish of Les Eboulements, esquire, merchant, Plaintiff; against JOSEPH TREMBLAY, of the said parish of Les Eboulements, farmer, Defendant, to wit :

1. Two arpents of land in front by forty arpents in depth, situate in the parish of Notre Dame de Bonsecours dite Les Eboulements, Saint Antoine concession, Murray Bay seigniory, in the district of Saguenay; bounded on the north by the division line of the Sainte Christine concession, on the south by the division line marking the rear of the lands of the Saint Thomas concession, on the north east by Augustin Rocheford or representatives, on the south west by Joseph Gauthier—with a house and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. An arpent and a half of ground in front by twenty five arpents in depth, more or less, situate and being in the parish of Les Eboulements, Sainte Christine concession, seigniory of Les Eboulements; bounded on the north by the division line of the Saint Nicolas concession, on the south by the division line of the Saint Antoine concession, on the north east by Philias Tremblay, and on the south west by Joseph Rocheford—no buildings.

To be sold at the church door of the parish of Les Eboulements, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of July next.

P. H. CIMON,

Sheriff's Office, Shérif, D. S.
Malbaie, 10th February, 1877. 1258
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } A DOLPHE GAGNON, of No. 216.

Baie Saint-Paul, county of Charlevoix, district of Saguenay, esquire, rentier, Plaintiff; against THOMAS GAUTHIER dit LAROCHE, of the same place, farmer, and SARA GRAVEL, his wife, Defendants, to wit :

A land situate in the Sainte Marie concession, of the parish of Baie Saint Paul, of two arpents and a half in front by twenty six arpents in depth; bounded on one side to the north west by Abel Lavoie, now represented by Eloi Tremblay, and on the other side to the south east by Hippolyte Gauthier dit Larouche, actually represented by William Lavoie—with a house, barn and stable thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Baie Saint Paul, on the NINETEENTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of July next.

P. H. CIMON,

Sheriff's Office, Shérif, D. S.
Malbaie, 10th February, 1877. 1256
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Saguenay.

Malbaie, to wit : } ELZÉAR DANAIS, of the No. 303.

parish of Saint Pierre and Saint Paul, called Baie Saint Paul, farmer and gentleman, Plaintiff; against LUCIEN SIMARD, of the same place, tanner, Defendant, to wit :

An emplacement or lot of land of irregular outline, situate in the village south west side of the Baie Saint Paul aforesaid, marked on the plan of the seigniory of Beupré, as No. 4 F, on the Côte de l'Eglise, containing all the ground between Abel Levesque's property, in front on the south east, and in rear to the north west by a branch of the river called Le Bras, on the north east side partly by T. Fortin's property and partly by Euchariste Perron's property, and on the south west side by the said Bras—with all the buildings

les bâties sus érigées, et toutes circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de la Baie Saint-Paul, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de juillet prochain.

P. H. CIMON,
Bureau du Shérif. Shérif, D. S.
Malbaie, 24 février 1877. 1639 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

Ventes par le Shérif. — St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **EDWARD CULLEN**
No. 55. } **PARKIN**, Deman-
deur; vs. **GEORGE S. CLEVELAND**, Défendeur,
et Josiah W. Tibbets, curateur au délaissement
fait par le défendeur.

Une partie du lot numéro vingt-sept dans le premier rang du canton de Barnston, dans le district de Saint-François, décrite comme suit, à savoir : lot numéro quatre dans le bloc A, d'après un plan de la terre Cowhard, déposé au bureau de C. A. Richardson, écuyer, notaire public, à Stanstead, des dimensions suivantes, huit perches de front sur le côté ouest de la rue Compton, et dix perches de profondeur, les lignes de côté formant un point à l'extrémité ouest, tel que montré sur le dit plan, et contenant quarante perches de terre, plus ou moins—avec toutes les bâties et améliorations qui s'y trouvent.

Pour être vendue au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook, dans le dit district, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 26 mai 1877. 4139
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **DAME VEUVE**
No. 956. } **ELEANOR**
McLAREN, Demanderesse; contre les terres et
tenements de **LOUIS LABONVILLE**, Défendeur,
à savoir :

Tout ce lot de terre connu comme lot de village et partie du lot numéro onze dans le sixième rang des lots du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, situé au côté sud du chemin public qui conduit de Lennoxville à Waterville; et borné au côté sud par le chemin de fer de la Vallée Massawippi, au côté ouest par la terre de Francis Bennett, au nord par le dit chemin public, et à l'est par une ligne à être tirée du dit chemin pu-

thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Baie Saint Paul, on the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of July next.

P. H. CIMON,
Sheriff's Office, Sheriff, D. S.
Malbaie, 24th February, 1877. 1660
[First published, 3rd March, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **EDWARD CULLEN**
No. 55. } **PARKIN**, Plaintiff;
vs. **GEORGE S. CLEVELAND**, Defendant, and
Josiah W. Tibbets, curator to the *délaissement*
made by defendant.

A part of lot number twenty seven in the first range of the township of Barnston, in the district of Saint Francis, described as follows, to wit : lot number four in block A, of a plan of the Cowhard farm, deposited in the office of C. A. Richardson, esquire, notary public, at Stanstead, of the following dimensions, eight rods frontage on the west side of Compton street, and ten rods in depth, the side lines forming a point at the western extremity, as shown in said plan, and containing forty rods of land, more or less—with all and every the buildings and improvements thereon and thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district, on the SIXTH day of OCTOBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of October next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 26th May, 1877. 4140
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint-François, to wit : } **DAME ELEANOR Mc-**
No. 956. } **LAREN**, widow, Plain-
tiff; against the lands and tenements of **LOUIS**
LABONVILLE, Defendant, to wit :

All that certain lot of land known as a village lot and part of lot number eleven in the sixth range of lots in the township of Ascot; in the district of Saint Francis, lying on the southerly side of the highway leading from Lennoxville to Waterville; and bounded on the southerly side by Massawippi Valley Railroad, on the westerly side by the land of Francis Bennett, on the northerly side by the said highway, and on the easterly side

blic au dit chemin de fer à angle droit ou à peu près avec le dit chemin public, et traversant un puit réservé pour l'usage ordinaire de la terre du défendeur et de la propriété voisine, vendue par un nommé Dyer à Louis Charette, le dit morceau de terre ayant une largeur uniforme sur toute sa profondeur—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 février 1877. 1271 3
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } EDWARD T. BROOKS
No. 334. } Et J. ALPHONSE CAMIRAND, avocats, Demandeurs ; contre les terres et tenements de MICHEL TURGEON et autre, Défendeurs, à savoir :

Le lot numéro dix-sept, dans le rang A, du canton d'Orford, dans le dit district, contenant quatre-vingt-douze acres de terre en superficie—avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 13 février 1877. 1267 3
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } DAME V E U V E
No. 955. } ELEANOR McLAREN, Demanderesse ; contre les terres et tenements de LOUIS CHARETTE, Défendeur, à savoir :

Un certain lot de terre dans le village de Lennoxville, dans le dit district, étant de forme triangulaire et connu comme faisant partie de la propriété Sterling ; borné à l'ouest par le chemin public, à l'est par le chemin de fer Massawippi à un point au nord du chemin public conduisant à Huntingville, au sud par la propriété de Louis Labonville, contenant un quart d'acre de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et les améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIX-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 9 février 1877. 1269 3
[Première publication, 17 février 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure

Saint-François, à savoir : } IRA KENASTON, De-
No. 998. } mandeur ; contre
JAMES K. WILDER et N. H. WILDER, Défendeurs, à savoir :

Le quart nord-ouest du lot numéro vingt-trois dans le neuvième rang des lots du canton de Compton, dans le district de Saint-François, contenant cinquante acres de terre—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans

by a line to be drawn from said highway to said Railroad, nearly or quite at right angles to said highway, and running through a well reserved for common use of the land of the defendant, and the adjoining property sold by one Dyer to Louis Charette, said parcel of land being of a uniform width its entire depth—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 10th February, 1877. 1272
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint-François.

Saint Francis, to wit : } EDWARD T. BROOKS
No. 334. } and J. ALPHONSE CAMIRAND, advocates, Plaintiffs ; against the lands and tenements of MICHEL TURGEON and another, Defendants, to wit :

Lot number seventeen, in range A, of the township of Orford, in said district, containing ninety two acres of land in superficies—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty sixth day of June next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 13th February, 1877. 1268
[First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } DAME ELEANOR
No. 955. } McLAREN, widow, Plaintiff ; against the lands and tenements of LOUIS CHARETTE, Defendant, to wit :

All that certain piece of land in the village of Lennoxville, in said district, being of a triangular shape and known as part of the Sterling property ; bounded on the west by the highway, on the east by the Massawippi railroad at a point on the north of the highway leading to Huntingville, on the south by the property of Louis Labonville, containing one quarter of an acre of land, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the EIGHTEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 9th February, 1877. 1270
First published, 17th February, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } IRA KENASTON, Plain-
No. 998. } tiff ; against JAMES K. WILDER and N. H. WILDER, Defendants, to wit :

The north west quarter of the lot number twenty three in the ninth range of lots in the township of Compton, in the district of Saint Francis, containing fifty acres of land—with the buildings and improvements thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sher-

la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le DIA-HUITIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour de juin prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 10 février 1877. 1273 3
[Première publication, 17 février 1877.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES et HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Court de Circuit—Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, à savoir : } **LEOPHAS BEAU**
No. 2051. } **SOLEIL**, écuyer,
syn lic, à la faillite d'Urgel Desmarais, Deman-
deur; contre LUDGER ROY, Défendeur, à savoir :
Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire,
dans le rang Saint-Edouard, de quatre arpents de
front sur vingt et un arpents de profondeur; tenant
devant au chemin du dit rang, en profondeur au
rang Saint-George, au nord-ouest à Hypolite
Lalumière, et au sud-est à Antoine Martin—avec
une maison et grange dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'Eglise de la
paroisse de Saint-Liboire, le HUITIEME jour
d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-
midi. Bref rapportable le vingt-cinquième jour
d'octobre prochain.

L. TACHÉ,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Hyacinthe, 30 mai 1877. 4151
[Première publication, 2 juin 1877.]

Ventes par le Shérif-Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que
les **TERRES et HERITAGES** sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Court de Circuit—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **LES SYNDICS DE**
No. 208. } **LA PARISSE**
SAINT-STANSLAS DE LA RIVIERE DES EN-

brooke, in said district, on the EIGHTEENTH
day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the
forenoon. The said writ returnable on the twenty
seventh day of June next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 10th February, 1877. 1274
[First published, 17th February, 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS have
been seized, and will be sold at the respective ti-
mes and places mentioned below. All persons hav-
ing claims on the same which the registrar is not
bound to include in his certificate, under article
700 of the code of civil procedure of Lower Canada,
are hereby required to make them known accord-
ing to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de*
distraindre, afin de charge or other oppositions to
the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,
are required to be filed with the undersigned, at
his office, previous to the fifteen days next preced-
ing the day of sale; oppositions *afin de conserver*
may be filed at any time within six days next after
the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, to wit : } **LEOPHAS BEAU**
No. 2051. } **SOLEIL**, esquire,
assignee, to the estate of Urgel Desmarais, Plain-
tiff; against LUDGER ROY, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Liboire,
in the Saint Edouard range, of four arpents in width
by twenty one arpents in depth, joining in front
the road of said range, in rear the Saint George
range, on the north west Hypolite Lalumière, on
the south east Antoine Martin—with one house
and barn thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of
Saint-Liboire, on the EIGHTH day of OCTOBER
next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ retur-
nable the twenty fifth day of October next.

L. TACHÉ,
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Hyacinthe, 30th May, 1877. 4152
[First published, 2nd June, 1877.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate, un-
der article 700 of the Code of Civil Procedure of
Lower Canada, are hereby required to make them
known according to law. All oppositions *afin d'an-*
nuller, afin de distraire, afin de charge, or other
opposition to the sale, except in cases of *Vendi-*
tioni Exponas, are required to be filed with the un-
dersigned, at his office, previous to the fifteen
days next preceding the day of sale; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within
six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **LES SYNDICS DE LA**
No. 208. } **PAROISSE DE SAINT**
STANSLAS DE LA RIVIERE DES ENVIES,

VIES, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires en la dite paroisse de Saint-Stanislas, district des Trois-Rivières, Demandeurs ; contre DEMOISELLE MARIE HERMINE H. LAFRANCE, de la paroisse de Saint-Stanislas, district des Trois-Rivières, Défenderesse, savoir :

Une pointe de terre ou emplacement de forme irrégulière, contenant environ six arpents en superficie, sis et situé en la paroisse de Saint-Stanislas, seigneurie de Batiscan, sur le côté ouest de la rivière Batiscan ; borné d'un côté vers le sud à la rivière des Envies, d'un autre côté vers le nord à Basilide Roy, écuyer, ou ses représentants, et enfin d'un autre côté vers l'est au chemin de la Reine—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances, à distraire de la dite pointe de terre cinq emplacements dont deux appartenant à George Thésier, deux à Dame veuve Louis Thivierge et l'autre à Thiburce Lafontaine, et ce suivant leur titre, avec la réserve en faveur de Messieurs Price & Cie., marchands de bois, de la cité de Québec, des droits et privilèges qu'ils peuvent avoir de se servir du pan de côté sur le bord de la dite rivière des Envies, pour draver leurs bois et attacher leurs booms, et cela d'après leurs titres et aussi avec la réserve des mêmes droits et privilèges en faveur du dit Thiburce Lafontaine.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Sherif.
Trois-Rivières, 30 mai 1877. 4181
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } **A**NDRE DUPUIS, No. 555. } **A** marchand, de la paroisse Saint-Tite, Demandeur ; contre CELESTIN COSSETTE et JOSEPH COSSETTE, tous deux cultivateurs, de la dite paroisse, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Tite, sur le côté sud-ouest de la Rivière des Envies, contenant cinq arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur ; prenant son front partie à la dite Rivière des Envies, partie à Jean Prenevost et partie à George Marchand ou ses représentants, joignant du côté nord à Ignace Prenevost, et du côté sud à David Déhaies—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Tite, le CINQUIÈME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Sherif.
Trois-Rivières, 30 mai 1877. 4179
[Première publication, 2 juin 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières à savoir : } **E**ZEKIEL M. HART, No. 226. } **E** écuyer, courtier et agent collecteur, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ; contre JOSEPH MOISE DESILETS, écuyer, de la cité des Trois Rivières, magistrat de district, dans et pour le district des Trois-Rivières, et DAME MARIE PERENNE DE MORAS, de la paroisse de Bécancour, veuve de feu Isidore Desilets, en son vivant, cultivateur, de la dite paroisse de Bécancour, défendeurs solidairement, savoir : Comme appartenant à la dite Dame Marie Perenne de Moras.

1. La moitié indivise d'une terre sis et située en la paroisse de Bécancour, rang du Lac Saint-Paul, d'environ quatre arpents et demie de front sur

body politic and corporate having its principal place of business in the said parish of Saint Stanislas, district of Three Rivers, Plaintiffs ; against MISS MARIE HERMINE H. LAFRANCE, of the parish of Saint Stanislas, district of Three Rivers, Defendant, to wit :

A point of land or lot of irregular outline, containing about six arpents in superficial extent, situate and being in the parish of Saint Stanislas, seigniorie of Batiscan, on the west side of the river Batiscan ; bounded on one side to the south by river des Envies, on the other side to the north by Basilide Roy, esquire, or his representatives, and lastly on the other side to the east by the Queen's highway—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies ; reserving from the said point of land five lots, two of which belong to George Thesier, two to Mrs. widow Louis Thivierge, and the other one to Thiburce Lafontaine, according to their title deeds ; reserving in favor of Messrs. Price & Co., lumber merchants, of the city of Quebec, of the rights and privileges which they may have of using the slope on the brink of the said river des Envies, for driving their timber and attaching their booms, in accordance with their title deeds, and also reserving the same rights and privileges in favor of the said Thiburce Lafontaine.

To be sold at the church door of the parish of Saint Stanislas, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TWO of the clock in the after noon. Said writ returnable the fifteenth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sherif.
Three Rivers, 30th May, 1877. 4182
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **A**NDRE DUPUIS, merchant, of the parish of Saint-Tite, Plaintiff ; against CELESTIN COSSETTE and JOSEPH COSSETTE, both farmers, of the said parish, Defendants, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint-Tite, on the south west side of river des Envies, containing five arpents in front by twenty two arpents in depth ; bounded in front partly by the said river des Envies, partly by Jean Prenevost, and partly by George Marchand or his representatives, on the north side by Ignace Prenevost, and on the south side by David Dehaies—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Tite, on the FIFTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sherif.
Three Rivers, 30th May, 1877. 4180
[First published, 2nd June, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } **E**ZEKIEL M. HART, No. 226. } **E** esquire, broker and collecting agent, of the city of Three Rivers, Plaintiff ; against JOSEPH MOISE DESILETS, esquire, of the city of Three Rivers, district magistrate in and for the district of Three Rivers, and DAME MARIE PERENNE DE MORAS, of the parish of Bécancour, widow of the late Isidore Desilets, in his lifetime, farmer, of the said parish of Bécancour, Defendants jointly and severally, to wit : As belonging to the said Dame Marie Perenne de Moras.

1. The undivided half of a lot of land situate and being in the parish of Bécancour, Lake Saint Paul range, of about four arpents and a half in

environ quarante arpents de profondeur, connue et distinguée par le numéro six cent soixante et dix-sept, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, avec la moitié indivise des bâties dessus construites; à distraire de la totalité de la dite terre, un morceau de prairie d'un arpent de front sur environ douze arpents de profondeur; borné en front au dit Lac Saint-Paul et se terminant en profondeur à un fossé de travers, joignant des deux côtés aux héritiers de feu Isidore Desilets, comme appartenant à la succession de feu Sifroy Desilets.

2. La moitié indivise d'une terre sise et située en la paroisse de Bécancour, concession Saint-Simon, d'environ trois arpents de front sur environ vingt-sept arpents de profondeur, la dite terre allant en élargissant de manière à avoir six arpents et demi de longueur au bout de la dite profondeur, connu et distinguée par le numéro six cent quatre-vingt-un du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, savoir: comme appartenant au dit Joseph Moise Desilets, écuyer.

3. Le quart indivis d'une terre sise et située en la paroisse de Bécancour, concession Saint-Simon, d'environ trois arpents de front sur environ vingt-sept arpents de profondeur, la dite terre allant en élargissant de manière à avoir six arpents et demi au bout de la dite profondeur, connue et distinguée sous le numéro six cent quatre-vingt-un, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour.

4. Le quart indivis d'une terre sise et située en la paroisse de Bécancour, rang du Lac Saint-Paul, d'environ quatre arpents et demi de front sur environ quarante arpents de profondeur, avec le quart indivis des bâties dessus construites; à distraire de la totalité de la dite terre un morceau de prairie d'un arpent de front sur environ douze arpents de profondeur; borné en front au dit Lac Saint-Paul, et se terminant en profondeur à un fossé de travers, joignant des deux côtés aux héritiers de feu Isidore Desilets, comme appartenant à la succession de feu Sifroy Desilets.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Bécancour, le HUITIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour d'octobre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 30 mai 1877. 4183
[Première publication, 2 juin 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } **H**YPOLITE GEOFFROY, journalier,
No. 548. }
de la ville de Nicolet, Demandeur; contre
PIERRE BOURGEOIS, fils, cultivateur, de la paroisse Saint-Léonard, Défendeur, savoir:

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Saint-Léonard, sur l'île de la Fourche, à la concession du nord-est d'icelle, contenant un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur; bornée par devant par la branche nord-est de la rivière Nicolet, derrière au bout est de la dite profondeur, joignant du côté nord à Pierre Bourgeois, fils de François, et du côté sud à Olivier Champagne—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro trois cent cinquante et un, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Saint-Léonard.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Léonard, le DIX-NEUVIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures du matin. Le

front by about forty arpents in depth, known and designated as number six hundred and seventy seven, on the official cadastre and plan, and in the book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Bécancour, with the undivided half of the buildings thereon erected; reserving from the whole of the said land, a piece of meadow of one arpent in front by about twelve arpents in depth; bounded in front by the said Lake Saint Paul, and in rear by a cross ditch, on both sides by the heirs of the late Isidore Desilets, as belonging to the estate of the late Sifroy Desilets.

2. The undivided half of a land situated and being in the parish of Bécancour, Saint Simon concession, of about three arpents in front by about twenty seven arpents in depth, the said land increasing in width so as to measure about six arpents and a half in width at the end of the said depth, known and designated as number six hundred and eighty one, on the official cadastre and plan and in the book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Bécancour, to wit: as belonging to the said Joseph Moise Desilets, esquire.

3. The undivided quarter of a land situate and being in the parish of Bécancour, Saint Simon concession, of about three arpents in front by about twenty seven arpents in depth, said land increasing in width so as to measure six arpents and a half at the end of its said depth, known and designated as number six hundred and eighty one, on the official cadastre and plan and in the book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Bécancour.

4. The undivided quarter of a land situate and being in the parish of Bécancour, Lake Saint Paul range, of about four arpents and a half in front by about forty arpents in depth, with the undivided quarter of the buildings thereon erected; reserving from the whole of the said land a piece of meadow of one arpent in front by about twelve arpents in depth; bounded in front by Lake Saint Paul, in rear by a cross ditch, on both sides by the heirs of the late Isidore Desilets, as belonging to the estate of the late Sifroy Desilets.

To be sold at the church door of the parish of Bécancour, on the EIGHTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the tenth day of October next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 30th May, 1877. 4084
[First published, 2nd June, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit: } **H**YPOLITE GEOFFROY, laborer, of the
No. 548. }
town of Nicolet, Plaintiff; against PIERRE BOURGEOIS, junior, farmer, of the parish of Saint Léonard, Defendant, to wit:

A lot of land situate in the parish of Saint Léonard, on Isle de la Fourche, in the north east concession thereof, measuring one arpent and a half in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the north east branch of the river Nicolet, in rear by the end of the said depth, on the north side by Pierre Bourgeois, son of François, and on the south side by Olivier Champagne—with the buildings erected thereon, circumstances and dependencies. The property above designated being known and distinguished by the number three hundred and fifty one, of the official cadastre, plan and reference book of the county of Nicolet, for the parish of Saint Léonard.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Léonard, on the NINETEENTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the

dit bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 23 mai 1877. 4035 2
[Première publication, 26 mai 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit—District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **PHILIPPE LÉGARE,**
No. 582. } bourgeois et ren-
tier, de la cité de Québec, Demandeur ; contre
VALÈRE MICHEL, ci-devant cultivateur, de la
paroisse de Gentilly et actuellement dans les
États-Unis d'Amérique, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située au troisième rang des concessions de la dite paroisse de Gentilly, du contenu de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord au chemin de front des terres du dit rang, en arrière en profondeur se terminant aux terres du quatrième rang, joignant au nord-est à Ludger Genest ou son représentant, et au sud-ouest à une route qui conduit au quatrième rang—ensemble avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. A distraire cependant de la dite terre l'emplacement du dit Ludger Genest. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cinq cent quatre-vingt-huit du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Gentilly.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Gentilly, le NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juillet prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 28 février 1877. 1745 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit—Comté de Maskinongé.
Trois-Rivières, à savoir : } **PIERRE BERGE-**
No. 58. } **RON,** fils d'Antoine,
cultivateur, de la paroisse de Sainte-Ursule, dit
district, Demandeur ; contre **FRANÇOIS PLANTE,**
fils d'Antoine, cultivateur, de la paroisse de Sainte-
Ursule, dit district, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Ursule, concession Augusta, contenant deux arpents et un quart de front sur vingt et un arpents de profondeur, plus ou moins ; prenant son front au cordon d'une concession, au sud ouest de la concession Waterloo, et se terminant en profondeur à un nommé Lacoursière ou ses représentants, joignant du côté nord à Louis Lessard, et du côté sud à Pierre Vincent—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Ursule, le QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juillet prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 26 février 1877. 1741 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **AMBROISE THE-**
No. 543. } **ARIEN,** de la pa-
roisse Sainte-Monique, cultivateur, Demandeur ;
contre **ONESIME GADBOIS,** voiturier, de la ville
de Nicolet, Défendeurs, savoir :

Un lot de terre sise et situé en la ville de Nicolet, sur la rue Principale, au sud-ouest d'icelle, contenant trente-deux pieds de front sur la profondeur qu'il y a de la dite rue à aller à un marais près de la Rivière de Nicolet ; borné par devant par la dite rue, par derrière par le dit marais, joignant du côté

forenoon. Said writ returnable the third day of July next.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 23rd May, 1877. 4086
[First published, 26th May, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **PHILIPPE LÉGARE,**
No. 582. } gentleman and ren-
tier, of the city of Québec, Plaintiff ; against
VALÈRE MICHEL, heretofore farmer, of the pa-
rish of Gentilly, and now in the United States of
America, Defendant, to wit :

A land situate in the third range of the concessions of the said parish of Gentilly, containing two arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north by the front road of the lands of the said range, in rear by the lands of the fourth range, on one side to the north east by Ludger Genest or representative, and on the south west by a by-road leading to the fourth range—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving therefrom however Ludger Genest's property. The lot hereinabove designated is known and distinguished by the number five hundred and eighty eight, of the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Gentilly.

To be sold at the parochial church door of the parish of Gentilly, on the NINTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty sixth day of July next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Shérif.
Three Rivers, 28th February, 1877. 1746
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Maskinongé.
Three Rivers, to wit : } **PIERRE BERGERON,**
No. 58. } son of Antoine, farmer,
of the parish of Sainte Ursule, district aforesaid,
Plaintiff ; against **FRANÇOIS PLANTE,** son of
Antoine, farmer, of the parish of Sainte Ursule,
district aforesaid, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Sainte Ursule, Augusta concession, containing two arpents and one quarter in front by twenty one arpents in depth, more or less ; bounded in front by the division line of the concession south west of the Waterloo concession, in rear by one Lacoursière or representatives, on the north side by Louis Lessard, and on the south side by Pierre Vincent—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte Ursule, on the FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of July next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Shérif.
Three Rivers, 26th February, 1877. 1742
[First published, 3rd March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **AMBROISE THERIEN,**
No. 543. } of the parish of Sainte
Monique, farmer, Plaintiff ; against **ONESIME**
GADBOIS, carriage maker, of the town of Nicolet,
Defendant, to wit :

A lot of land situate and being in the town of Nicolet, on the street called *rue Principale*, south west thereof, measuring thirty two feet in front by the depth between the said street and a marsh near the River Nicolet ; bounded in from by the said street, in rear by the said marsh, on

nord à Emmanuel Desilets, et du côté sud à Joseph Lampron Lacharité—avec une maison et autres dépendances dessus construites. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué comme faisant partie du numéro cent quatre-vingt-sept, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse, village ou ville de Nicolet.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Nicolet, le SIXIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de juillet prochain.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Trois-Rivières, 26 février 1877. 1743 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

the north side by Emmanuel Desilets, and on the south side by Joseph Lampron Lacharité—with a house, and other dependencies thereon erected. The immovable hereinabove described is known and distinguished as forming part of number one hundred and eighty seven, on the official plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish, village or town of Nicolet.

To be sold at the parochial church door of the parish of Nicolet, on the SIXTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of July next.

JOSEPH BOUCHER DE NIVERVILLE,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Three Rivers, 26th February, 1877. 1744
[First published, 3rd March, 1877.]

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
Copie du rapport d'un comité de l'Honorable Conseil Exécutif, en date du 25 avril 1877, approuvé par le Lieutenant-Gouverneur, le 2 mai 1877.

No. 138.
Sur la lettre de l'Honorable Surintendant de l'Instruction Publique, du 21 avril 1877.

L'Honorable Procureur-Général, dans un rapport en date du vingt-cinq avril courant, (1877), expose que par l'acte 32 Vict., ch. 8, le Lieutenant-Gouverneur peut, par un Ordre en Conseil, conférer à tout bureau, corps ou personne, le pouvoir d'assigner devant eux toutes personnes ou témoins, et de leur faire rendre témoignage sous serment, etc., dans toute enquête qui devra être instituée par eux.

L'Honorable Procureur-Général recommande en conséquence, que le pouvoir donné par le susdit acte soit conféré par le Lieutenant-Gouverneur en conseil aux personnes suivantes, savoir :

L'Honorable Gédéon Ouimet, Surintendant de l'Instruction Publique.

Louis Giard, écuyer, Secrétaire du Bureau de l'Instruction Publique.

Henry Hopper Miles, écuyer, Assistant Secrétaire du Bureau de l'Instruction Publique.

Tous les inspecteurs d'écoles, savoir :

J. B. F. Painchaud, écuyer, Îles de la Magdeleine.	
Ludger Lucier, do Carlton.	
Thomas Tremblay, do Grande Rivière.	
George Tanguay, do St. Gervais.	
Edouard Savard, do Chicoutimi.	
S. Boivin, do Baie St. Paul.	
William Thompson, do Leeds.	
Ed. Carrier, do Lévis.	
P. F. Béland, do Ste. Julie.	
J. Crépault, do St. Valier.	
F. E. Juneau, do Québec.	
Révd. M. M. Fothergill, do do	
W. J. Alexander, do Roxton.	
L. M. Laplante, do St. Grégoire.	
H. Hubbard, do Sherbrooke.	
M. Stenson, do Wotton.	
F. A. McLaughlin, do Sweetsburg.	
F. N. A. Archambault, do Varennes.	
J. B. Delâge, do St. Césaire.	
F. C. Emberson, do Montréal.	
M. Caron, do St. Jean.	
F. S. McMahon, do Ste. Rose.	
A. D. Dorval, do L'Assomption.	
L. Grondin, do Laprairie.	
A. Pilon, do St. Vincent de Paul.	
Bolton McGrath, do Aylmer.	
A. Gay, do Wakefield.	
D. Bégin, do Rimouski.	
A. Fontaine, do Joliette.	
Révd. W. F. Lyster, do Cape Cove.	
Joseph Prémont, do Ste. Famille.	

Le comité concourt dans le rapport ci-dessus, et

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.
Copy of the report of a committee of the Executive Council, dated the 25th of April, 1877, approved by the Lieutenant-Governor, on the 2nd of May, 1877.

No. 138.
Upon the letter of the Honorable Superintendent of Public Instruction of the 21st April, 1877.

The Honorable Attorney General, in a report dated the twenty fifth day of April instant, (1877), exposes that by the Act 32nd Victoria, chap. 8, the Lieutenant-Governor may, by Order in Council, confer upon any board, body or person, the power of summoning before them any party or witness, and of requiring them to give evidence on oath, &c., in any investigation which they may require to make.

The Honorable Attorney General recommends accordingly that the power given by the said Act be conferred by the Lieutenant Governor in Council upon the following persons, namely :

The Honorable Gédéon Ouimet, Superintendent of Public Instruction.

Louis Giard, esquire, Secretary of the Board of Public Instruction.

Henry Hopper Miles, esquire, Assistant Secretary of the Board of Public Instruction.

Upon all the school inspectors, namely :

J. B. F. Painchaud, esquire, Magdalen Island.	
Ludger Lucier, do Carlton.	
Thomas Tremblay, do Grande Rivière.	
George Tanguay, do St. Gervais.	
Edouard Savard, do Chicoutimi.	
S. Boivin, do Baie St. Paul.	
William Thompson, do Leeds.	
Ed. Carrier, do Lévis.	
P. F. Béland, do Ste. Julie.	
J. Crépault, do St. Valier.	
F. E. Juneau, do Québec.	
Révd. M. M. Fothergill, do do	
W. J. Alexander, do Roxton.	
L. M. Laplante, do St. Grégoire.	
H. Hubbard, do Sherbrooke.	
M. Stenson, do Wotton.	
F. A. McLaughlin, do Sweetsburg.	
F. N. A. Archambault, do Varennes.	
J. B. Delâge, do St. Césaire.	
F. C. Emberson, do Montréal.	
M. Caron, do St. Jean.	
F. S. McMahon, do Ste. Rose.	
A. D. Dorval, do L'Assomption.	
L. Grondin, do Laprairie.	
A. Pilon, do St. Vincent de Paul.	
Bolton McGrath, do Aylmer.	
A. Gay, do Wakefield.	
D. Bégin, do Rimouski.	
A. Fontaine, do Joliette.	
Révd. W. F. Lyster, do Cape Cove.	
Joseph Prémont, do Ste. Famille.	

The committee concur in the foregoing report,

le soumet à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur.

Certifié,
4241 (Signed), FÉLIX FORTIER,
Greffier Cons. Ex.

and submit it for the Lieutenant Governor's approval.

Certified,
4242 (Signed), FÉLIX FORTIER,
Clerk, Ex. Council.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }
Dans l'affaire de Joseph Frigon, failli, et I. L. Clair, syndic.

Le sixième jour de juillet prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour obtenir leurs décharges en vertu du dit acte.

JOSEPH FRIGON,
ISIDORE LOUIS CLAIR.
Par A. B. CRESSE.
Leurs procureurs *ad litem*.
Trois-Rivières, 30 mai 1877. 4217

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Robert T. Routh, ès-qualité, succession de feu J. H. Henderson, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de juin courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic.
Montréal, 1er juin 1877. 4203

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de La Compagnie de Remorqueurs du Port de Montréal, faillie.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
Montréal, 25 mai 1877. 4201

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Christopher O. Closter, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de Closter & Cie., failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.
Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
353, rue Notre-Dame,
Montréal, 30 mai 1877 4187

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Samuel Ollendorff, bijoutier en gros et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Sur requête de cinq des créanciers du failli sus-nommé, je convoque par le présent une assemblée des créanciers du dit failli, qui sera tenue à mon bureau, Merchant's Exchange Building, dans la cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour de juin A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour destituer les inspecteurs actuels de la succession et en nommer d'autres à leur place s'ils le jugent à propos, en vertu des dispositions de la section 35 du dit acte, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 30 mai 1877. 4199

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }
In the matter of Joseph Frigon, an Insolvent, and I. L. Clair, assignee.

On the sixth day of July next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

JOSEPH FRIGON,
ISIDORE LOUIS CLAIR.
By A. B. CRESSE,
Their attorneys *ad litem*.
Three Rivers, 30th May, 1877. 4218

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Robert T. Routh, *ès-qualité*, estate late J. H. Henderson, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the eighteenth day of June next, after which dividends will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Assignee.
Montreal, 1st June, 1877. 4204

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of La Compagnie de Remorqueurs du Port de Montréal, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
Montreal, 25th May, 1877. 4202

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Christopher O. Closter, of the city of Montreal, carrying on business under the name and firm of Closter & Co., an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the eighteenth day of June next, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.
Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street,
Montreal, 30th May, 1877. 4188

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Samuel Ollendorff, of the city and district of Montreal, wholesale jeweller and trader, an Insolvent.

Upon requisition of five of the creditors of the above named insolvent, I hereby call a meeting of the creditors of said insolvent to be held at my office, Merchant's Exchange Building, in the city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of June, A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the purpose of removing the estate and appointing others in their place and stead if they see fit as provided in section 35 of the above act, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

A. B. STEWART,
Assignee.
Montreal 30th May, 1877. 4203

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

J. E. Mullin & Cie., Demandeurs; Frank Jarvis, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, province de Québec, mercredi, le treizième jour de juin prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

No. 22, rue Saint-Jean,
Montréal, 30 mai 1877. 4215

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John A. Rafter, marchand et commerçant de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de John A. Rafter & Cie., failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 28 mai 1877. 4235

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Brunet, contracteur et commerçant, de la cité de Montréal failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,

Bureau de Lajoie & Seath, Syndic.
Montréal, 25 mai 1877. 4231

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de D. A. Beaulieu, de la cité de Montréal, peintre, failli.

Une première et dernière feuille de dividende sur meubles et immeubles a été préparée et restera ouverte aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 30 mai 1877. 4189

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Artois, de la cité de Montréal, hôtelier, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée et restera ouverte aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de juin prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel,

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 30 mai 1877. 4191

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Samson, failli.

Je, soussigné, Charles Dupont Hébert, ai été nommé syndic en la présente affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

CHARLES DUPONT HÉBERT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 29 mai 1877. 4175

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

J. E. Mullin & Co., Plaintiffs; Frank Jarvis, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, province of Quebec, on Wednesday, the thirteenth day of June proximo, at eleven o'clock in the forenoon, to appoint an assignee if they see fit and for the ordering of the affairs of the estate generally.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

No. 22, Saint John street,
Montreal, 30th May, 1877. 4216

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John A. Rafter, of the city of Montreal, merchant and trader, there doing business under the name or firm of John A. Rafter & Co., an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter, and the creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 28th May, 1877. 4236

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Brunet, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already filed their claims are requested to do so within one month.

L. JOS. LAJOIE,

Office of Lajoie and Seath, Assignee.
Montreal, 25th May, 1877. 4232

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of D. A. Beaulieu, painter, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon the proceeds of movables and real estate has been prepared subject to objection until the eighteenth day of June next, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
353, Notre Dame street,
Montreal, 30th May, 1877. 4190

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Artois, hotel keeper, of the city of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until the eighteenth day of June next, after which dividends will be paid.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 30th May, 1877. 4192

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Joseph Samson, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles Dupont Hébert, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Official assignee.

Three Rivers, 29th May, 1877. 4176

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Francis D. Shallow, marchand et commerçant, de la ville de Saint-Jean, district d'Iberville, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations entre mes mains sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 25 mai 1877. 4233

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Gustave Gravel, marchand, de la cité de Montréal, Demandeur; vs. Alphonse St. Jean, marchand de chaussures et commerçant, de la dite cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, vendredi, le quinzième jour de juin, A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic officiel.

Bureau de Lajoie & Seath,
Montréal, 29 mai 1877. 4227

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Buckmaster Trihey et James Leforrest Johnson, faisant ci-devant affaire en société sous les noms de Trihey & Johnson, commerçants, de la cité des Trois-Rivières, faillis.

Les créanciers des susdits faillis sont priés de s'assembler au bureau de MM. Normand & Hébert, sur la rue Craig, No. 6, en la cité des Trois-Rivières, samedi, le seizième jour de juin, à onze heures a. m., afin d'autoriser le syndic à vendre les biens des faillis, et de régler en général les affaires de la faillite.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 28 mai 1877. 4177

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Collins & Cie., faillis.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, le onzième jour de juin 1877, à dix heures de l'avant-midi, pour autoriser la vente de la succession en bloc, et pour prendre en considération un consentement à la décharge des faillis.

THOS. DARLING,
Syndic.

182, rue Saint-Jacques.
Montréal, 31 mai 1877. 4207

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Frederick L. Hart, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de F. L. Hart et Cie., commerçant, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 28 mai 1877. 4223

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Francis D. Shallow, of the town of Saint John, district of Iberville, merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors, who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 25th May, 1877. 4234

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Gustave Gravel, of the city of Montreal, merchant, Plaintiff; vs. Alphonse St. Jean, of the said city of Montreal, dealer in boots and shoes and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Friday, the fifteenth day of June, A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Montreal, 29th May, 1877. 4228

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Buckmaster Trihey and James Leforrest Johnson, traders, of the city of Three Rivers, heretofore doing business as such in co-partnership, under the names of Trihey & Johnson, Insolvents.

Creditors of the said insolvents are requested to meet at the office of Messrs. Normand & Hébert, No. 6, Craig street, in the city of Three Rivers, on Saturday, the sixteenth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon, to authorize the assignee to sell the estate of the insolvents, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Official Assignee.

Three Rivers, 28th May, 1877. 4178

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Collins & Co., Insolvents.

A meeting of creditors will be held at my office, on the eleventh day of June, 1877, at ten o'clock in the forenoon, to authorize the sale of the estate en bloc, and to take into consideration a consent to the discharge of the insolvents.

THOS. DARLING,
Assignee.

182, Saint James street.
Montreal, 31st May, 1877. 4208

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Frederick L. Hart, of the city of Montreal, doing business under the name and style of F. L. Hart and Co., trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 28th May, 1877. 4224

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES
AMENDEMENTS**

Dans l'affaire de Patrick O'Donnell, commerçant,
de la cité de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes
a été préparé et sera ouvert aux oppositions jus-
qu'au dix-neuvième jour de juin A. D. 1877, après
lequel le dividende sera payé.

EDMOND GRAVEL,
Syndic.
4229

Montréal, 30 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George A. Boon, de Montréal,
commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes
a été préparé et sera ouvert aux oppositions jus-
qu'au dix-huitième jour de juin prochain, après
lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor et Duff,
No. 353, rue Notre-Dame,
Montréal, 30 mai 1877. 4193

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Mayburg, de la cité de
Montréal, charretier et commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette
cause, et les créanciers sont requis de s'assembler
à mon bureau, à Montréal, lundi, le dix-huitième
jour de juin prochain, à trois heures de l'après-
midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nom-
mer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.

Bureau : Exchange Bank Buildings,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 23 mai 1877. 4219

**ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEN-
DEMENTS.**

Dans l'affaire de James Moodie, failli.

Un bordereau de dividende sur immeuble, lot
No. 1411, paroisse de Montréal, a été préparé et
sera ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième
jour de juin 1877, après lequel jour les dividendes
seront payés.

JAMES COURT,
Syndic.
4221

Montréal, 31 mai 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Akin & Armstrong, faillis.

Un bordereau de dividende a été préparé et sera
ouvert aux oppositions jusqu'au treizième jour de
juin 1877, après lequel jour les dividendes seront
payés.

THOMAS DARLING,
Syndic.

182, rue Saint-Jacques,
Montréal, 31 mai 1877. 4205

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Marc Garant, du village Lauzon,
commerçant, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, a
été nommé syndic en cette affaire. Les créan-
ciers sont notifiés de produire devant moi leurs
réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
4243

Québec, 1er juin 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende
a été préparé et restera ouvert aux oppositions
jusqu'au dix-huitième jour de juin courant, après
lequel le dividende sera payé.

J. AUGER,
Syndic.
4237

Québec, 1er juin 1877.

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS
THERETO.**

In the matter of Patrick O'Donnell, of the city of
Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been pre-
pared open to objection until the nineteenth day
of June, A. D. 1877, after which dividend will be
paid.

EDMOND GRAVEL,
Assignee.
4230

Montreal, 30th May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George A. Boon, of Montreal,
trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been pre-
pared open to objection until the eighteenth
day of June next, after which dividends will be
paid.

LOUIS DUPUY,
Official Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
No. 353, Notre Dame street,
Montreal, 30th May, 1877. 4194

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Mayburg of the city of
Montreal, carter and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this
cause, and the creditors are notified to meet at
my office, in Montreal, on Monday, the eighteenth
day of June next, at three o'clock in the after-
noon, to receive a statement of affairs, and to
appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.

Office : Exchange Bank Building,
102, Saint François Xavier street.
Montreal, 23rd May, 1877. 4220

**INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.**

In the matter of James Moodie, an Insolvent.

A dividend sheet of real estate, lot No. 1411,
parish of Montreal, has been prepared open to ob-
jection until the eighteenth day of June, 1877, after
which dividend will be paid.

JAMES COURT,
Assignee.
4222

Montreal, 31st May, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Akin & Armstrong, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to
objection until the thirteenth day of June, 1877,
after which dividend will be paid.

THOMAS DARLING,
Assignee.

182, Saint James street,
Montreal, 31st May, 1877. 4206

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Marc Garant, village of Lauzon,
trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official as-
signee, has been appointed assignee in the affair.
Creditors are notified to file before me their claims
within a month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
4244

Quebec, 1st June, 1877.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Turgeon, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been pre-
pared, subject to objection until the eighteenth
day of June instaut, after which dividend will be
paid.

J. AUGER,
Assignee.
4238

Quebec, 1st June, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Moïse Perrault, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, jeudi, le quatorzième jour de juin A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau : Lajoie & Seath,
Montréal, 25 mai 1877. 4225

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. C. Bruce, du village d'Huntingdon, district de Beauharnois et province de Québec, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au quinzième jour de juin, après lequel jour les dividendes seront payés.

DUNCAN McFARLANE,
Syndic.

236, rue McGill,
Montréal, 29 mai 1877. 4209

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. B. Gosselin, de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, marchand épiciier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Québec, vendredi, le quinzième jour de juin courant, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'il le jugent à propos.

J. AUGER,
Syndic.

Bureau: No. 114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville.
Québec, 1er juin 1877. 4230

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Séraphin Marceau, de Lévis, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pastenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Tout ce certain lot de terre situé en la ville de Lévis, situé sur le côté nord-ouest de la rue Deziel, étant le numéro cent douze (112), contenant trente-sept pieds et demi de front sur soixante quinze pieds de profondeur; borné par devant au sud-ouest à la dite rue Deziel, par derrière vers le

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Moïse Perrault, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the fourteenth day of June, A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office : Lajoie & Seath,
Montreal, 25th May, 1877. 4226

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. C. Bruce, of the village of Huntingdon, district of Beauharnois and province of Quebec, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared (first and final) open to objection until the fifteenth day of June, after which dividend will be paid.

DUNCAN McFARLANE,
Syndic.

236, McGill street,
Montreal, 29th May, 1877. 4210

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of J. B. Gosselin, of Saint Laurent, Island of Orleans, grocer, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Québec, on Friday, the fifteenth day of June, at eleven o'clock a. m., to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. AUGER,
Assignee.

Office : No. 114, Saint Peter street,
Lower Town.
Quebec, 1st June, 1877. 4240

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Séraphin Marceau, of Lévis, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place hereinafter mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Québec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A certain lot of ground situated in the town of Lévis, on the north west side of Deziel street, being number one hundred and twelve (112), containing thirty seven feet and half in width on seventy five feet in depth; bounded in front to the south west of the said Deziel street, and in

nord-ouest au lot ci-après décrit, joignant au nord-est à Pierre Thompson, et de l'autre côté au sud-ouest à Louis Thompson—avec une maison à deux étages dessus érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, dans la ville de Lévis, LUNDI, le SIXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

ALFRED LEMIEUX,

Québec, 30 mai 1877. Syndic.
(Première publication, 2 juin 1877.) 4245

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Ferdinand Gagnon, de la cité de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du susdit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux emplacements sis et situés sur la rue Ontario, dans le quartier Saint Jacques, de la cité de Montréal, étant les numéros deux (2) et trois (3), de la subdivision du numéro onze cent quatre-vingt-dix-huit (1198), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, et contenant le numéro 1198-2, dix neuf pieds de largeur sur quatre-vingt pieds dans une ligne et quatre-vingt-quatre pieds et neuf pouces dans l'autre ligne de profondeur, et le numéro 1198-3, vingt pieds de largeur sur quatre-vingt-quatre pieds et neuf pouces dans une ligne, et quatre-vingt huit pieds et trois pouces dans l'autre ligne de profondeur—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus au bureau de Dupuy, Taylor et Duff, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, VENDREDI, le ONZIEME jour d'AOUT prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,

Syndic officiel.

Bureau de Dupuy, Taylor et Duff,
No. 353, rue Notre-Dame.
Montréal, 30 mai 1877. 4195
[Première publication, 2 juin 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec }
District de Richelieu. }
Dans l'affaire de Nazaire Provost, menuisier entrepreneur, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du dit failli, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont

rear to the north west to the lot hereinafter described, adjoining to the north east to Pierre Thompson, and on the other side on the south west to Louis Thompson—with a two story house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre Dame de la Victoire, in the town of Lévis, on MONDAY, the SIXTH day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon.

ALFRED LEMIEUX,

Québec, 30th May, 1877. Assignee.
[First published, 2nd May, 1877.] 4246

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ferdinand Gagnon, of the city of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables belonging to the estate of the Insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims against the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two lots situate and being on Ontario street, in Saint James' ward, of the city of Montreal, being numbers two (2) and three (3), of the subdivision of number eleven hundred and ninety eight (1198), on the official plan and in the book of reference for Saint James' ward aforesaid, and which said lot number 1198-2 contains nineteen feet in width by eighty feet in one alignment and eighty four feet nine inches in the other in depth, and lot number 1198-3 measures twenty feet in width by eighty four feet nine inches on one alignment, and eighty eight feet three inches on the other alignment in depth—with the buildings thereon erected.

To be sold at Dupuy, Taylor and Duff's office, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, on FRIDAY the ELEVENTH day of AUGUST next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,

Official assignee.

Dupuy, Taylor & Duff's office,
No. 353, Notre Dame street.
Montreal, 30th May, 1877. 4196
[First published 2nd June, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Richelieu. }
In the matter of Nazaire Provost, joiner and contractor, of the town of Sorel, in the district of Richelieu, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables property, belonging to the estate of the said insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town of Sorel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver*

immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un morceau de terre situé en la ville de Sorel, de la contenance de trente-trois pieds de front sur soixante-six pieds de profondeur, faisant partie de l'emplacement No. 310 ; tenant devant à la rue Providentiale, en profondeur au lot No. 313, des représentants de feu Richard Steadworthy, d'un côté au lot numéro 311, du failli, et d'autre côté à partir du dit lot No. 310, possédé par les héritiers de feu Richard Steadworthy et les représentants de feu James Kelly—avec une maison et une écurie, un hangard et une remise en un seul bâtiment et sous le même toit dessus érigés.

2. Un lopin de terre situé en la dite ville de Sorel, étant la moitié ouest du lot No. 311, contenant soixante et six pieds de front sur soixante et six pieds de profondeur ; tenant devant à la rue Providentiale, en profondeur à John Mullen, d'un côté au nord-ouest au failli Nazaire Provost, et d'autre côté au sud-est à l'autre moitié du dit emplacement possédé par les représentants de Laurent Ubald Turcotte—avec les maisons et hangards y construits.

Pour être vendus au palais de justice, en la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, MARDI, le DIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

A. GAGNON,
Syndic.
4153

Sorel, 29 mai 1877.

[Première publication, 2 juin 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Xavier Major, de la cité et district de Montréal, commerçant, et lors de sa faillite faisant affaire à Montréal sous le nom et raison de F. X. Major.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sous-signé, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente à savoir :

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe Claire, connu et désigné sur un certain plan déposé dans le greffe de Mtre. A. C. Décary, un notaire public, pour la province de Québec, résidant en la cité et district de Montréal, suivant acte de dépôt à cet effet, reçu devant le dit Mtre. A. C. Décary, notaire en date du onze mars 1876, sous le numéro sept No. 7, mesurant le dit lot soixante pieds de front par cent vingt et un pieds de profondeur, mesure anglaise, le tout plus ou moins, et renfermé dans les limites suivantes : tenant en front à l'avenue de la Pointe Claire montrée et indiquée sur le dit plan, derrière à Emery Brunet, d'un côté au lot numéro cinq B, et d'autre côté au lot No. 9 neuf, sur le dit plan—et sans bâtisses dessus construites.

2. Un terrain ou emplacement sis et situé au troisième rang, de la paroisse de Sainte-Justine de Newton, distrait du lot de terre numéro cinq, de la contenance de deux perches et demie de front sur un arpent de profondeur, mesure française ; tenant devant au chemin de front du dit troisième rang,

may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A piece of land situate in the town of Sorel, measuring thirty three feet in front by sixty six feet in depth, forming part of lot number 310 ; bounded in front by Providential street, in rear by lot No. 313, belonging to the representatives of the late Richard Steadworthy, on one side by lot No. 311, belonging to the insolvent, and on the other side by lot No. 310, possessed by the heirs of the late Richard Steadworthy and the representatives of the late James Kelly—with a house and shed in one building and under the same roof thereon erected.

2. A lot of land situate in the said town of Sorel, being the west half of lot No. 311, measuring sixty six feet in front by sixty six feet in depth ; bounded in front by Providential street, in rear by John Mullen, on one side to the north west by the insolvent Nazaire Provost, and on the other side to the south east by the other half of the said lot held by the representatives of Laurent Ubald Turcotte—with a house and hangard thereon erected.

To be sold at the court house, in the town of Sorel, in the district of Richelieu, on TUESDAY, the TENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon.

A. GAGNON,
Assignee.
4154

Sorel, 29th May, 1877.

[First published, 2nd June, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Francois Xavier Major, of the city and district of Montreal, trader and merchant, and at the time of his insolvency carrying on trade and business at Montreal, under the name and firm of F. X. Major.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1 A lot of land or emplacement situated in the parish of Saint-Joachim of Pointe Claire, known and designated on a certain plan deposited in the office of one A. C. Decary, notary public, for the province of Quebec, residing in the city and district of Montreal, following an act of deposit to that effect, passed before said A. C. Decary, notary, of date eleventh March, 1876, as number seven, No. 7, said lot measuring sixty feet in front by one hundred and twenty one feet in depth, english measure, more or less ; and bounded as follows : in front by Pointe Claire Avenue, shown and indicated on said plan, in rear by the property belonging to one Emery Brunet, on one side by lot number five B, and on the other side by lot number nine, No. 9, on said plan—without any buildings thereon erected.

2 A lot of land or emplacement situated on the third range in the parish of Sainte Justine de Newton, being part of lot of land number five, containing two perches and a half in front and one arpent in depth, french measure ; bounded in front by the main road of said third range, in

derrière au terrain de Joseph Brasseau dit Lapen, joignant d'un côté au terrain d'Alexander Robertson, et d'autre côté à l'emplacement de Joseph Brasseau dit Lapen—avec une maison et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendus au bureau du syndic soussigné situé au No. 22, rue Saint-Jean, en la dite cité de Montréal, à MIDI, SAMEDI, le QUATRIEME jour d'AOUT prochain.

EDWARD EVANS,
Syndic.
4185

Montréal, 30 mai 1877.

[Première publication, 2 juin 1877.]

rear by the property of one Joseph Brasseau dit Lapen, adjoining on one side the land of Alexander Robertson, and on the other side the emplacement of the said Joseph Brasseau dit Lapen—with a house and other dependencies thereon erected.

To be sold at the office of the undersigned assignee, situated at No. 22, Saint John street, in the said city of Montreal, at NOON, on SATURDAY, the FOURTH day of AUGUST next.

EDWARD EVANS,
Assignee.
4186

Montreal, 30th May, 1877.

[First published, 2nd June, 1877.]